

Abdessalam Yassine

HISTOIRE ET DROIT MUSULMANS

ruptures passées et à venir



Traduit par Nadia Yassine

Abdessalam Yassine

Histoire et Droit musulmans :
Ruptures passées et à venir

Traduit par Nadia Yassine





ALTER Éditions

Adresse : 5 Rue François Lépine 75018, Paris - France

Tél : +33 6 61 03 84 15

Mail : altereditions.lib@gmail.com

www.alter-lib.com

ISBN : 979 10 90790 070

1^{ère} édition – décembre 2015

SOMMAIRE

PRÉFACE DE LA TRADUCTRICE	5
PRÉAMBULE	17
INTRODUCTION	19
Une déviation dangereuse	21
La nécessité d'une pensée méthodique	25
RÉFLEXIONS SUR LE DROIT ISLAMIQUE ET L'HISTOIRE POLITIQUE	31
Le carcan du suivisme	33
De précieux acquis	37
L'arbitrage suprême du coran	45
Les attaches de l'islam cèderont	55
Le monde imperceptible comme facteur d'analyse	67
En amont de l'Histoire	83
Unification de la nation islamique	93
Les exigences de la Charia	101
Les objectifs de la Charia	113
À hauteur du coran	125
Ijtihad et contextualisation (tahqiq al manâte)	131
La déduction au service de l'objectif	137
Des délits	143
L'Appel et l'État	149

PRÉFACE DE LA TRADUCTRICE

Si traduire un ouvrage c'est toujours le trahir, traduire un ouvrage qui date et, qui de plus, traite d'islam est pour le moins délicat. La présente lettre ouverte a été écrite dans les années quatre-vingt. N'étant pas une professionnelle ayant pour mission formelle de transporter des idées d'une rive linguistique vers une autre, mais la fille de l'auteur, il me tient à cœur de résister cet écrit et de le présenter. J'écris donc cette préface afin de rendre justice à une pensée profonde et au parcours d'un homme de Dieu de grande sincérité d'abord avant d'être une figure emblématique.

Comme c'est le cas pour toute pensée complexe, la sienne n'a pas été appréciée à sa juste valeur à une époque où le temps de la réflexion posée se fait rare. Nous espérons par cette préface donner ne serait-ce que quelques explications permettant d'éviter tout quiproquo éventuel.

L'orientation spirituelle très claire de cet homme d'exception a certes facilement imprégné des milliers de jeunes à travers le Maroc et ailleurs et a répondu à une soif qu'elle a désaltérée et continue de le faire. L'école qui se réclame de lui a, dans la pratique, fait revivre des rituels spirituels oubliés qui faisaient pourtant bien partie de la tradition. Elle a aussi bien intégré des principes de base tels que la non-violence et la tolérance.

Un certain paradoxe a été cependant souvent souligné par une presse pressée. Il concerne la contradiction entre la virulence du ton dans la critique adressée au pouvoir et l'attitude pacifique prônée pour une contestation sur le terrain. Pour décrypter cette contradiction apparente, il est judicieux de jauger la profondeur de sa pensée non pas en scrutant le mouvement des vagues politiques actuelles au Maroc mais en

sondant la houle de l’Histoire musulmane que cette pensée examine afin d’en tirer des fins heureuses.

L’auteur, Dieu ait son âme, en investiguant dans l’Histoire, ne voulait surtout pas, pour autant, faire dans l’archéologie nostalgique ou l’académisme stérile. La pensée qui ne sert pas à développer une action bénéfique et un mouvement de libération ne valait certainement rien aux yeux d’un homme habité par l’amour de Dieu et de là même par l’amour du prochain.

Il se garda cependant de créer de la littérature répondant au concept gauchiste d’agit-prop. Mais cette volonté de théoriser tout en initiant une pratique pouvant porter cette théorie a produit une praxis qui peut fausser le jugement hâtif de la pensée. Le jugement est d’autant plus faussé lorsqu’il est façonné par la mauvaise presse menée par un système surpris dans son cours historique par la force d’une pensée résistant sans violence.

C’est une tâche des plus ardues certainement que de vouloir sensibiliser aux tares d’une Histoire officielle en terre d’Islam. C’est dangereux et interdit et c’est encourir des peines qui n’en finissent pas. L’auteur en a d’ailleurs payé le prix de quelque seize années de privation de liberté.

C’est un travail de titan que de vouloir initier une pensée qui soit à la fois progressiste et progressive, le souci n’étant pas de laisser des livres sur une étagère mais une méthode viable et constructive.

C’est un travail de héros que de chercher à la fois à déraciner un système des consciences en sachant que ces consciences sont façonnées par des siècles de matraquage jurisprudentiel tout en le ménageant pour éviter le chaos.

C’est une marque de sainteté que de sacrifier son confort social, son prestige, son bien-être, son poste de haut dignitaire pour être l’ami des pauvres. La pauvreté n’étant pas toujours

que matérielle, il aura fallu à l'auteur un travail de vulgarisation qui allait de pair avec une écriture de haut vol.

Présenter un homme de l'envergure de l'auteur et sa pensée fondatrice ne se fait certes pas en quelques pages d'une préface. Connaissant la culture francophone et sachant l'actualité houleuse de l'islam dans le monde, j'eus quelques réticences à accepter de traduire.

Était-il sage de déterrer un ouvrage datant des années quatre-vingt évoquant la notion de *khilafa*? Était-il raisonnable de le faire alors que Daech (l'État islamique autoproclamé) fait des siennes et que l'islamophobie bat son plein en Europe et de par le monde. Je faillis céder à la tentation de n'en rien faire mais j'ai préféré relever le défi. C'est peut-être par élan du cœur envers un maître spirituel parti pour l'autre monde et à qui je dois non seulement l'existence mais aussi une certaine vision de celui-ci.

Cette vision est à mille lieues de toute lecture extrémiste ou intolérante et ne correspond en aucun cas à une certaine barbarie sévissant actuellement au Moyen-Orient. La barbarie ne prend d'ailleurs pas le temps de théoriser et de réfléchir, bien au contraire. Elle reste figée, aveugle et campée sur des positions. La pensée de l'auteur était en continuelle progression et à l'écoute du monde et de son évolution.

Il me dit un jour concernant l'un de ses plus importants ouvrages écrit une dizaine d'années auparavant et qui devait être la charte même de l'école de pensée « Justice et Spiritualité » : « si je devais le réécrire aujourd'hui, je le réécrirais autrement ». Je suppose que pour cette lettre ouverte que je qualifierais aisément de « manifeste », il en aurait été de même. Il aurait probablement pris en compte le contexte différent d'aujourd'hui.

Pour cela, le pragmatisme de l'auteur doit être pris en considération pour tous ceux, sympathisants ou détracteurs, qui se pencheraient sur ses écrits et s'intéresseraient à son parcours. Il ne s'agit pas de caméléonisme éhonté mais de la flexibilité propre aux hommes ayant réellement acquis une grande sagesse à force de spiritualité, de quête du sens et de culture.

Connaître Dieu, c'est reconnaître non seulement l'Histoire mais aussi les histoires des hommes. Pour étayer cela, ce fascicule a une histoire et pas des moindres. L'auteur connut une période soufie qui le satisfit pleinement d'un point de vue spirituel. Cet éveil eût entre autres conséquences le souci d'un engagement accru pour la Oumma. Il écrivit durant cette période et bien avant la révolution iranienne deux ouvrages majeurs « l'Islam entre l'Appel et l'État » et « l'Islam demain ».

Il décida alors de passer à l'action, symbolique et non-violente certes mais ô combien dangereuse dans un pays où le système mise sur le symbolisme pour durer. L'écriture fut encore et toujours, lors de cette étape, le moyen le plus adéquat pour cibler, critiquer, proposer et faire bouger les réalités. Il envoya une lettre ouverte au roi du Maroc, feu Hassan II, où le ton était des plus acerbes mais où jamais nulle violence ne transparaissait sinon peut-être celle inhérente à l'imprévisibilité d'un tel acte pour un monarque et une ère de l'Histoire qui n'admettaient aucune critique. Y en eut-il jamais d'ailleurs dans l'Histoire musulmane qui le fit ? Les têtes autant que les langues sont innombrables dans son long cours, depuis les Omeyyades, à avoir été coupées pour quelques mots à l'encontre du prince. Qu'à cela ne tienne ! L'auteur écrivit et le monarque, intelligent, sachons reconnaître la qualité de l'adversaire, à défaut de s'en prendre à la tête de l'individu, se contenta de nuire à sa crédibilité, en l'internant.

Le Maroc venait de sortir de deux coups d’État successifs marquant le début des années de plomb d’un roi au summum de la méfiance. Malgré cela, la superstition, de notoriété publique chez l’homme, finit peut-être par prendre le dessus sur la lucidité du politique ! Les princes, en terre d’Islam, ont depuis toujours eu des démêlés avec la pensée récalcitrante qui remet leur légitimité religieuse en question mais ils ont souvent su quand-même détecter la sincérité d’une sainte attitude. Certain fou du roi aurait-il été de bon conseil comme il est encore de mise dans les cours rescapées d’un autre temps ? C’est une rumeur qui n’est pas si absurde que cela !

C’est en tout cas dans un asile de fous et par le fait du prince que se poursuivit la logique d’une pensée à l’ambition très grande de changer l’amère réalité d’une Oumma. Quel symbolisme là encore ! Peut-être fallait-il être fou pour avoir de telles ambitions alors que, comme l’expose le présent écrit, les handicaps sont multiples et les imbroglios de la relation entre « le sabre et le turban »¹ inextricables.

C’est en qualité d’homme confiant en Dieu qu’il agit mais aussi en celui d’intellectuel de haut vol, bien au fait de la pensée de son temps. Sa bibliothèque regorgeait de classiques politiques allant de Hobbes jusqu’à Chomsky, en passant par Marx, De Gaulle mais aussi Gandhi et bien d’autres. Lorsque les services secrets sont venus pour le kidnapper et l’interner dans un asile psychiatrique, il confisquèrent les numéros de la Pravda et le « Que faire » de Lénine entre autres ouvrages de gauche, considérant peut-être en ce temps là où l’Iran n’était pas encore « islamique » que l’Islam ne pouvait plus produire de pensée rebelle.

¹ Titre de l’ouvrage de Rémy Leveau édité en 1993 traitant des rapports de force politiques en place dans le Maghreb. Il y cite d’ailleurs l’auteur et son école de pensée.

Rebelle, sa pensée l'était certainement, mais elle n'était pas pour le maquis ni pour la stratégie des terres brûlées. Invitation à un monde meilleur et authentique, elle valait donc d'être exposée au grand jour pour accompagner un mouvement naissant qui à la non-violence ajoutait à la liste de ses principes fondateurs la non-clandestinité et le non-financement par quelque institution que ce soit. Ces principes devaient permettre non seulement de ranger cette pensée dans le registre très légal de la liberté de penser et de la démarquer de tout terrorisme mais surtout de mettre à mal le système qui, en interdisant le mouvement, tombait dans la contradiction avec la toute nouvelle constitution garante des libertés publiques. Ils permettaient aussi et surtout de se démarquer de toute influence idéologique inféodée au pétrodollar.

Peu après sa libération au début des années quatre-vingt, le Makhzen n'eut d'autre choix politique que de jouer la carte d'une « semi autorisation » pour la création d'une association. La révolution iranienne ayant eu cours depuis peu, le monarque, en subtil homme politique, préféra sans doute avoir à l'œil un mouvement qui revendiquait la légalité associative même si sa pensée était subversive envers la nature du pouvoir. Cela valait mieux que d'être surpris par un courant souterrain et l'entrée sur scène impromptue d'un « Khomeiny » en djellaba.

Semi autorisé, semi interdit dans un jeu que seul le Makhzen sait mener, l'auteur produira d'autres ouvrages entre deux années d'emprisonnement officiel, dix années de « résidence surveillée » et d'innombrables « dommages collatéraux ».

Le présent ouvrage vit le jour à la fin des années quatre-vingt et eut une diffusion limitée pour les raisons que l'on peut facilement imaginer. L'auteur, soucieux d'efficacité, cherche à y vulgariser ce que ses ouvrages précédents plus complexes ont déjà traité. Le mouvement ayant fait boule de neige à

chaque nouvelle épreuve, dans un Maroc meurtri par la chape de plomb dont Tazmamart fut peut-être le symbole le plus marquant, l'auteur a la volonté de tracer une feuille de route ou du moins d'en poser les jalons et non pas d'établir une thèse universitaire.

L'écrit, redisons-le, a plus valeur de sensibilisation que d'exposé académique. Il invite doucement mais sûrement à un autre angle de vue de l'Histoire. Un angle qui mettrait l'essentiel de la foi au centre d'une approche volontariste. Malgré tout ce temps écoulé donc, la complexité de la pensée et l'actualité brulante, j'ai accepté de le traduire pour les mêmes raisons qui ont poussé mon noble père à s'engager dans une voie pas toujours facile. Le Jihad pour l'amour de Dieu n'est point de porter le sabre contre tout ce qui bouge mais bien de réfléchir, de communiquer, de trouver les mots pour juguler les maux et de participer à l'aventure humaine de la meilleure des façons et de la plus pacifique qui soit.

Je remercie de tout mon cœur mes frères Khalid et Kamil qui se sont attelés à la tâche donnant de leur temps et de leurs compétences pour peaufiner un travail dont j'ai rédigé le premier jet. Sans eux, leur persévérance et leur disponibilité, cette traduction n'aurait peut-être pas vu le jour. Pour cette raison, dans la suite de cette préface, j'utiliserai « nous » plutôt que « je », le résultat final atteint étant dû à notre travail de groupe. Ces remerciements faits, revenons à l'ouvrage afin d'en dégager pour le lecteur quelques idées directrices.

Cette lettre ouverte remet tout d'abord à l'heure les pendules en mettant bien en exergue la notion du sens. Certes la rupture historique est le thème principal mais la vraie rupture traitée ici est une rupture avec la perception tronquée qui a fait oublier que l'islam est tout d'abord une perception mystique et spirituelle du monde. Pour cela, l'axe de toute pensée et de

toute action à venir est « la Vie Dernière » (*al Akhira*) et le fait que la vie terrestre est un passage et une épreuve. Pour cela nous avons écrit « ruptures » au pluriel pour le titre choisi qui est une interprétation du titre initial dont la traduction littérale serait « réflexions sur le droit islamique et l’Histoire ».

Nous avons aussi mis « ruptures » au pluriel pour la multiplicité des ruptures traitées. L'auteur y souligne celle, historique, provoquée par la prise de pouvoir omeyyade occultée ou ignorée par l'orientalisme comme par la plupart des auteurs musulmans. L'orientalisme traite généralement du despotisme comme étant la continuité naturelle de l'islam premier et n'opère aucune rupture épistémologique entre les différentes étapes qui suivirent. Ainsi, selon cette lecture linéaire de l'Histoire, Kadhafi, Saddam Hussein et autres énergumènes sanguinaires seraient une suite logique dans un islam qui en portait les germes depuis le départ ! Ce hiatus entre la Révélation et la gouvernance, traîné tel un boulet depuis des siècles est traité par l'auteur et la rupture à ce niveau est bien soulignée de manière lancinante.

L'autre rupture abordée concerne les temps à venir et reste à être concrétisée. C'est la raison même de cette feuille de route. Si le passé souffrit de cette césure, l'avenir ne peut se faire qu'en entamant une autre : révoquer toute forme de paresse, notamment la paresse intellectuelle.

Pour aller de l'avant, il place très haut la visée de la Oumma en considérant que l'instrument adéquat pour son union et la défense de son identité, étant donné le contexte, est l'État. On remarquera que l'esprit qui l'anime dans ce sens ne s'inscrit pas dans une logique belliciste mais bien dans celle d'une autocritique qui permettrait de sortir d'une histoire politique par le politique.

Très loin de la logique de Daech, cette créature des temps flous, l'archétype de l'État qu'il propose ne devrait régler

son compte qu'à nos mentalités sclérosées et aurait pour rôle essentiel la revivification de notre mission spirituelle universelle confisquée à l'origine par le pouvoir expansionniste omeyyade. Le message est des plus clairs dès lors que nous inscrivons la pensée dans une continuité indépendante de la révolution iranienne et surtout en faisant table rase d'une islamophobie rampante dans un monde en pleine ébullition.

Après ces éclaircissements généraux, il nous faut souligner de plus la difficulté que l'on peut éprouver en tant que traducteur d'une langue subtile et polysémique. Ce n'est pas bien grave de sacrifier en route quelques figures de style lorsqu'il s'agit d'un texte à valeur purement littéraire mais cela tient du funambulisme que de vouloir traiter d'un sujet très en vogue, naviguant sur une mer de malentendus. La traduction ayant l'ambition de présenter une pensée et pas seulement de traduire un texte, nous avons évité la littéralité brute qui, si elle ne ferait que trahir une quelconque autre langue, créerait de très graves malentendus concernant l'arabe et les écrits islamiques en ces temps minés qui sont les nôtres.

Nous nous sommes pour cela penchés sur chaque concept propre à l'auteur pour en extraire la substantifique moelle permettant de nourrir un dialogue et non d'alimenter un quiproquo. Il est cependant judicieux de nous attarder quelque peu en préface sur un concept directeur qui fait la trame de la pensée de l'auteur et qui n'apparaît pas assez clairement dans le développement : « *al fiqh al jami'* ».

Le premier vocable « *al fiqh* » est réduit au terme très technique, légal et juridique de « jurisprudence » dans le souvent douteux bagage linguistique orientaliste. L'auteur l'affranchit de cet usage spécifique pour lui redonner l'acception sacrée que lui confère la Révélation. La gestion méthodique des connaissances prend sens dans le souffle spirituel pour établir une approche rationnelle en vue d'une

mise en pratique. Quant au terme « *al jami'* », c'est un qualificatif qui, en français, alignerait très médiocrement, et faute de mieux, les mots global, englobant, exhaustif, transverse, transdisciplinaire.

Ce retour aux sources fédératrices des hommes et des pensées, axial dans tous les ouvrages de l'auteur prend d'autres appellations traduisant la même aspiration. *Al fiqh al shâmil* (approche exhaustive) ou *al fiqh al minhaji* (approche méthodique) sont autant de synonymes témoins d'une approche holistique prenant en compte toutes les dimensions de l'Homme. Une approche qui propose une vision reconstruite de soi passé obligatoirement par la déconstruction du passé. Le présent ouvrage confirme l'adage « qui n'a pas d'Histoire n'a pas d'avenir ». Bien que concis, il cible les points névralgiques de la nôtre. Dans cette perspective « *al fiqh al jami'* » transcende le « *fiqh* » dans son acception classique et représente la compréhension première de l'islam qui, tout en encourageant les diverses connaissances, les ramène au tronc commun d'une Histoire de l'Homme avec Dieu. Le sens reprend le dessus sur la technique.

Après nous être arrêtés sur ce concept-clé par souci de présenter les fondements de la pensée de l'auteur, signalons que par le même souci, nous étant projetés dans l'esprit du lecteur francophone, nous avons troqué quelques métaphores contre d'autres, équivalentes en français. La langue arabe étant enclive à user et à abuser d'envolées lyriques, nous nous sommes permis d'en rogner les ailes parfois, non sans regrets de ne pouvoir rendre la beauté du style.

Nous avons aussi abandonné toutes les formules de politesse consacrées par la liturgie musulmane en arabe et qui traduisent le grand respect envers Dieu, Ses envoyés et certains hommes d'exception. Nous avons choisi ce parti non point par manque de révérence envers Dieu et Ses messagers, bien loin de nous cette idée, mais par souci de fluidité du texte d'une part, et,

d'autre part, pour ne point choquer un esprit qui, n'accordant généralement aucune valeur sacrée à de telles formules, s'en trouverait découragé et, au mieux, classerait cela dans le registre de salamalecs pas vraiment utiles. Le lecteur, pour qui ces annotations tiennent du sacré, saura comment les répéter sans avoir besoin de les voir transcrives en toutes lettres.

Concernant les termes « suppléants » et « suppléance » qui ont été utilisés, ils remplacent les mots arabes *khalifa* et *khilafa* habituellement traduits par « calife » et « califat ». Si ces mots ne posaient pas de problème majeur durant des siècles, il en va tout autrement aujourd’hui. Pour un lecteur non averti, « calife » évoque au mieux les frasques d’un souverain des mille et une nuits, et au pire, le chef suprême de quelque mouvement extrémiste comme il en existe tant de nos jours. Quant à celui de « califat », il fait bien sûr penser avant tout aux horreurs qui ont lieu actuellement quelque part entre Syrie et Irak.

Nous avons bien conscience que les mots « suppléants » et « suppléance » ne sont pas des vocables idéaux car ils s’appliquent en principe à un état de choses provisoire. Il n’en reste pas moins que ce vocabulaire rend un sens assez proche de celui des mots arabes tout en restant assez éloigné de ce que « calife » et « califat » en sont venus à évoquer.

Concernant l’orthographe de certains termes, nous faisons la différence entre Islam, Sunnisme, Chiisme (avec majuscule) qui désignent un ensemble de personnes et une culture avec les mêmes termes écrits en minuscules qui s’appliquent à la religion. De même, l’Imam avec un grand I est un savant tandis que l’imam est celui qui guide la prière dans une mosquée.

Toujours en matière de technique de traduction, nous voudrions évoquer une dernière chose. Si le glossaire classique nous a aidés parfois, il ne nous a été d’aucun secours concernant certains termes techniques comme ceux du grand Châtibi

dont l'arabe, traduit à la lettre, serait d'un hermétisme tout à fait déroutant pour un lecteur de base sincère dans sa quête de compréhension. Pour cette raison, nous avons simplifiés certaines formules ou concepts.

Nous avons par exemple réduit deux formules de Châtibi, qui même en arabe sont d'un accès difficile, à des notions plus compréhensibles bien que plus simplistes. Nous avons ainsi traduit les termes propres à cet auteur évoquant les objectifs de la Charia² « *hifd min janib al 'adam* » par « mesures préservatrices » et « *hifd min janib al woujoud* » par « mesures conservatrices ».

Les concepts cachés derrière ces appellations pour spécialistes sont exposés sur plusieurs pages dans les livres de droit islamique. Nous nous sommes contentés de les traduire par des formules intelligibles laissant le soin aux ouvrages spécialisés d'en donner des explications plus complètes et surtout plus complexes.

Précisons enfin que toutes les notes de bas de pages sont propres à cette version traduite (sauf une ou deux qui sont de l'auteur). Nous avons autant que possible rajouté une explication pour les termes ou les noms propres arabes mais nous ne l'avons fait que dans les cas que nous avons jugés utiles à une meilleure compréhension, omettant les autres. Enfin, en cas de nécessité, quelques parenthèses explicatives ont été rajoutées et signalées dans le texte même par le sigle *ndt* (note de la traduction).

² Ce mot épouvantail signifie droit islamique basé sur le Coran et la Sunna. L'étymologie rend mieux que toute définition le sens profond de ce concept. Le terme Charia vient de la racine *cha-ra-'*a qui signifie creuser un sillon dans la terre pour pouvoir faire passer l'eau. L'eau symbolise la grande miséricorde de la loi divine destinée à faire sens et à gérer les litiges universellement humains. La jurisprudence a fait de la Charia, petit à petit un dogme propre à justifier toutes sortes de barbaries.

PRÉAMBULE

Chers frères et sœurs, croyants et croyantes. Dieu le Très-Haut dit :

« Dieu ordonne l’Équité (al ’Adl)³, l’Ihsane⁴ et la libéralité envers les proches et désapprouve la turpitude, l’acte blâmable et l’outrepassement (al bagh’ye). Il vous exhorte, peut-être vous amenderez-vous. »⁵

Je désirerais, si Dieu veut, vous entretenir dans cette lettre ouverte, de l’horizon de notre action que nous espérons bénie par la grâce de Dieu. J’use pour cela de la méthode initiée par l’Envoyé de Dieu comme d’un phare guidant vers un avenir où se fera un « retour aux sources prophétiques », promesse vérifique de Dieu, et comme d’un stimulant de l’effort à fournir.

C’est sous cet éclairage que nous nous devrions d’appréhender les évènements contemporains tels que les avancées époustouflantes des sciences accaparées par ceux qui n’aiment guère l’Islam, la connivence entre les deux pôles de la *Jahilya*⁶ dans le rejet de toute renaissance de l’Islam, les différends des musulmans et leur dispersion, l’hégémonie

³ *Al ’Adl* signifie Équité dans le sens le plus large.

⁴ Le concept d’*Ihsane* est l’un des plus difficiles à rendre dans la langue française. « Bel-agir » est une traduction originale de Jacques Berque que l’auteur appréciait et utilisait volontiers jugeant que ce mot rend de façon acceptable la signification du concept.

⁵ Sourate 16 « Les abeilles », Verset 90.

⁶ Littéralement et habituellement la *Jahilya* est un mot qui désigne la période antéislamique. L’auteur en fait un concept désignant toute civilisation qui prône et/ou pratique l’ignorance de Dieu et la violence. Il fait allusion ici aux deux blocs hégémoniques qui, au moment de l’écriture de ce livre, étaient en pleine guerre froide.

du matérialisme *jahilyen*⁷ et de sa culture dans le monde, la colonisation de la terre des musulmans mais aussi de leur économie et de leur esprit.

Il nous faudrait aussi comprendre comment les régimes régnant en terre d'Islam, terre morcelée en pays et en États, sont le modèle même du pouvoir imposé. Ce pouvoir que l'Envoyé de Dieu condamne dans un hadith annonciateur d'un retour radieux aux sources prophétiques qui viendrait après une ère très sombre de systèmes despotaques puis dictatoriaux. Je rappelle ce hadith que nous prendrons comme pierre angulaire de notre réflexion et comme boussole pour notre démarche : l'Imam Ahmad a rapporté, d'après une référence authentifiée et selon les dires de Houdayfa, que l'Envoyé de Dieu a dit : « *La prophétie sera parmi vous le temps que Dieu décidera, puis Dieu la lèvera lorsqu'il l'aura décidé. Puis succédera à cela une période marquée par le modèle initié par le Prophète qui perdurera le temps que Dieu permettra, puis Dieu la lèvera lorsqu'il l'aura décidé. Puis viendra une royauté mordante⁸ qui sévira le temps que Dieu permettra, puis il la lèvera lorsqu'il l'aura décidé. Puis s'installera une royauté coercitive le temps que Dieu permettra, puis il la lèvera lorsqu'il l'aura décidé. Puis viendra une alternance marquée par le retour au modèle de la Prophétie.* » « *Puis le Prophète se tut.* » précise Houdayfa.

⁷ Se rapportant à la *Jahilya*.

⁸ Les adjectifs arabes 'ad et jabri ont été traduits de manière littérale, respectivement « mordante » et « coercitive ». Le premier correspond peu ou prou à « despotique », le second à « dictatorial », un despote pouvant parfois être éclairé.

INTRODUCTION

UNE DÉVIATION DANGEREUSE

Nous observons la houle des évènements de notre époque et partageons avec la Oumma⁹ l'espoir que Dieu fasse triompher Sa Voie, la meilleure, sur toute autre, comme promis par Lui. Tout en sachant que Sa Promesse est Vérité, nous ne permettrons pas à de faux et débordants espoirs de nous envahir d'idéalisme soporifique qui, certes, est agréable mais qui empêche la lucidité.

La cécité est garantie si nous ne faisons pas de ce noble hadith, et d'autres de même nature, un repère permettant de débusquer la déviation historique qui a changé le cours de notre vie et qui nous a fait perdre progressivement nos fondamentaux. Le système de Concertation¹⁰ a disparu avec la fin de la suppléance éclairée (*khilafa râshida*), inspirée du modèle initié par le Prophète, comme ont disparu aussi l'Équité et l'*Ihsane*.

Le despotisme survint avec les Omeyyades, s'exacerba au long des siècles, colonisa la terre puis les esprits. On trouva, petit à petit, normal de nommer la chose « suppléance omeyyade à la Prophétie » (califat omeyyade)¹¹, puis « suppléance abbasside »

⁹ Oumma signifie la communauté des croyants, la nation musulmane à travers le temps et l'espace.

¹⁰ Je traduis ainsi le mot *Shoura* qui est un système basé sur le respect des commandements de Dieu qui, au niveau de la gestion de la polis, intiment la délégation, la représentation et la concertation. Ni les femmes, ni les enfants n'en ont été exclus. Le pacte de Médine inclut même les minorités juives qui avaient leur propre concertation mais comptaient parmi la Oumma.

¹¹ En fait on emploie habituellement le mot « califat » dans les traductions mais le sens de ce terme est « suppléance sur le modèle de la Prophétie ». Si ce sens vaut pour les califes éclairés, les quatre premiers successeurs du Prophète, ce n'est plus qu'un leurre étymologique et démagogique après cela et un instrument linguistique destiné à brouiller les cartes et à servir l'usurpation du pouvoir en lui donnant une légitimité sacrée. Ne voulant

(califat abbasside) et ainsi de suite. On fit ainsi subir aux gens des concepts mirifiques qu'ils ne remirent jamais en question.

Ce que l'Envoyé de Dieu nomma « royauté mordante » et « royauté coercitive », les historiens officiels le qualifièrent de « suppléance sur le modèle initié par le Prophète » (*khilafa*). Ce grand mensonge dupa des générations entières et, jusqu'à nos jours, nous chantons encore, dans un air de nostalgie, les louanges de ce modèle successoral soi-disant prophétique.

Il est vrai que c'étaient de puissants systèmes étatiques qui garantissaient la protection de l'identité islamique contre les menaces. Mais à leur ombre, la menace endogène rampante étouffait les voix qui dénonçaient l'acte blâmable, assassinait l'opinion récalcitrante, interdisait l'*Ijtihad*¹². C'est sous leurs auspices et dans la foulée des luttes intestines que naquirent de douteuses écoles doctrinales et que se déclara le schisme entre sunnisme et chiisme.

C'est aussi à ce moment-là que la Connaissance¹³ connut une atomisation générée par la spécialisation disciplinaire, inapte par nature à avoir une approche globale. Personne n'osa plus proposer la méthode du Coran et de la Sunna¹⁴ par crainte du

pas perpétuer leurre et pour faire rupture avec des traductions littérales n'intéressant que les initiés, je préfère une traduction qui fasse rupture avec celles académiques habituelles.

¹² Lorsque j'écris *Ijtihad* avec majuscule, je fais allusion à la discipline élaborée à partir des sciences scripturaires qui consiste à les mettre en adéquation avec les réalités vécues. Écrit avec minuscule, le mot désigne l'effort individuel d'un érudit donné en la matière. Je signale en passant que l'arabe n'a pas de majuscules mais la traduction y oblige pour le discernement.

¹³ Pour l'auteur, les sciences expérimentales et humaines ne méritent le nom de Connaissance que si elles font sens et participent d'une approche holistique se rapportant à l'Histoire humaine avec Dieu.

¹⁴ Ensemble des dires, actes et approbations du Prophète dont les sources principales (mais pas les seules) sont les recueils de hadiths et les biographies. Ce terme est utilisé aussi dans le Coran où il désigne les

pouvoir. C'est à cette époque que la lutte finit par réduire le Coran à sa portion congrue ignorant ses connasseurs ou les massacrant lors de « campagnes défensives » en réponse à des soulèvements tels que celui de Houssein Ibn Ali¹⁵. C'est à l'ombre de ces systèmes que régna sans merci la terreur par l'épée. On assista à la recrudescence du tribalisme et vinrent à régner les Béni-Bouih, les Seldjoukides, les Abidites et d'autres.

Les jurisconsultes quant à eux, émettaient des fatwas¹⁶ légitimant le pouvoir de « celui qui s'en empare par la force de l'épée » comme autant de requiems pour le système de Concertation et pour les deux principes fondateurs d'Équité et d'*Ihsane*.

lois universelles de Dieu (Sunna de Dieu). La Sunna est, avec le Coran, la principale source législative en islam.

¹⁵ Petit-fils du prophète par sa fille Fatima et fils de Ali, quatrième suppléant éclairé. Frère de Hassan. Il fut massacré avec sa famille étendue à Karbala (Irak) en l'an 61 de l'hégire (680). Il est l'une des figures sanctifiées inspiratrices du dolorisme chiite.

¹⁶ Avis juridiques pouvant être donnés par toute personne ayant un minimum de connaissances et reconnue pour cela. Les spécialistes dans ce domaine sont des muftis.

LA NÉCESSITÉ D'UNE PENSÉE MÉTHODIQUE

Les défenseurs de causes trompeuses telles que le libéralisme, le socialisme, le nationalisme, le gauchisme islamique ou ceux de combinaisons vaseuses entre ces genres, ont une logique claire, que ce soit dans l'analyse de la réalité et sa critique ou dans celle de l'Histoire et l'élaboration précise d'un projet d'avenir possible. Quant à nous¹⁷, nous restons dans les généralités de nos nobles revendications exprimées par d'impétueuses émotions et l'aspiration sincère à un lendemain de splendeur pour l'Islam. Ce sentimentalisme benoît enrobe l'opinion que nous nous faisons de notre propre Histoire d'un fin voile tout en indulgence.

Ainsi, certains parmi nous considèrent l'époque de Haroun al Rachid¹⁸ comme modèle idéal. Ils ne se doutent pas un instant que cette monarchie, magnifique certes à l'aune de la vie ici-bas, est illégitime à l'aune de l'islam et n'est, selon les dires de l'Envoyé de Dieu, qu'un pouvoir absolutiste que sa nature décrédibilise et qui n'a aucune valeur.

La profonde tristesse que suscite en nous le fragile présent des musulmans nous pousse ainsi à invoquer la notion de « puissance d'État » (*chawkat al islam*)¹⁹, expression initiée en son temps par Abu Hamid Al Ghazali²⁰ pour justifier sa défense du « suppléant » (*khalifa*) abbasside Al Mustazhir.

¹⁷ Le commun des musulmans.

¹⁸ Le plus célèbre des califes, celui qui a inspiré le conte des mille et une nuits.

¹⁹ Ce terme arabe désigne la puissance militaire de préservation de l'unité nationale. Ce concept a souvent été utilisé comme alibi pour légitimer les excès du pouvoir. Il a été évoqué pour la première fois par l'Imam Al Ghazali. Plus loin, le même terme est utilisé pour désigner la puissance ottomane (Cf. infra).

²⁰ Célèbre théologien du 11^{ème} siècle. « Algazel » pour l'Occident du moyen-âge.

Nous invoquons ce temps de puissance du pouvoir pensant ainsi prendre revanche sur un présent où nous sommes l'insignifiance même. Nous ne nous doutons pas qu'en encensant le pouvoir despote d'antan nous soutenons la dictature d'aujourd'hui et qu'ainsi nous œuvrons à effacer les traces de la guidance et du testament prophétiques.

Ce sont pourtant là les seuls vrais repères théoriques et pratiques et les modèles à suivre si nous comptons faire rupture avec notre lamentable état de fait. Il nous faudrait, pour cela, renouer avec la méthode prophétique, nous agripper à son enseignement afin de scruter l'Histoire d'un regard critique et découvrir les hiatus qui ont conduit à l'affrontement entre le Coran et le pouvoir. Quand l'épée a-t-elle donc pris le dessus ? Quand l'esprit de Concertation et d'Équité a-t-il été banni ? Quand l'*Ihsane* a-t-il disparu ?

Il nous faudrait comprendre comment le droit et la jurisprudence se sont émiettés et pourquoi la Oumma a été amenée à s'effriter, à devenir d'abord proie facile pour les colonialismes puis ensuite à en subir leurs fondés de pouvoir locaux diaboliquement pervers. Il nous sera donc indispensable d'établir des règles solides basées sur le Coran et la Sunna sachant que l'affect débridé est une folie et que nos pieux prédécesseurs, ayant vécu otages impuissants des pouvoirs despotes puis dictatoriaux, ne nous ont légué que des éclats de connaissances qu'aucun projet intégral ne relie.

Le discours sur la gouvernance et son pouvoir était chose impensable à l'ombre de l'épée. Il n'était donc pas possible de le maîtriser ou de le divulguer sauf dans le cadre de « règles à recommander »²¹ pour le système en place, en

²¹ Ce concept a été évoqué pour la première fois par Al Mawardi dans son livre « statuts gouvernementaux » qui est un traité de droit sur et pour les gouvernants leur donnant des recettes sur le comportement à avoir dans un certain nombre de situations.

l'évoquant en des termes des plus respectueux. On ne pouvait se mêler des « jardins secrets » des palais que pour en parfaire l'harmonie en exhortant les princes aux vertus et aux bienfaits d'une attitude paternelle envers les peuples !

La méthode initiée par le Prophète est nécessaire pour expliquer l'Histoire et la réalité actuelle et pour avoir vue sur l'avenir. Elle l'est aussi pour établir une feuille de route islamique prenant en compte et l'Appel et l'État sur les volets éducationnel et organisationnel ainsi que sur celui de la percée²² sur le terrain. Cette méthode est indispensable pour coordonner l'Effort²³ à fournir avec le droit islamique, recenser les atouts de cette Oumma aspirant à l'union et pouvoir créer les conditions de cette union et de cette remise à neuf. Les luttes politiques endogènes et exogènes avant, pendant et après cet « éveil collectif à l'Effort »²⁴ (*qawma*) devraient s'en

²² J'utilise, faute de mieux, « percée » pour le terme arabe *zahf*, substantif du verbe *zahafa* à la polysémie des plus riches. L'auteur ne retient en aucun cas son acception militaire mais bien celle qui traduit un mouvement de masse venant après un travail assidu sur le terrain, un réveil des consciences et une adéquation avec la réalité en vue d'un changement tous azimuts. Ce mouvement de masse bannit définitivement la violence mais mise sur la force du volontarisme.

²³ Je traduis par Effort (majuscule) le mot *Jihad* que l'on a vite fait de transposer en « guerre sainte ». Ce qui est bien sûr tout à fait erroné puisque *Jihad* veut dire faire effort constant dans le Bien et dans tous les domaines dont celui de la guerre qui ne peut avoir lieu qu'en cas de défense et non d'invasion. Je parle bien sûr de l'islam originel et non de celui que le pouvoir a usurpé et dont la lettre présente fait cas et qui a détourné le sens de *Jihad*.

²⁴ J'utilise cette expression pour traduire un concept propre à l'auteur et qui a longtemps prêté à confusion dans les approches journalistiques : la *qawma*, qui traduite à la va vite, donne « révolution », ce que l'auteur a précisément voulu éviter pour se démarquer de la violence et de la rupture trop brutale générée par toute révolution. Il utilise *qawma* par opposition à *thawra* (qui lui signifie bien révolution) dans la mesure où la *qawma* est un processus progressif basé sur un « éveil des consciences » par une relecture de l'Histoire et par un renouveau spirituel qui généreraient une éducation responsable et motivée menant vers une résistance pacifique au pouvoir

référer aux orientations prophétiques qui ont clairement mis en garde contre le despotisme et la dictature.

Nous pourrions ainsi enjamber les systèmes de la *fitna*²⁵ pour renouer avec le modèle initié par le Prophète, basé sur la Concertation, l’Équité et l’*Ihsane*. Faute de cela, nous resterions encore longtemps à nous bercer d’un espoir nostalgique de la magnificence abbasside et de la puissance d’État des Ottomans. Ce serait demeurer prisonniers de notre inculture historique et de notre déni de l’incorruptible testament : celui qui promet un second retour aux sources dans la continuité et l’agencement particulier de la méthode prophétique.

Notre but n’est point de déprécier la puissance passée des rois musulmans, surtout qu’ils ont eu le mérite de défendre leurs territoires. Il n’est pas dans notre intention de stigmatiser des personnes dont certaines étaient vraiment pieuses et d’autres moins. Nous visons plutôt le système de gouvernance dont nous voulons refaire l’Histoire, usant des critères de l’islam, sans être influencés par le modèle du nationalisme arabe tout en prétentions et en fanfaronnades.

J’utilise le concept de *qawma* au lieu de *thawra* pour désigner un terme complexe dont la signification alignerait les mots

et aboutissant à un changement de société, reprenant le flambeau des enseignements prophétiques. La *qawma* vient du verbe *qaama* qui signifie « se mettre debout ». Elle signifie donc « se réveiller à l’Effort ». L’auteur donne lui-même une explication sur ce terme un peu plus bas.

²⁵ Le concept islamique de *fitna* est, sur le plan social, un état de fait où le Mal et le Bien s’enchevêtrent et où la pratique de la foi en devient plus difficile. Écrit avec un F majuscule, la *Fitna* désigne la période historique survenue après l’assassinat d’Othmane (3^{ème} successeur du Prophète), marquée par un affrontement interne puis par des scissions idéologiques. Sur le plan mystique plus proche de l’étymologie du verbe *fatana* qui signifie « passer au feu le métal précieux pour le débarrasser de ses scories » le concept fait allusion à l’épreuve de la vie sur terre. Celle-ci est une étape à surmonter dans la foi et la pratique afin de gravir les échelons de la spiritualité d’origine et de mériter la félicité.

« renaissance », « éveil », « motivation », « mobilisation » et « percée ». J’use de ce concept m’inspirant de la parole de Dieu : « *Quand le serviteur de Dieu se leva pour L’invoquer...* »²⁶.

Notre *qawma* devrait s’inspirer de la pédagogie prophétique afin de réaliser un retour à ses sources et dépasser l’absolutisme et la tyrannie. Toute chose passerait au crible d’une approche méthodique et analytique inspirée du parcours des Messagers que vint parfaire et couronner celui du Prophète Mouhammad.

²⁶ Sourate 72 « Les *djinns* », Verset 19.

**RÉFLEXIONS SUR LE DROIT ISLAMIQUE
ET L'HISTOIRE POLITIQUE**

LE CARCAN DU SUIVISME

Comment peut-on nous mettre debout et marcher vers de nobles ambitions alors que le carcan du suivisme jurisprudentiel nous enserre le cou ? Comment peut-on avec des handicaps aussi lourds que notre Histoire et notre patrimoine culturel, discouvrir d'une alternance prophétique et d'un avenir pour l'Islam sous égide d'un État de Concertation, d'Équité et d'*Ihsane* ?

Comment penser cet avenir d'unité, de puissance et de transmission du Message éternel à l'univers ? Comment exprimer les besoins de l'humanité, ses plaintes et ses ambitions ? Comment protéger Le *Dîn*²⁷ de Dieu venu défendre le vrai et rendre justice aux opprimés conformément à la voie agréée par Dieu ? Comment donc faire alors que ceux qui sont supposés nous éclairer et nous instruire sont bien en-deçà de la Connaissance, du Coran et de la Sunna ?

L'arme fatale aux mains des tyrans n'est en réalité ni l'arme classique, ni la férocité de leurs tortionnaires qui sont légion,

²⁷ Je garde le mot arabe *Dîn* que l'on traduit toujours par « religion », par respect de la volonté de l'auteur qui a toujours refusé cette traduction classique. Le mot religion venant du latin « religere » fait plus allusion au rapport interhumain entre des individus qui partagent le même Dieu qu'à celui d'individus en quête de Dieu dans une logique sociale communautaire. Le *Dîn* signifie étymologiquement le comportement de l'individu selon son intime conviction. On dit en général *Dîn* de Dieu pour dire l'ensemble des comportements spirituels et sociaux initiés et agréés par Dieu pour permettre au fidèle de progresser spirituellement dans Sa Voie et atteindre l'excellence dans ce sens. La précision qui consiste à dire « de Dieu » est souvent abandonnée dans les écrits islamiques par sentiment d'évidence que La Voie de prédilection vers Dieu est l'islam. Je garderai donc pour cela le terme de *Dîn* plutôt que le terme religion bien que si je ne craignais pas la confusion et m'écoutais, j'utiliserais bien « Voie ».

mais bien ces entraves que sont la paresse intellectuelle et la médiocrité des esprits lâchement réfugiés dans les tanières du suivisme paisible.

D'autres que nous ont dressé les tables d'une démocratie factice ou autres simulacres travestis d'oripeaux hypocrites. Ils nous en chassent comme on chasserait quelque parasite. Hélas, certains esprits ineptes, pris dans les toiles poussiéreuses du suivisme et de la soumission abjecte au pouvoir ne voient pas d'inconvénient à se repaître de miettes illicites. Pigeons bien dressés, ils picorent allègrement ce que les tyrans sanguinaires veulent bien leur concéder, ne pensant qu'à leur propre salut. Un salut comme le conçoit celui qui est nourri et blanchi.

Cette mentalité maladive porte ombrage à la conscience de la Oumma et décrédibilise les gens de l'Appel lorsqu'ils dénoncent ce complot séculaire fomenté par les gouvernants et ces gardiens du temple de l'injustice que sont ces « oulémas de service ».

Je n'entends point par « se libérer du suivisme juridique » le fait de mépriser tout ce que l'*Ijtihad* d'oulémas sincères a produit en matière de jurisprudence (*fiqh*). C'est un effort louable, fourni par de pieuses gens pratiquant dans la conviction. Je vise plutôt, disant cela, la détestable mentalité dont le confort de l'appartenance au système empêche la remise en question. Ce même confort empêche les porteurs de cette mentalité de régler l'acuité de leur vision de la réalité des musulmans sur le Coran en usant de la lunette de la Sunna. Ce qui est à la base même de l'esprit critique et du devoir sacré de « l'exhortation à l'acte louable et la réprobation du blâmable » (*al amr bilma'rrouf wa annah'y 'ani al mounqar*), attitude qui devrait, au moins une fois dans une vie, inciter à dénier le faux, voire à exprimer sa colère à son encontre et contre ses représentants.

Quelle est la méthode à adopter pour nous débarrasser de la mentalité moutonnière sans tomber dans celle de l'extrémisme expéditif ? Quelle méthode adopter pour nous débarrasser des œillères de la soumission et de l'ajournement continu de nos projets ?

Comment reconquérir la capacité d'initiative et dresser nous-mêmes les banquets de l'Islam dont les mets principaux seraient la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane* et auxquels nous convierions l'humanité à un festin de miséricorde et de charité ?

Nous sommes actuellement gouvernés par des tyrans²⁸ à cause des tares de ceux qui miment, de ceux qui se soumettent, de ceux qui craignent, de ceux qui convoitent, de ceux qui falsifient. Tout comme nous étions gouvernés dans le passé par des despotes et pour les mêmes raisons. Nous n'avons d'autres choix devant cet asservissement et cette démission face au pouvoir que de nous défaire de cette habitude héritée et de renouer avec la Sunna et la méthode prophétique.

On respirerait à nouveau, dans cet espace de foi, l'air embaumé de l'*Ihsane*. La Oumma s'autogouvernerait à l'ombre des vertus et des bienfaits de la Concertation et de l'Équité confondues, de l'affiliation spirituelle, de l'appartenance à une communauté de foi, de la souvenance de Dieu et de la conviction en Lui, du don²⁹ (*al badhl*) pour l'amour de Dieu, de la Connaissance, de la noble attitude³⁰ (*assamtou al hassan*), de la pondération, de l'économie et de l'Effort.

²⁸ Correspondant à la royauté « coercitive » (*mulk jabri*), la royauté « mordante » (*mulk 'ad*) étant l'affaire de « despotes », parfois éclairés.

²⁹ *Al badhl* signifie donner de sa richesse pour l'amour de Dieu et inclut donc le don de soi, de son temps, de ce que l'on possède comme richesses morales ou intellectuelles voire affectives.

³⁰ J'ai traduit ainsi *assamtou al hassan* qui généralement l'est de façon expéditive par « une belle façon de s'habiller » ou « un beau paraître ».

Il nous faudra remonter la pente³¹, aspirer à la face de Dieu et non plus se laisser choir dans les gouffres de la facilité, de la mollesse, du mépris des pauvres, de l'oubli de Dieu, du mensonge, de l'avarice, de l'ignorance, de la paresse, du suivisme culturel et de l'outrance.

Gardons-nous de suivre Satan qui nous veut éloigner du devoir suprêmisse de l'Effort.

Si l'auteur inclut dans un autre écrit la propreté du corps, la décence de l'apparence et le bon goût au niveau vestimentaire dans cette vertu, il ne la limite pas à ce côté externe mais prend en considération toute une façon d'être qui concerne la beauté du geste et du cœur et qui se traduit par l'élégance dans l'attitude depuis le vêtement jusqu'aux vertus qui font l'*Ihsane*. C'est un concept proche de la notion de *mourou'a* dans le soufisme : une sorte de chevalerie spirituelle.

³¹ L'auteur fait allusion à un verset adressé à l'Homme dans sa dimension mystique et dont il use comme d'un concept de base dans ce qu'il a conclu des sources scripturaires pour établir la méthode initiée par le Prophète, aspirant à faire revivre l'esprit de l'islam originel : « *Que ne remonte-t-il pas la pente ?* » (Coran 90,11). Ce monde étant censé être un ici-bas matériel et charnel, il faudrait pour gagner les hauteurs spirituelles faire effort constant pour affronter la bassesse, à commencer par celle de l'ego, et pour construire une société équitable paisible et viable en maîtrisant l'animal en nous.

DE PRÉCIEUX ACQUIS

Les connaissances et les règles que nous ont léguées nos prédécesseurs sont une richesse inestimable. Ce qu'ils ont établi comme méthode critique concernant les rapporteurs de hadiths afin de vérifier leur honnêteté, ce qu'ils ont instauré comme règles relatives aux fondements du droit islamique et de ses dérivés, de la foi et du cheminement spirituel (*'ilm assoulouq*)³², est encore à notre disposition.

Tout cela est cependant éparpillé comme autant de trésors scripturaires aux verrouillages codés dont seule une approche exhaustive (*al fiqh al jami'*)³³ peut en trouver les mots de passe. Une approche qui devrait reconsidérer toute connaissance invétérée en tenant compte de son rapport au pouvoir, de son contexte historique, des querelles doctrinales et aussi du conservatisme des gens de la discipline en question. Que ces derniers soient bénis pour leur intention louable de protéger l'« unité salvatrice » de la Oumma (*baydat al Islam*)³⁴ contre la convoitise et la belligérance. Certes, l'héritage est éparpillé et brisé mais ses éclats étincelants peuvent encore être utiles dans le cadre d'une renaissance de l'intention, de l'action et de l'Effort.

Cette approche exhaustive (*al fiqh al jami'*) se devrait d'appréhender simultanément et l'Appel et l'État dans leur

³² Littéralement « science du cheminement ». Le cheminement en question « *soulouq* » étant considéré comme un véritable savoir à acquérir au travers de règles bien définies.

³³ Littéralement « approche transdisciplinaire », concept-clé chez l'auteur. cf. Préface de la traductrice.

³⁴ *Baydat al Islam* est un terme technique dont l'usage est devenu classique dans les écrits arabes traitant de sociologie ou d'histoire de l'Islam. Il désigne l'unité, la force, l'harmonie et la cohésion de la nation.

rapport originel : celui du temps de l'appariement entre les *Mouhajirines* et les *Ansars*³⁵ au sein d'une seule communauté. Elle consisterait à comprendre l'involution de ce rapport qui, au temps de la suppléance éclairée³⁶ eut pour résultat l'élargissement de la nation, puis au temps des monarchies absolutistes et des dictatures qui s'ensuivirent, donna la corruption et la stagnation.

Où en est ce rapport, confronté qu'il est à la mentalité laïciste et aux intentions bellicistes contre le *Dîn* qui marquent la façon de penser et de procéder de nos gouvernants actuels dans la préséance absolue qu'ils accordent à l'État sur l'Appel ? Ce dernier s'en trouve acculé à se contenter de prêches surveillés, bâillonnés, domestiqués la plupart du temps, ou bien à traiter de « statut personnel », loin des domaines vitaux touchant au droit civil, juridique, économique ou administratif.

Une approche exhaustive devrait donc traiter simultanément de l'État et de l'Appel et de leur rapport requis lors des étapes de construction à venir. Il faudrait en outre trouver le moyen de restituer aux gens de l'Appel un pouvoir de décision et accorder la primauté au Coran sur le pouvoir et non l'inverse.

³⁵ *Al Ansar* désigne la communauté de Médine, hôte du Prophète et de la communauté des *Mouhajirines* qui a combattu et défendu la cause de l'Islam premier. *Al Mouhajirines* veut dire « les Émigrés » et désigne la communauté des premiers croyants du temps de l'Appel à la Mecque qui ont émigré avec le Prophète vers Médine. Aux tous premiers temps de l'Islam, le prophète a associé à chacun des *Mouhajirines* un des *Ansars*.

³⁶ On traduit systématiquement cette période par « califat éclairé » ou « califat bien guidé ». Je préfère ne pas me soumettre à cette règle et traduire le contenu du concept vu la mauvaise presse qui lui est faite dans le cadre actuel (alors que je traduis cette lettre) marqué par l'islamophobie exacerbée et par une compréhension douteuse chez les musulmans de base de cette notion précisément. Au moment où je traduis, Daech, le cauchemar syro-irakien, fait des siennes au nom du califat islamique. C'est bien sûr une aberration créée par une géopolitique contemporaine n'ayant rien à voir avec l'esprit de la suppléance sur le modèle initié par le Prophète durant les trente années qui ont suivi sa mort.

Notre legs juridictionnel est une attache précieuse entre nous et les générations passées. Il nous relie à elles mais il est cependant marqué, que ce soit dans sa globalité, dans ses détails ou dans ses controverses doctrinales, par une Histoire saturée de pressions mutuelles (entre le pouvoir et les oulémas, *ndt*). De preux oulémas, que Dieu les couvre et nous de même de Ses bienfaits, ont eu le mérite de résister et de circonscrire à plusieurs reprises les outrances du pouvoir.

La segmentation du droit islamique tout comme l'effritement politique contemporain en nations de la *fitna* est un vrai défi. Un défi à relever en recollant les morceaux épars de la Connaissance par l'*Ijtihad* et ceux de nos terres et de nos sociétés musulmanes par l'Effort soutenu sur le terrain. Cela ne peut se faire que dans le dépassement de tout morcellement et de toute pensée, interprétation des textes ou attitude limitées et conditionnées par leur historicité. Il nous faudrait relativiser tout *ijtihad* passé et mesurer cette relativité à l'aune de la perfection du modèle initié par le Prophète qui a pratiqué, sans duplicité aucune, la Parole divine.

Certains amateurs d'écrits anciens vous prennent par exemple un Imam, un pieux juriste ou encore quelque preux chevalier ayant guerroyé pour la gloire du *Dîn* et vous en font une référence absolue. Dans leur imaginaire immature, ils l'habillent de perfection et le perçoivent comme étant l'inégalable sommité puis s'appliquent à en devenir de studieux et fidèles élèves. Ils font de leur interprétation de la compréhension déjà relative de leur modèle, une arme terroriste menaçant quiconque viserait, par-delà la mêlée, la Connaissance originelle telle qu'initiée par Dieu et Son Envoyé dans une langue arabe des plus explicites.

Nous serions méthodiques si nous prenions à pleines mains ce legs juridique éclaté pour l'interpeler, dialoguer avec lui, le questionner, le critiquer et en tirer bénéfice selon ce qu'il nous

rapporte ou pas comme information, expérience, narration concernant l'Envoyé de Dieu, l'éclairé, le protégé par la grâce de Dieu et l'inspiré.

Comment a-t-il transmis le Message et uni les cœurs de la communauté par le lien du divin ? Comment l'a-t-il aguerrie, comment a-t-il promu la fraternité et encouragé la solidarité dans l'avoir ? Comment a-t-il livré bataille et s'est-il défendu contre l'assaillant ? Comment a-t-il enseigné toute connaissance utile n'omettant pour cela aucun détail, serait-il minime ? Comment n'a-t-il ménagé aucun effort pour nous laisser une Oumma unie, pratiquant la Concertation ? Qu'a-t-il prévu et suggéré concernant la décadence annoncée, caractérisée par l'usurpation du pouvoir et sa transformation en despotisme puis en dictature ? Qu'a-t-il annoncé concernant la seconde phase de « suppléance sur le modèle initié par le Prophète » ?

Nous avons par exemple (en matière d'interprétation erronée, *ndt*) une narration rapportant ce fameux hadith qui fait allusion à la « royauté mordante ». Nos prédecesseurs, conditionnés qu'ils étaient par leur contexte politique, l'ambiance générale, la nature de leur préoccupation, de leur souci ou de leur ambition, le degré d'empathie envers la Oumma ou de respect qu'ils avaient pour eux-mêmes, interpréteront cette parole comme étant une légitimation de cette monarchie et une souscription à son système. Personne parmi eux ou presque n'a compris que ce hadith était en vérité une prédiction et l'expression d'une mise en garde contre une véritable catastrophe.

Conservons les trésors de l'héritage jurisprudentiel pour y revenir en cas de besoin mais faisons de l'honorables et respectable enseignement prophétique notre guide direct, lui qui nous enjoint de faire de la Sunna le modèle à suivre. La Sunna, elle, est exempte des mites de la dissension et du schisme et n'a pas été sujette aux influences des luttes pour

le pouvoir. Les instincts ethniques braqués et les tribalismes antéislamiques ont été jugulés grâce à elle ainsi qu'a été dépréciée la prééminence de la classe dominante et outrancière. De grands hommes parmi les opprimés ont pu ainsi porter l'étendard de l'effort de guerre.

Puisse Dieu récompenser ceux qui ont préservé les hadiths. Immense est notre dette envers eux, pour tous ceux qu'ils ont certifié authentiques, ceux dont ils ont critiqué la traçabilité et tous les autres qu'ils ont transmis. La science du hadith est sans conteste le plus précieux et le plus noble des matériaux dans l'illustre construction que représente la didactique islamique. Approuvons ces jurisconsultes qui évoluaient à la lumière de la prescription ou de la réprobation coranique et à la lumière de la Sunna et respectons ce qu'ils ont établi comme règles de l'*Ijma'*³⁷. Cette unanimité que cite l'Envoyé, dans le hadith, comme étant salvatrice et protégée du Mal : « *Ma Oumma ne saurait faire unanimité sur ce qui est perdition* ».

En l'absence de sources scripturaires, le *qiyas*³⁸ et *almassalih al moursala*³⁹ sont les bienvenus. Ce travail de classification des règles de base, établi par des jurisconsultes islamiques nous dispense certes de devoir en initier un nouveau. La ramifications

³⁷ *L'Ijma'* est un terme juridique qui désigne l'unanimité ou la quasi-unanimité des oulémas sur un avis juridique déduit d'une interprétation d'un texte scripturaire pas assez clair dans son énoncé ou nécessitant une contextualisation.

³⁸ Littéralement le *qiyas* signifie « la mesure ». Dans le domaine de la jurisprudence islamique, c'est la transposition d'une règle déduite des sources scripturaires d'une réalité passée à une réalité actuelle en tenant compte de la similitude des causes et des effets.

³⁹ *Al massalih al mourssala* est une règle juridique concernant toute affaire qui exige une fatwa n'ayant aucune référence dans les sources scripturaires et qui par conséquent est soumise à une évaluation tenant du principe de « l'intérêt public ». Ce principe est jugé essentiel en droit islamique.

de ces règles est chose tout à fait convenable, à prendre en considération si toutefois elles n'entrent pas partiellement en contradiction avec la méthode globale initiée par la Sunna et basée sur la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane*.

Nous devrions, par exemple, remettre à leur place les expressions de « droit et jurisprudence monarchiques » ou « statuts gouvernementaux », c'est à dire en quarantaine.

Si nous comparions la part qu'a eue dans la multitude des branches juridiques, nécessaires somme toute et tolérées par le pouvoir, avec celle accordée le devoir envers Dieu et la Oumma en matière de Concertation et d'Équité, nous découvririons aisément que ce n'était qu'une portion congrue, timide, taisant beaucoup de la vérité et proférant des insanités telles que la fatwa prônant la « légitimité de celui qui s'accapare du pouvoir par la force de l'épée ».

Il nous faudrait ausculter la discipline, léguée par de saints hommes, de la connaissance intuitive de Dieu tout en profitant de ce qu'ils ont enseigné de meilleur en matière d'aspiration à Son amour, de raffinement du cœur, d'éducation de l'ego, d'adoucissement des mœurs, de sincérité dans la quête de la Face de Dieu, de dédain de l'éphémère ici-bas, de désir de ressourcement dans le divin et en vue de La Vie Dernière.⁴⁰

La compagnie de tels hommes, aimant en Dieu, dans la souvenance de Dieu, sincères envers Dieu, ayant connu Dieu, que Dieu baigne leurs âmes de lumière, était fort bénéfique. Conservons donc l'esprit de leur enseignement et son sens mais pas ses moyens monastiques démissionnaires, aspect parmi d'autres de ce retranchement qui a laissé libre cours

⁴⁰ Bien que ne se cachant pas de son obédience soufie et bien qu'encensant cette école, l'auteur n'en reste pas moins critique dans ce domaine aussi et se démarque d'un autre type de suivisme ayant conduit à la démission et à la déviation.

aux intempéances sans limites de toutes sortes d'agresseurs sur terre.

Le prêcheur du vendredi, l'enseignant bénévole émettant des fatwas dans les mosquées et y donnant des leçons, l'instituteur ou encore l'érudit spécialisé en hadiths y instruisant de respectables générations ; ceux-là étaient les véritables symboles de la Oumma auxquels elle s'en remettait comme à autant de refuges contre un pouvoir symbole de violence aveugle. Malheureusement, les seuls critères pour prétendre au statut de symbole officiel reconnu, celui du titre de « calife », se réduisaient à un lien de parenté avec l'Envoyé et la détention de quelque noble relique comme sa cape ou son épée.

Assumons donc notre Histoire d'un cœur serein mais que notre œil reste perçant !

L'ARBITRAGE SUPRÊME DU CORAN

C'est un grand drame que certains pseudo-oulémas en soient arrivés à prétendre que le Coran devrait être mis sur un piédestal inaccessible si nous voulons préserver la foi. Quel détestable mimétisme intellectuel que celui qui se cachait derrière des adages classiques tels que : « *Penser donner une interprétation juste du coran est une erreur. Une erreur dans l'interprétation est une mécréance* ».

En vérité, la Parole de Dieu était devenue étrangère à des cœurs fermés et à des esprits obnubilés par je ne sais quoi. On sentait dans cette assertion une sorte d'incapacité, voire d'impuissance finie à comprendre ce que prescrit ou défend Dieu. Cette formule consacrée signifiait, pour ses adeptes, que ce que l'on comprenait du Coran sans intermédiaire était faux même si en réalité la compréhension était tout à fait juste. Ils avaient des doutes simplement parce que leur interprétation ne trouvait référence chez aucune sommité jurisprudentielle attitrée qu'ils pouvaient mimer.

Nous assistons aujourd'hui à une position à l'antipode de cette attitude extrême d'ignorance. Celle d'un premier venu qui se targue d'expliquer le Coran à sa convenance en le soumettant, dans une légèreté totale, à des approches qui matérialiste, qui dialectique, qui statistique, qui structuraliste. Si les premiers respectaient tellement la Parole divine et avaient peur de l'erreur au point qu'ils en devenaient extrémistes dans la distance qu'ils s'imposaient envers le Texte, les modernistes permissifs le désacralisent au point de le réduire à un simple texte historique classé dans le registre de l'évolution idéologique arabe.

Nous concédons que l'arbitrage du Coran et la référence à lui ainsi que la soumission à son verdict tiennent du domaine

de la foi et sont l'expression d'une doctrine. Il reste cependant nécessaire d'établir des frontières assurant sa protection et sa sacralité et d'exhorter à la prudence quand on s'y réfère ou qu'on en tire des déductions. Et ce, pour éviter les chutes abyssales de ceux qui ont tourné en ridicule les signes de Dieu et qui ressusciteront le jour du Jugement comme en ayant fait peu de cas et ayant détourné de Sa Voie. Est-il pire sort que celui-là ?

Les Compagnons étaient des arabes éloquents, maîtrisant parfaitement leur langue de façon innée, appréciant ses métaphores et ses allusions. Ils écoutaient le Coran, tout frais descendu dans le monde sensible, avec le respect et la révérence dus à la Parole du Seigneur des mondes. Leur cœur le recevait comme un baume très doux les oignant de sérénité et raffermissant leur volonté de se plier aux commandements divins.

À leurs oreilles et dans leurs esprits, ses versets résonnaient comme des injonctions, tenant lieu de lois sacrées, répondant à leurs questionnements du moment et orientant l'Effort collectif. Ils leur rappelaient les lois universelles établies par Dieu ayant régi les peuples avant eux et faisaient l'apologie du modèle des Prophètes et des Messagers. Ils appréhendaient le message coranique dans sa globalité et ne s'arc-boutaient point sur des détails s'ils ne servaient pas à déduire une règle ou une recommandation concernant la foi, le licite ou l'illicite. Une narration veut que Omar (une autre dit que c'est Abou Bakr) ait répondu à qui lui demanda ce qu'était que ce fruit désigné par *ab*⁴¹ : « *Ce (la rhétorique stérile, ndt) n'est pas ce pour quoi nous avons été sommés* ».

Les Compagnons avaient une parfaite connaissance des raisons à l'origine de la descente des versets et des objectifs

⁴¹ Cité dans le Coran dans un verset décrivant le Paradis.

supérieurs de la Charia. Ils avaient aussi celle des us et coutumes arabes exprimés par leur culture orale, leurs attitudes et leurs humeurs ; ce qui leur permettait de bien cerner l'intimité de l'ennemi⁴² contre lequel ils luttaient.

Ils maîtrisaient aussi le sens des différentes injonctions concernant les actes à exécuter, à abandonner ou autre. Ils ne devenaient cependant sûrs d'avoir bien compris qu'après avoir demandé maintes explications à l'Envoyé dont la fonction suprême assignée à lui par Dieu est de les éclairer. Ils s'abstenaient rigoureusement et craignaient plus que tout d'expliquer la Parole de Dieu selon leur propre avis.

Il nous est rapporté que lorsqu'Abou Bakr « le très confiant » fut questionné à propos d'un passage coranique (certains affirment que le sujet était le fameux fruit *ab*), il eut une parole qui resta gravée dans l'Histoire comme la marque du respect révérencieux qu'avaient les croyants dans leur cœur pour Le livre : « *Quel ciel m'ombragerait et quelle terre m'accueillerait si je commentais des paroles de Dieu en évoquant ce dont je n'ai nulle connaissance ?* »

Entre le fait de respecter le Coran, d'avoir des scrupules à son égard et celui de n'en tenir aucun compte et de s'en détourner, il y a une marge comblée par toutes sortes d'ignorants ou de prétentieux. Il faudrait aux dévoués à Dieu (*joundou Lah*) défendre fièrement le verbe coranique présent dans les objectifs principaux de la Charia toujours valables par la grâce de Dieu.

Quant aux cas particuliers litigieux, laissons la question en la matière aux spécialistes de l'*Ijtihad* en attendant que Dieu nous permette d'en faire une prérogative de la gouvernance comme le voudrait la méthode prophétique.

⁴² L'auteur fait allusion aux tribus hostiles (principalement la tribu des Quraychites dont est originaire le Messager) qui livrèrent une guerre sans merci à l'Islam naissant.

Le hadith qui a légitimé et sacré l'*Ijtihad* et en a fait un acte rétribué par Dieu, l'a lié à la gouvernance, que ce soit au niveau du juge ou d'un autre délégué de pouvoir. Il n'était pas question du petit jurisconsulte indépendant de tout pouvoir légitime suprême lorsqu'il dit :

« Si un fondé de pouvoir pratique un ijтиhad dans le cadre de sa fonction et que son effort est dans le vrai, sa rétribution sera double (le jour du Jugement dernier, ndt), s'il le pratique et qu'il s'avère être dans l'erreur, il n'en aura qu'une seule ».

(Rapporté par Boukhari et Mouslim).

La méthode initiée par le Prophète, l'*Ijtihad*, l'exercice du pouvoir selon les prescriptions de Dieu en matière de Concertation, d'Équité et d'*Ihsane* sont des recommandations coraniques explicites qui ne sont plus à démontrer tout comme n'est plus à démontrer leur statut obligatoire tant les prédecesseurs ont établi d'arguments en ce sens. Nous ne reviendrons pas sur cela, si Dieu veut, et celui qui chercherait à nous en dissuader renierait une vérité aussi éclatante que le soleil.

N'est-il pas dit dans le Coran : « *Arbitre donc entre eux par le moyen que Dieu a descendu et ne suis pas leurs penchants, t'écartant de ce qui t'es venu du Véridique. À tous, nous avons établi une loi et une méthode.* » ?⁴³ Ibn Abbas explique ce verset disant que : « *La méthode est ce que la Sunna a initié.* » et ce qu'elle a initié et mis en pratique des recommandations du Coran en tant qu'arbitre est : la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane*.

Ce sont là les commandements donnés à l'Envoyé de Dieu et à ceux qui étaient avec lui et par conséquent des commandements qui nous concernent et qui concernent aussi

⁴³ Sourate 5 « La Table », Verset 48.

les générations à venir, bénies par la grâce de Dieu et promises à un retour au modèle initié par le Prophète.

Les suivistes qui se sont couchés aux pieds de tel illustre ouléma mort et retourné à la miséricorde de Dieu, ne sont pas prêts à accorder, sans réserve aucune, valeur d'arbitre exclusif au Coran. Ils occultent ainsi la relativité de telle école jurisprudentielle ou de telle sommité imposées par le contexte historique et conditionnées par le pouvoir en leur temps. Ils font abstraction des intrigues ayant pu motiver l'*ijtihad* de la sommité en question concernant le politique, le social, la vie privée ou encore les querelles idéologiques qu'elle aurait eu à mener. Ils éprouvent de réelles difficultés à enjamber le prestigieux patrimoine culturel pour aller s'asseoir aux pieds de la chaire prophétique et écouter la Révélation dans sa fraîcheur et l'ordre clair intimant d'œuvrer pour le fait prioritaire requérant l'exécution et non la palabre stérile.

Tout en adoptant aveuglément le fruit de l'*ijtihad* de certains oulémas, ces suivistes font fi soit par naïveté, soit en toute bonne intention ou simplement par bêtise, des méthodes développées par ces prédecesseurs. Ils ne prennent en compte que la littéralité de la pensée de tel *moujtahid*, sa production ou ses fatwas, par bonne intention, par amour de la préséance ou tout simplement par désir de gain de cause en matière de rhétorique.

Ceux qui ont fait preuve d'*Ijtihad* avant nous défendaient des causes qui, aujourd'hui, sont peut-être obsolètes. Ils réagissaient par rapport à une réalité qui leur était contemporaine avec des intentions bien définies, dans un contexte d'affrontements précis, usant des moyens du bord, œuvrant en vue d'objectifs accessibles. Ils faisaient cet effort de réflexion dans un esprit de relativité, le situant forcément dans le temps et l'espace et bornant ainsi son importance. Ceux qui par la suite les ont copiés aveuglément ont fait de cet *ijtihad* une question

d'absolu et lui ont accordé une importance que seuls le Coran et la Sunna explicite méritent.

Qu'il est curieux d'être coupé ainsi de la Parole divine par de simples thèses humaines ! Cela ne peut être excusé que pour de parfaits illettrés qui ignoreraient la sommation coranique, élémentaire pourtant, de consulter ceux qui maîtrisent la Révélation⁴⁴. Cette voie conformiste est assurément la plus à même de mener à la sclérose extrême, à l'intolérance et à une pensée fermée. Puisse Dieu nous en protéger !

Évoquons un autre chemin, grand ouvert celui-là, sur la perdition et l'obscurantisme, menant au pays de l'anarchie, de l'instabilité et de la permissivité. J'ai nommé l'attitude consistant à mépriser le travail de recensement et de soubassement méthodologique en matière de hadiths, de droit islamique et de doctrine, menés par nos Imams prédecesseurs. Ceux qui l'empruntent n'ont d'autre choix que de s'en référer au Coran, seul garant de leur crédibilité auprès de la Oumma. Quant à la Sunna, ils la jaugent à l'aune de leur époque et de son actualité au lieu de jauger leur époque à l'aune de la Sunna dont la justesse confondrait les leurres contemporains. Ils prônent un *ijma'* plus proche du référendum populaire que de l'avis d'experts agréés par la Oumma et un *qiyas* qui a des allures d'avis flous obéissant à des penchants subjectifs.

Les outranciers qui prétendent ne prendre en considération aucune la Sunna et pour lesquels le Coran est la seule source de vérité ne méritent pas qu'on s'attarde sur leurs thèses. Pas plus que nous ne devons nous attarder sur celles de la

⁴⁴ L'auteur fait allusion au verset : « *Demandez aux gens de la Révélation si nous ne savez pas* ». J'ai utilisé « gens de Révélation » pour traduire « *Ahlou addhikr* » plutôt que de traduire par « les gens de la souvenance ». Et ce, parce que le Coran est aussi désigné dans la langue arabe par le *Dhikr* et que la Révélation implique la souvenance et pas l'inverse. D'autre part cela est plus adéquat dans le contexte.

« gauche islamique » sous influence d'un athéisme occidental dominant. On n'y fait allusion que dans le but de signaler à tout musulman croyant en Dieu et en Son Prophète, que de telles approches sont erronées et malsaines. D'autres encore, ayant le même travers, prétendent servir le Coran en l'expliquant de façon « moderne », le soumettant à des méthodes propres aux sciences sociales.

Ne peut en appeler au Coran et s'en revendiquer, ne peut s'élever à la hauteur de sa compréhension, ne peut en préserver la sacralité, que celui qui en fait un printemps pour son cœur, une délectation pour son regard et une sérénité pour son âme. Cependant, il serait pertinent, même pour celui-là, de récolter le fruit des sciences des prédécesseurs pour le conforter et l'aider à mieux se centrer encore sur le Livre puisque toute discipline abordée par eux est à son service : elle est déduite du Coran, revient au Coran, émane du Coran, et la Sunna a valeur d'éclaireur sur son chemin.

Tels des papillons de nuit attirés par la flamme, ceux qui osent spéculer sur le Coran sans connaissance aucune, sont profondément imprégnés de philosophie, de laïcisme⁴⁵ et d'autres valeurs dictées par la culture athée. Ils se sont imbibés de ces valeurs oubliées de Dieu autant celles d'Occident que celles d'Orient et s'en font les porte-paroles, vouant une admiration sans fin à la culture moderne et manquant du

⁴⁵ L'auteur ne fait pas allusion à l'appréhension classique de la laïcité qui consiste à faire la part entre la religion et l'État afin de protéger les minorités et la liberté de culte. Dans d'autres de ses écrits il conçoit une séparation de l'Appel et de l'État. Les contextes sont certes très différents et le sujet complexe, il ne peut être traité en profondeur dans ce report, mais c'était pour souligner que la critique qu'il fait de la laïcité devenue laïcisme concerne plutôt ce désir de transposer une histoire exogène à une réalité qui n'y correspond pas. La laïcité est devenue laïcisme, et ce de plus en plus, en ne respectant pas ses engagements historiques d'origine et s'en trouve très dépréciée puisqu'elle est devenue une religion d'État à deux-poids-deux-mesures.

discernement nécessaire pour en déceler la borgnitude comme la perçoivent pourtant ses propres sages. Ainsi on les entendra qualifier le Coran d'écrit « culturel » ou « historique » ou encore de « manifeste révolutionnaire ». Coupés du divin et de la foi en la Vie Dernière, ils ont la perception tronquée du Coran comme étant un livre de légendes légué par les anciens et non comme la Parole de Dieu. La dénégation les empêche de le considérer comme un recours.

Le suivisme aveugle est également un obstacle qui coupe du Coran et ce n'est pas parce qu'il est personnifié par quelque preux savant qu'il en devient plus acceptable. Celui qui mime aveuglément les anciens s'enferme dans les geôles de leur pensée. Il s'empêche ainsi d'examiner la réalité actuelle à la lumière du Coran et de ce qu'il nous apprend sur les lois universelles de Dieu et l'interaction des humains par Sa volonté. Il ne peut plus évaluer correctement l'Effort, le partenariat et la communion indispensables aux croyants. L'« exhortation à l'acte louable et la réprobation du blâmable », la Concertation en mode de pouvoir, l'Équité en guise de pratique généralisée et l'*Ihsane* en guise d'objectif ultime ne signifient rien pour lui.

La vision de ceux qui miment est hélas obnubilée par les avis des oulémas, leurs abstractions, leurs différends. Ce qui a tôt fait de perdre les amateurs de cette littérature dans leurs illusions plutôt que de les orienter vers les objectifs premiers des auteurs, des muftis et de ceux qui ont fourni un *ijtihad* donné, objectifs tout à fait sensés et réfléchis pour leur époque. Ces amateurs vous ruminent des mots dont le sens s'est envolé. Eux-mêmes s'envolent facilement pour tournoyer dans les courants d'air de la palabre, enivrés d'avoir trouvé tel passage d'un ouvrage, ayant servi en son temps à lutter à juste titre contre quelque mal, pour en occire leurs propres adversaires ou ceux qui ont eu le culot de leur prodiguer conseil.

Le point de vue suiviste impose à l'esprit faible, schizophrène et chagrin, des images d'un passé révolu avec tout ce qui le caractérise comme faits et gestes qu'il transpose sur le monde actuel afin de prescrire au présent des musulmans des remèdes de fous et de prononcer des fatwas plus folles encore. Une pure contradiction et un vrai délitre !

Toute mentalité aveuglée, soit par la dénégation de Dieu, soit par l'hypocrisie, soit par le conformisme jurisprudentiel buté ne peut concevoir le Coran comme souverain et arbitre. Elle ne peut percevoir l'exemplarité et l'exhaustivité de la Sunna qui conjugue l'Effort, la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane* dans le cadre de l'Appel autant que de la gouvernance, et celui de la vie terrestre autant que de la Vie Dernière. C'est en fait une mentalité inapte à comprendre l'islam d'abord comme une soumission de notre être à Dieu le Très-Haut et qu'entre Lui et nous, il y a Sa glorieuse Parole par Son Envoyé transmise.

Nous ne serions pas soumis à Dieu si nous ne nous orientions pas avec persévérance vers cette Parole, ne l'écoutions pas et n'y obtempérons pas, la recevant perpétuellement dans la récitation, la souvenance et la méditation.

Quand bien même recourrait-on à une source authentifiée ou à un devancier reconnu pour son érudition, il faudrait toujours garder un œil sur le Coran, jugeant l'interprétation plutôt que l'interprète, considérant la prescription originelle avant la fatwa et, surtout, regardant vers le Prescripteur, glorifié soit-Il, avant la prescription. Les expériences de nos pieux prédecesseurs parmi les oulémas et leurs différentes tentatives d'exégèse et d'*Ijtihad* sont certes dignes d'enrichir les nôtres, de les corriger ou d'orienter notre interprétation mais à condition de toutes les jauger à l'aune du Coran.

Examinons à sa lumière leur origine, leur enchaînement, la diversité de leurs formes et de leurs méthodes à travers le

temps. Examinons de même l'influence des remous de la vie publique sur leurs interprétations ainsi que le flux et reflux que celles-ci ont pu subir et les conséquences positives ou négatives de leur mise en pratique.

Le Coran en arbitre, interrogeons ces différentes expériences et ces efforts d'*Ijtihad* sur le sort de l'Équité exigée par Dieu. Quid aussi de la Concertation ? Quid de l'*Ihsane*? Quelle place prennent ces éléments dans la compréhension de telle école juridique, l'attitude de telle faction ou le despotisme de tel pouvoir ?

LES ATTACHES DE L’ISLAM CÈDERONT

Il est primordial pour qui voudrait restaurer l’Islam originel de prendre en considération la rupture historique marquée par la *grande Fitna*, à la mort du troisième suppléant (*khalifa*) éclairé Othmane. Il lui faudrait comprendre la nature de cette rupture et son impact sur la suite des évènements qui, dans leur dégénérescence, nous ont entraînés au fond du gouffre dans lequel nous nous trouvons encore actuellement. Il lui faudrait comprendre cette mentalité traditionnelle encline à la soumission inconditionnelle au pouvoir et comment nous l’avons héritée, de parents à enfants, fabriquant des générations menées comme des troupeaux de moutons par le despotisme.

Cela reviendrait à considérer aussi les tenants de cette autre mentalité, rebelle celle-là, qui a pris le parti des *Ahl al Bayt*⁴⁶. On comprendrait mieux certainement comment cette rébellion chiite contre le pouvoir a fait irruption de nos jours⁴⁷ après avoir creusé son chemin durant des siècles. Cela aiderait à mieux cerner pourquoi cette mentalité s’est radicalisée au point de juger Ali et ses fils seuls prétendants à l’*Imamat*⁴⁸. Cette revendication fait pendant à la monarchie héréditaire imposée à la Oumma par ses despotes.

⁴⁶ Cette appellation qui, à l’origine, a une symbolique sacrée plus que temporelle, sera utilisée à tort par les Abbassides qui se sont proclamés d’elle, bien qu’étant issus d’une lignée proche du Prophète mais non de sa descendance : leur ancêtre Al Abbas était un oncle paternel du Prophète. Le terme *Ahl al Bayt* daterait du jour où le Messager prit sous sa cape sa fille Fatima-Zahra, Ali (son mari), cousin du Prophète et leurs enfants Hassan et Houssein et dit : « *Ce sont les gens de ma maison* » ou plus exactement « *de La Maison* ». Depuis, la descendance du Prophète est désignée par ce vocable.

⁴⁷ L’auteur fait allusion à la révolution iranienne de 1979.

⁴⁸ L’*Imamat* désigne la fonction suprême de chef d’État et de guide spirituel réunis.

On comprendrait que la clandestinité des chiites, des siècles durant et par crainte du pouvoir, ait pu forger une mentalité floue qui colporte de bouche à oreille des assertions étranges, voire naïves, dans une ambiance conspirationniste et haineuse. On comprendrait mieux aussi comment et pourquoi sont nés les conflits doctrinaux entre les courants chiites ainsi que ceux qui réfutent le pouvoir en place d'une part et ceux des sunnites majoritaires qui se sont rassemblés autour de celui-ci d'autre part.

Pourquoi ces deux choix concernant le pouvoir ? C'est à cette période de rupture que sont nées, se sont ramifiées et entrecroisées les divergences entre les courants interprétatifs et ceux des jurisconsultes classiques et que sont apparues les différentes doctrines extrémistes telles que les Qadarites, les Jabrites, les Kharijites et les Murdjites.

Nous n'avons pas la prétention de traiter, dans cette lettre ouverte, du détail de faits aussi dangereusement cruciaux, ni la volonté de réveiller de vieux démons. Puisse Dieu, plein de générosité et de pardon nous protéger des catastrophes ! Mais je désire, par mon insistance, vous faire parvenir, mes frères et sœurs, l'idée que cette période de rupture historique est axiale dans l'Histoire de l'Islam et que la vision de notre présent restera embuee, voire complètement parasitée, tant que nous ne cernerons pas sa portée. Sa marque est indélébile sur notre parcours historique et si son influence était directe sur nos consciences des premiers temps, elle reste latente dans l'inconscient collectif hérité.

C'est en fait un vrai cataclysme qui a déconstruit la personne morale qu'est la Oumma et provoqué une hémorragie intellectuelle et affective chez les musulmans. Depuis, ils paient un lourd tribut suite à l'affaiblissement de leur unité, l'usure de leur cohésion et le morcellement de leurs connaissances et de leurs territoires. D'aucuns évitent par pudeur d'ouvrir ces

pages de l’Histoire tandis que d’autres, en bons suppôts de Satan, les évoquent dans le but de faire vaciller la conviction des musulmans et faire douter du degré d’authenticité de la Révélation accordée à Mouhammad.

Ils invoquent l’Histoire des musulmans pour relativiser l’islam et en faire une affaire d’idéologie passagère, fluctuante, variable et à l’expression polysémique, une histoire de crispation tribale très terre-à-terre entre les Quraychites et les autres tribus. Une simple affaire de dialectique historique !

Notre démarche, en ce qui nous concerne, est de lever le voile sur cette période dans une mesure tout juste nécessaire à comprendre les lois de Dieu dans Sa création et Ses règles universelles. Ces règles qui s’appliquent au pieux et au licencieux, au musulman et au non-musulman. Nous le faisons gardant en tête ce que nous apprend la Révélation et ce que nous a enseigné l’Élu sur le monde imperceptible⁴⁹.

Cet enseignement nous aide à régler notre vision du monde sur la fréquence du Coran et de l’information exempte de mensonge. Cela évite à l’œil qui analyse les lois universelles tangibles derrière le fait historique de prendre le dessus sur l’œil qui reconnaît la volonté divine nommée Destin. Ce serait être borgne que de fermer l’œil qui appréhende le monde tangible et les liens de causes à effets pour ne laisser que celui de la foi traduire la réalité et l’expliquer. Nous ignorerions ainsi la volonté de Dieu qui, assignant le même effet à la même cause, interpelle notre esprit, l’incitant à les traiter de façon rationnelle et dans une logique qui se tient.

⁴⁹ Le mot traduit est *al Ghayb*. Il fait référence au monde imperceptible relatif aux anges, au destin, à La Vie Dernière et de manière plus générale à tout ce qui est inaccessible aux sens et qui nous a été rapporté par la Révélation. La foi en *al Ghayb* est la condition principale pour accéder au stade de l’*Imane* (cf. note 96).

Nous assistons ces derniers temps à une sale guerre sans repos entre l'Iran et l'Irak. Pauvre de cette Oumma démembrée ! Certains de nos oulémas, en toute bonne foi, se prétent volontiers à la prise de position obtuse, dénonçant cette guerre comme étant un acte de belligérance chiite contre le monde sunnite.

Qui voudrait bien suivre pour ces bonnes gens, l'index sur une carte, l'itinéraire peu reluisant de la soumission du Sunnisme au premier gouvernant venu, soumission devenue tradition depuis cette fameuse rupture historique, génération après génération ? Qui voudrait bien leur expliquer comment le Chiisme a produit de son côté, génération après génération également, une tradition de rejet de cette soumission ?

Dans l'arène, nous avons aujourd'hui des révolutionnaires qui prétendent venger l'Imam Houssein de son assassin Yazid d'Irak (le gouverneur de cette région, homonyme du chef d'Etat d'alors, *ndt*), vivant dans leur chair, tout comme leurs ancêtres qui en furent témoins, ce drame, ou plutôt ce crime, atroce dans tous les sens du terme. La victime en est un pauvre peuple irakien, arabe et musulman, passif et soumis à une gouvernance nationaliste, n'ayant aucune relation avec l'islam, assumée par des pions d'un Michel Aflak ayant renié sa propre foi. Comment de tels leaders nationalistes ont-ils pu mener en barque la Oumma et la grever en la poussant à des bains de sang en défense d'un pouvoir baasiste qui ne faisait que peu de cas de l'islam avant la révolution iranienne.

Des leaders qui, depuis, se font concurrence en lecture du Coran, en génuflexions et en prosternations devant les caméras.

Où se situe donc le noeud gordien de cette tragédie sans nom qui gaspille le capital de cette Oumma dans ses deux volets, sunnite et chiite ? Est-ce le massacre des innocents, la profanation du sacré et l'affaiblissement de la Oumma

tandis que l'ennemi est à l'affût, heureux de notre sort, et que Jérusalem est occupée ? Ou bien est-ce le drame de notre analphabétisme historico-politique qui nous fait isoler les évènements de leurs explications rationnelles et le conflit, non seulement de son origine mais aussi de son sens et de ses perspectives d'avenir ? Est-ce enfin notre perception de ces évènements indépendamment des mentalités tenaces, immatures et mortifères qui les ont provoqués sous l'influence de cette rupture historique ?

Nous vivons bel et bien un accouchement dans une douleur à nulle autre pareille dans notre Histoire. Espérons qu'en naîtra le retour salvateur aux sources promis, le retour réparateur et réunificateur. Plût à Dieu, Seigneur et Pourvoyeur. Il en est cependant, parmi les musulmans, qui réfutent toute effectivité de rupture qui soit dans l'Histoire, toute corruption de pouvoir, toute soumission sunnite ou toute rébellion chiite. Ils abordent ainsi, les deux yeux fermés, les vérités historiques autant que la Révélation et ses enseignements.

Épargnons-nous la polémique stérile ! Là n'est point notre but mais celui de trouver, à l'enseigne prophétique, un doux antidote contre nos ciguës en Afghanistan, à Jérusalem ou lors de la guerre du Golfe. Plus délétère encore était ce poison au temps de nos bien-aimés musulmans de toutes générations jusqu'à aujourd'hui.

Ce triste sort n'est, en vérité, que la moisson de nos méfaits commis mais que Dieu dans Sa générosité et par longanimité, transforme en miséricorde, Loué soit-Il. Ayant subi secousse après secousse jusqu'à nos jours, nous attendons de Sa Grâce et après tant de douloureux despotismes et tyrannies, de guider maintenant nos pas dans le sillage de l'heureux Destin. Celui dont le Messager a annoncé la venue, soit la seconde phase de suppléance (*khilafa*) sur le modèle initié par le Prophète. Notre attente confiante en cette bonne parole est un baume

pour nos coeurs tandis que notre devoir, par la faveur de Dieu, est d'y aspirer en travaillant à l'éducation, à l'organisation et à la percée⁵⁰. Il n'y a d'autres divinités que Lui !

Non, les chiites ne sont pas les ennemis des sunnites et il faut que cessent ceux qui soufflent sur ce feu incendiaire pour l'attiser plus encore. Et si nous remontions, la quiétude de la foi dans le cœur, vers les sources de notre discorde et l'origine de la *Fitna* en quête d'un savoir à la base d'une action fédératrice et non le contraire ! Et si nous ouvrions les blessures non pas pour les approfondir mais pour les soumettre aux bons remèdes !

Peut-être qu'en étant informés, serions-nous plus aptes à agir ? Peut-être que donner à une question aussi basique que celle de savoir si le pouvoir a été corrompu aux premiers temps ou pas, une réponse convaincante pour la conscience du croyant, pour le sens rationnel et pour la logique de l'analyste, peut nous mener incessamment à un savoir utile et à une action constructive ?

L'Imam Ahmad a rapporté que Abou Oumama al Bahili a dit que l'Envoyé de Dieu leur annonça : « *L'Islam se défera attache après attache. À chaque attache défaite, les gens s'agripperont à celles qui persistent. La première attache qui cédera sera la gouvernance, la dernière sera la prière* ».

Afin que nous nous convainquions plus encore que le pouvoir fut dévoyé aux tous premiers temps et pour avoir plus de détails sur sa corruption annoncée par le fameux hadith sur la suppléance (*khilafa*) suivant la méthode prophétique⁵¹, arrêtons-nous à cet autre hadith rapporté par al Boukhari selon le témoignage de Saïd Ibn Amr ibn Saïd Ibn Al 'As : « *J'étais avec Marwan en compagnie de Abou Hurayra dans*

⁵⁰ Concept clé. Cf. supra.

⁵¹ Hadith cité en début d'écrit.

la mosquée de l’Envoyé de Dieu. J’ai alors entendu Abou Hurayra certifier : - j’ai entendu le Sincère et Crédible⁵² dire : - le malheur de ma Oumma viendra par l’œuvre de quelques rejetons Quraychites. Marwan dit alors : - des gamins ? Abou Hurayra de répondre : - si tu veux, je peux les nommer ; et il les nomma. »

Allons plus loin encore dans le détail et voyons ce que nous dit le Compagnon nommé Safina, serviteur du Messager, dans un hadith rapporté par Abou Daoud et Thirmidi et authentifié par Ibn Hibbane : « *Saïd a relaté que Safina a entendu l’Envoyé de Dieu dire : - La suppléance (khilafa) sur le modèle de la Prophétie dans ma Oumma perdurera pendant trente années puis viendra après cela la Royauté. Puis il (Safina) ajouta : - tiens, compte sur tes doigts : suppléance d’Abou Bakr, suppléance d’Omar, suppléance de Othmane, compte ! Suppléance d’Ali. Nous avons alors recensé trente années. Saïd relate qu’il dit alors : - les Omeyyades prétendent que la suppléance prophétique les concerne aussi. Safina lui rétorqua : - de fieffés menteurs que les fils de Zarka ! Ce sont bien des rois et les pires qui soient ! »*

Ceux qui ont le souci de l’Appel islamique auront à surmonter dans leur Effort le refus de la masse ainsi que le complot des tyrans du monde. Ils auront aussi à souffrir de la mentalité sclérosée, déterminée à sacrifier l’Histoire musulmane, refusant catégoriquement de l’examiner pour en tirer leçon. Cette mentalité figée, niaise et braquée est encore moins capable d’imaginer le futur d’un Islam sinon celui de la division, de la dispersion et du despotisme ; un Islam où le Coran et ses fidèles vivraient à l’ombre de l’épée.

L’adepte de cette mentalité vous réfutera facilement le hadith de Safina ou toute autre narration historique afin de

⁵² Le Prophète.

préserver le confort de sa perception figée et édulcorée. Il vous dira par exemple : « *Seuls les chiites citent ce que Safina a soi-disant déclaré* ».

Des rois et les pires qui soient ! L'ombre de leur épée planant sur les têtes soumises ! Abdelmalik Ibn Marwan⁵³ visitant Médine en l'année 75 de l'hégire, monta sur la chaire de l'Envoyé de Dieu et dit effrontément à qui voulut bien l'entendre :

« Je ne soignerai les maux de cette Oumma que par l'épée. Si l'un de vous a la prétention, après cette visite, de me rappeler à la crainte de Dieu, je lui trancherai le cou ! »

Al Mawdoudi, Dieu ait son âme, a cité cette lourde parole proférée par un des représentants de la « royauté mordante », dans son fameux ouvrage « Le califat et la royauté » se référant à Ibn al Athir, à Al Jassas et à l'auteur de « fawat al wafayat »⁵⁴.

L'ouvrage en question a eu l'effet d'une tempête dans le milieu concerné et compte parmi les productions les plus importantes de ce penseur engagé qu'est Al Mawdoudi, Dieu lui fasse miséricorde. Certains esprits figés y ont trouvé cependant quelque vice, l'ont exagéré puis souligné pour en éclipser les côtés lumineux. Malgré le fait que l'Envoyé nous a ordonné la retenue concernant ses Compagnons⁵⁵, Al Mawdoudi, dans son développement, ne fit pas montre de la réserve requise envers

⁵³ Abdelmalik ibn Marwan, le cinquième et le plus célèbre des califes omeyyades surnommé « le père des rois ». Plusieurs de ses fils lui ont succédé sur le trône. Il a régné à la fin du VII^{ème} siècle apr. J.-C (1^{er} siècle de l'hégire).

⁵⁴ Littéralement : « Lacunes nécrologiques ». C'est un ouvrage ayant pour but de compléter les omissions d'un livre de biographies d'hommes célèbres paru antérieurement.

⁵⁵ Cette note est de l'auteur et non de la traductrice : « *Quand mes Compagnons sont évoqués, retenez-vous* ». Le hadith est rapporté par Tabarani selon Abou Mas'oud.

notre Imam et seigneur Othmane, puisse Dieu nous pardonner ainsi qu'à lui et à tous.

Oui, l'attache qu'est le pouvoir s'est bien défaite ou plus exactement a été bel et bien défaite trente années après la mort de l'Envoyé de Dieu. Vint alors qui, du haut de sa chaire, donna pour qui perçoit et réfléchit bien, la preuve éclatante que la prédiction du Prophète est vérité, que le modèle de gouvernance initié par le Prophète a été enterré à la force de l'épée, que le despote ne s'en réfère qu'à son arbitraire, à son clanisme et à son omnipotence et non au Coran et à la Concertation avec les intimes de ce dernier, ni à l'Équité et à l'*Ihsane* prescrits. La révérence due à Dieu lui importe peu. Couper les têtes et user de l'épée ! Voilà le remède prescrit par le despote pour la Oumma !

Le sang a coulé lorsque l'attache suprême du pouvoir s'est défaite et que les gens se sont rabattus sur celles qui restaient dans la mesure autorisée par l'épée. Cette Oumma a malgré cela gardé une identité solide, une continuité historique, une forte capacité à se défendre. Elle a joui de larges ouvertures, de connaissances, de fierté, de civilisation et d'inventions, de piété et de révérence à Dieu !

Tout cela, parce que, par la Grâce de Dieu, elle a su se replier sur les attaches restantes comme l'a annoncé le Véridique : « *Chaque fois qu'une attache cèdera, les gens se raccrocheront à la suivante* ». La prédiction est un des miracles de l'Envoyé de Dieu. La persistance de cette Oumma, tantôt dans la ténacité, tantôt dans le compromis, est quant à elle un présent divin.

L'imam Houssein a affronté et combattu. Zayd ibn Ali a affronté et combattu. Mouhammad Annafs Azzakya a affronté et combattu. Idriss son frère l'a fait aussi, Yahya de même après lui. Tous ceux-là étaient de la lignée du Prophète.

Des Imams tels que Abou Hanifa, Malik ou Châfi'i ont toujours eu un penchant pour ces gens-là, voire une solidarité effective. Abou Hanifa a été torturé par Ibn Houbeira pour avoir refusé la fonction de juge sous la houlette d'Abou Jaâfar al Abbasi et pour avoir trouvé à redire sur son investiture, la considérant comme illégale. Malik l'a été par le gouverneur de Médine pour avoir décrété illicite la répudiation sous contrainte : Al Mansour (monarque abbaside) faisait alors jurer aux gens de considérer leurs épouses répudiées s'ils venaient à ne plus respecter son allégeance imposée. Malik considérait cette allégeance irrecevable.

Le projet islamiste⁵⁶ de nos jours aura un horizon étriqué si nous ne nous appliquons pas à cerner notre Histoire. Il serait vite assassiné par le sentiment de douleur et de tristesse pour ce qui s'est passé en cette époque de violence, celle où l'on a basculé de la gouvernance éclairée vers la gouvernance tyrannique. La violence n'est pas fait rare dans notre présent non plus, qu'elle soit effective ou menace lancinante s'imposant à notre esprit.

Si nous voulons dépasser les malheurs d'antan et aller de l'avant vers la promesse de Dieu, dans la sérénité qui caractérise les croyants, dans un esprit d'effort positif et dans la confiance synchronisée avec la sagesse du Dessein de Dieu, il nous faudrait faire le point. Il nous faudrait une pause

⁵⁶ J'écris « islamiste » bien que j'hésite sachant la charge négative qui accompagne en français les termes finissant en « iste » et la mauvaise presse dont jouit ce mot de nos jours. Je n'ai d'autres choix parce que « islamique » ne rend pas la spécificité du projet et parce que ce serait soit exclure la majorité des musulmans de l'islam tant qu'ils ne portent aucun projet, soit s'accorder le droit de parler en son nom. Je garde donc le terme islamiste qui, en arabe, n'a rien de péjoratif et qui indique seulement le fait d'adhérer au courant qui considère que le politique fait partie intégrante de l'islam et que la laïcité, si elle n'a pas été reconnue *de jure* dans le monde musulman, a été pratiquée *de facto* par les tyrans pour usurper le pouvoir.

qui conjuguerait l'intellect, l'affect, la foi, la constatation, l'effectivité, la politique et le *Dîn* pour nous poser la question de savoir pourquoi les musulmans ont accepté le pouvoir de l'épée, de l'arbitraire et des coups tranchés.

Pourquoi se sont-ils laissés menés par une gouvernance corrompue la plupart du temps ? Pourquoi, alors qu'à l'échelle mondiale ils représentaient une force tranquille d'ouverture portant universellement remède aux gens dans la douceur de l'Islam et de son Coran, leur gouvernance endogène était-elle l'arbitraire, leur remède l'épée et la solution au différend la décapitation ? Pourquoi la majorité de la Oumma a-t-elle troqué le système de Concertation contre le despotisme, l'Équité contre l'injustice et pourquoi a-t-elle accepté la permissivité des « rejetons » de Quraych et leur désinvolture ?

Pourquoi les musulmans ont-ils écouté et obéi à de frivoles enfants alors qu'ils étaient de vrais lions et les savants de ce monde ? Pourquoi de tels sybarites ont-ils eu pouvoir sur des sommités en droit islamique, des dignitaires et des Imams de cette Oumma ? Pourquoi ceux qui ont soutenu les insurgés, descendants du Prophète, contre les gouvernantes de malheur ne l'ont-ils pas fait jusqu'au bout, comme si quelque chose les gênait, entravait leur élan, dispersait leur force, affaiblissait leur volonté ?

LE MONDE IMPERCEPTIBLE COMME FACTEUR D'ANALYSE

Une catégorie de penseurs, éprouvés par l'influence *jahilyenne* néfaste, ne reconnaît pas, parmi ses outils analytiques, la dimension du monde imperceptible parce que ce genre de culture ne tient tout simplement pas Dieu en compte. Ainsi, lorsque ces auteurs décortiquent les faits historiques, prendront-ils en compte les facteurs psychologique, politique ou économique pour chercher à comprendre lequel est déterminant. L'élément moteur des sociétés sera alors établi dans leur classement suivant l'ordre prioritaire dicté par l'appartenance idéologique de chacun.

Le communiste désignera en premier lieu le facteur économique et la propriété ainsi que les moyens de production et leurs interactions afin de déterminer le déroulement de la lutte des classes et sa progression. L'idéaliste se mettra en quête de l'archétype, de la philosophie, de l'affect ou de la conviction religieuse qui ont fondé et constitué les principes de telle politique. Et ainsi de suite !

Le croyant en Dieu, en Son dessein et en Sa volonté, se doit d'observer les causes sensibles car c'est être borgne que de ne pas le faire ! Mais il se doit aussi de prendre en considération la puissance de Dieu, Sa volonté et Son ascendant absolu sur toute chose, à travers les raisons et les causes ou en dehors d'elles ! Toute corruption apparaissant sur terre ou par mer a pour cause, aux yeux du croyant, les méfaits humains. La sagesse soulignée par le Coran est que le Créateur des humains, Sanctifié soit Son nom « *veut leur faire assumer quelques-uns de leurs méfaits afin qu'ils se corrigeant* »⁵⁷

⁵⁷ Sourate 30 « Les Romains », Verset 41.

L'approche spirituelle de l'histoire de la *Fitna* et de la rupture politique en Islam classe la soumission de la Oumma au pouvoir parmi les manquements humains. Nous n'occultons nullement des causes comme le retour d'un tribalisme qui était en voie de disparition au temps de la Prophétie et de sa suppléance (*khilafa*) éclairée. Nous n'ignorons point les conflits entre les différentes factions qui ont nouvellement embrassé l'islam : peuples et races confondus qui n'ont pas joui d'assez d'éducation. Nous avons bien présent à l'esprit que ces nouveaux venus, empressés, furent un terreau idéal à la propension maladive de la revendication, du refus et du complot.

Nous savons aussi les erreurs, voire les méfaits évidents, commis par des opportunistes infiltrés au temps du troisième suppléant (*khalifa*) éclairé. Ceux qui avaient pour devise : « *l'épée est le remède approprié à la Oumma* » bien avant qu'elle ne soit officiellement prononcée par un Abdelmalik ibn Marwan juché sur la chaire sacrée de l'Envoyé de Dieu. Nous ne dénions pas l'influence du flot d'argent déversé suite aux grandes conquêtes sur la société musulmane et sur son style de vie. Que pléthore d'autres facteurs ne pourrions-nous pas citer pour étayer notre analyse !

Revenons maintenant à la Oumma dont le parcours historique tint du miracle avant l'apparition de tous ces facteurs. Cette Oumma fit son entrée sur la scène mondiale, groupement famélique et dénué matériellement mais riche et fier de cette valeur suprême qui le fédère, le lie et le hisse : la foi en Dieu et la conviction d'être dépositaire d'un message universel. Cette Oumma traitait avec Dieu et avait confiance en Lui et en Sa promesse pour cette vie et pour la Vie Dernière. Elle appréhendait la parole coranique et les recommandations prophétiques en figures d'absolu dénuées de tout faux. Cet absolu était déterminant dans sa vie, en temps de gloire

comme en temps de déclin. Obéir à Dieu et à Son Messager était le mobile de toute action ou toute abstention, de toute guerre ou toute paix, de toute mort ou toute vie.

Les Compagnons avaient entendu l'Envoyé de Dieu dire : « *La suppléance (khilafa) sur le modèle prophétique durera trente ans puis viendra royauté mordante* ». Ils surent et crurent fermement que les attaches allaient se délier et que le premier de ces points d'attaches serait celui du pouvoir. Ils ont entendu dire que la perdition de cette Oumma viendrait des mains de rejettors de la tribu de Quraych.

Toutes ces révélations étaient-elles perçues comme des superstitions ancestrales ? Que non ! Il y avait certitude que c'était là des révélations d'inspiration divine. La profusion des narrations concernant ces hadiths prémonitoires est la preuve tangible qu'ils étaient de notoriété publique. Certains rapporteurs de hadiths les ont rassemblés dans un ouvrage intitulé « le livre des *fitanes*⁵⁸ », ou un titre très proche, où ils relatent l'annonce par le Véridique et Sincère⁵⁹ de faits à venir concernant sa Oumma mais aussi le monde jusqu'à l'apparition de l'Antéchrist et des signes avant-coureurs de la fin des temps.

Dans le hadith de la rupture des points d'attaches de l'Islam, l'Élu, très cher à Dieu, a donc désigné le pouvoir comme étant la première attache à se délier et la prière, la dernière, et a dit que chaque fois qu'un de ces points d'attaches céderait, les gens s'agripperaient au suivant. Si nous poussions encore plus loin la parabole, ce serait comme si l'Islam se dénudait par le haut, soit l'État, et que les gens se raccrochaient au suivant pour éviter son entière nudité.

⁵⁸ Pluriel de *fitna*.

⁵⁹ Surnoms souvent donnés au Prophète (paix et salut à lui).

L'Envoyé a-t-il recommandé à sa Oumma de se résigner à cette réalité, un moindre mal après tout que celui de disparaître à force de schismes qui n'en finissent pas ? Les Compagnons et les générations qui ont suivi durant les trois premiers siècles⁶⁰ auraient-ils compris cette prédiction comme une légitimation de la *fitna*, un accord tacite et un encouragement à la propager ?

Dans l'ouvrage de référence de l'Imam Mouslim, on peut lire dans le chapitre « Des vertus » que Zayd Ibn al Arqam, a dit : « *L'Envoyé de Dieu nous a tenu un discours alors que nous nous étions arrêtés au point d'eau nommé Khom entre la Mecque et Médine. Il loua Dieu et Le glorifia, nous fit sermon et rappel. Il dit ensuite : - Ô gens ! Je suis un humain et bientôt je répondrai à l'appel de mon Seigneur. Je vous laisse deux choses de poids : la première de ces choses est le Livre de Dieu. En lui vous trouverez la guidance et la lumière. Suivez le Livre de Dieu et tenez-vous-y. Il insista sur le Livre de Dieu et fit son apologie. Il dit ensuite : - Et Ahl Bayti ! Je vous conjure par Dieu à propos de Ahl Bayti, je vous conjure par Dieu à propos de Ahl Bayti !* »

Les narrations concernant ce discours dit « du ruisseau de Khom » et la recommandation du Prophète à propos de ses nobles proches représentent pour nos frères chiites la source scripturaire fondamentale sur laquelle ils fondent leur allégeance absolue à la descendance du Prophète. Les *Ahl al Bayt* (la famille du prophète, cf. note supra, *ndt*) représentent

⁶⁰ Les trois siècles en question sont ceux qui ont suivi la mort du Prophète, soit les 1^{er}, 2^e et 3^e siècles de l'hégire correspondant aux 7^e, 8^e et 9^e siècle du calendrier grégorien. Un hadith en fait mention indiquant qu'après ces trois siècles, le mensonge irait, grandissant. C'est ce qui est communément admis mais certains érudits pensent, non sans raison, que le terme arabe « siècle » utilisé dans le hadith veut aussi dire « génération » et que la période en question ne dépasse donc guère quelques décennies.

l'attache à laquelle ils s'accrochèrent après que celle du pouvoir fut corrompue et a lâché. La main de fer des despotes qui se faisait de plus en plus sentir à l'encontre des chiites au cours des siècles ne fit qu'affermir à mort leur détermination.

Ils interpréterent la recommandation de Khom comme étant une délégation à Ali. Leurs extrémistes sont allés jusqu'à ne reconnaître aucun des suppléants (*khalifas*) éclairés avant lui et à les accabler d'insultes. Que Dieu maudisse tout extrémisme et nous en épargne. Ils conclurent que la descendance d'Ali avait, seule, la légitimité de l'Imamat et était exemptée du péché.

Cette allégeance tenace mua en sclérose héritée sur des générations et se perpétua dans la clandestinité et la *taqiya*⁶¹ à cause de la répression. Une telle attitude trouve cependant une légitimité bien ancrée dans nos références et les leurs en matière de hadiths et de recommandations faites par le Bien-aimé.

Gardons bien en tête et marquons, mes frères et mes sœurs, cette ténacité dans la fidélité à *Ahl al Bayt* de la part des chiites, le temps d'évoquer ce qu'il en est du Sunnisme. Nous verrons comment ces deux branches qui ont la même racine prophétique se sont de plus en plus opposées et comment l'animosité, les heurts et les allégeances contraires ont approfondi le litige au point où Satan et l'ignorance nous font croire que l'abîme est sans fond et que la fracture est irréversible.

Cette conviction diabolique ferme devant la Oumma l'horizon de son avenir terrestre et annihile tout espoir de rencontrer Dieu, Glorifié soit-Il, Satisfait de nous, puisque nous viendrions à Lui, l'animosité dans le cœur envers ceux

⁶¹ Attitude développée par les chiites et légitimée par leur jurisprudence face à la répression et qui consiste à simuler et à cacher leur conviction intime en cas de danger et en présence des sunnites.

de la *Qibla*⁶², convaincus comme nous qu' « il n'y a d'autre Dieu que Dieu et que Mouhammad est Son Envoyé ». Ceux-là même qui se sont agrippés au Coran tout comme nous, cette « chose de poids » qui nous est recommandée en priorité. Pourquoi donc accusons-nous de dénégation nos frères et soufflons-nous comme des diables sur le feu de la discorde à cause de nos compréhensions différentes de cette « chose de poids » recommandée en second lieu (par le Prophète, *ndt*) ?

L'ouvrage intitulé « L'anthologie des sources scripturaires » (*Jâmi' al oussoul*) rapporte beaucoup de hadiths dont je ne retiendrais que ceux qui sont authentifiés. Tous recommandent à la Oumma l'écoute et l'obéissance quel que soit le gouvernant. Ces hadiths renommés chez la majorité sunnite de la Oumma sont devenus des principes et un mode d'existence. Ce serait être de mauvaise foi et infantiliser celle-ci que de croire que ces hadiths sont une pure invention de narrateurs sous la pression de gouvernants en mal de légitimité et de justificatif légal pour la répression.

Il y avait certes de fausses allégations attribuées au Prophète et elles étaient nombreuses mais l'authentification collective d'experts en hadiths nous met à l'abri d'une aussi grande falsification dans notre *Dîn*. Nous avons entière confiance en ces disciplines, uniques en leur genre, précieuses et exclusives dans l'Histoire universelle que sont celles des « sources du hadith » (*oussoul al hadith*) et de « la critique et l'apologie des narrateurs » (*Al jarhwa at-ta'dil*).

Ibn al Athir al Jazri a intitulé son cinquième chapitre, « de l'obligation d'obéir au gouvernant ». Il y rapporta vingt-sept

⁶² *Qibla* signifie l'orientation vers la Mecque agréée pour la Prière. Autrement dit les gens de la *Qibla* sont les gens de la prière musulmane ou les musulmans. La langue arabe apprécie les métaphores et les phrases imagées et les facilite vu sa polysémie en préservant l'élégance du style. Le rendu de la traduction est beaucoup moins élégant.

hadiths dont treize issus d'au moins une des deux références authentifiées⁶³ principales, souvent des deux à la fois. Le mode impératif dans l'injonction prend différents tons qui vont de la sensibilisation à l'ordre pur en passant par la mise en garde et la menace sérieuse en cas de désobéissance et de rébellion : « *Écoute et Obéis même s'il s'agit d'un Éthiopien*⁶⁴ à la chevelure crépue (qui vienne à te gouverner, ndt). » (Boukhari).

« *Si vous venez à être gouvernés par un esclave au nez épaté (...) qui vous conduit à la lumière du Coran, écoutez-le et obéissez-lui* ». (Mouslim, Thirmidi et Nassa'i).

« *Celui qui m'obéit obéit à Dieu, celui qui me désobéit, désobéit à Dieu. Celui qui obéit au gouvernant m'obéit, celui qui désobéit au gouvernant me désobéit* ». (Boukhari, Mouslim et Nassa'i).

Salama Ibn Yazid al Ja'fi a demandé à l'Envoyé de Dieu :

« *Ô Prophète de Dieu, si nous venions à avoir des gouvernants qui nous imposent les droits qu'ils ont sur nous et qui ne respectent pas les droits que nous avons sur eux, que nous ordonnes-tu ?* » Le Prophète ne lui répondit pas. Il lui posa à nouveau la question, le Prophète ne lui répondit toujours pas. Il la lui posa une troisième fois. Al Ach'ate Ibn Qays (un autre compagnon, exaspéré, ndt) le secoua (le compagnon qui pose la question, ndt) et le Prophète dit alors : « *Écoutez et obéissez, ils rendront compte* (dans la Vie Dernière, ndt) *de leurs faits et vous rendrez compte des vôtres* ». (Mouslim et Thirmidi).

« *Celui qui aura à subir un gouvernant et qui le verra commettre quelque désobéissance à Dieu, qu'il déteste cette désobéissance à Dieu mais qu'il ne faillisse point à son devoir*

⁶³ Les deux sources considérées comme infaillibles sont les recueils de hadiths de Boukhari et de Mouslim.

⁶⁴ Cela signifie tout simplement esclave car la plupart des esclaves étaient originaires d'Éthiopie.

de soumission ». (Mouslim). D'autres versions sont plus sévères encore comme celle où il est dit : « *Celui qui n'apprécie point d'un gouvernant un comportement, qu'il reste patient car celui qui se rebelle contre le pouvoir ne serait-ce que dans une mesure minime meurt d'une mort païenne* ». (Boukhari et Mouslim).

Ce genre de hadiths a constraint au silence et obligé les oulémas de cette Oumma à rester patiemment, bien qu'amèrement, conciliants envers les faits et gestes des despotes. S'il arrivait que des langues se déliassent de la part de ces pieuses gens, il n'était jamais question, sauf dans des cas très rares, de s'insurger contre le pouvoir, par effroi de cette mort païenne redoutée, puisse Dieu nous en préserver. L'Imam Ahmad a objecté haut et fort lorsqu'Al Mamoun l'Abbaside a commis l'innovation blâmable et a transgressé et combattu la norme de Dieu et de Son Envoyé en adoptant l'avis des Mutazilites qui considéraient le Coran comme créé. L'Imam en subit les conséquences mais resta patient. Il fut fouetté mais pardonna. La menace de mourir en païen constituait un frein puissant pour ses pairs, soucieux de leur *Dîn*.

Les despotes, souverains par l'épée, profitaient de ces fameux textes, aliénant les gens par des pactes d'allégeance imposés qui leur faisaient courber l'échine, les attelaient et les neutralisaient. Qu'attendre d'un(e) croyant(e) à qui parvient le hadith suivant : « *Dieu n'adressera point la parole à trois (sortes de, ndt) personnes, le jour du Jugement Dernier. Il ne les bénira pas et ils subiront le calvaire (...) Un homme qui, ayant fait allégeance à un chef, ne la respecte qu'en recevant contrepartie et qui n'est point fidèle à ce chef s'il ne lui donne rien* ».⁶⁵ (Boukhari, Mouslim et Thirmidi) ?

⁶⁵ L'auteur ne cite pas les deux autres cas car seul celui-ci est en rapport avec le sujet traité.

Le respect de l'allégeance donnée est donc à considérer comme un devoir même si le pouvoir est injuste, que l'iniquité sociale est de mise et que les richesses sont une chasse gardée des gouvernants qui distribuent et dilapident les biens publics selon leur fantaisie. Les tyrans sans foi ni loi, que la Oumma accepte et suit dans la contrainte, soutenant leurs razzias, répondant à leurs ordres, écoutant et obtempérant ont sévi sur terre !

La crainte d'être rejeté de la communauté en désobéissant était un liant en faveur de l'unicité de la Oumma et l'empêchait de céder à l'appel du tribalisme renaisant et de se disperser en moult bannières dans une désagrégation fatale : « *Celui qui s'insurge et s'éloigne de l'union communautaire meurt d'une mort païenne. Celui qui combat sous une bannière de la fitna vengeant une cause tribale ou appelant à cette cause puis est tué, mourra d'une mort païenne. Celui qui se soulève contre ma Oumma, agressant sans distinction le croyant, le bon ou le mauvais, transgressant tout pacte passé avec elle, je n'ai aucun lien avec lui, ni lui avec moi.* » (Mouslim et Nassa'i)

Maintenant que nous avons un autre outil d'analyse que celui habituel à l'approche dialectique et aux considérations terre-à-terre, arrêtons-nous un moment. Ne nous faudrait-il pas admettre que ces recommandations aussi claires que sévères sont pour le moins déstabilisantes ? L'Envoyé de Dieu n'a-t-il pas institué le système de Concertation, d'Équité et d'*Ihsane* ? Pourquoi alors a-t-il conseillé l'obéissance servile au gouvernant, quelque tyrannique, injuste et déviant de la foi qu'il puisse être ?

Dieu nous a informés que Mouhammad était soucieux du sort des croyants, doux et magnanime envers eux. Il lui a dévoilé beaucoup d'évènements à venir concernant sa Oumma jusqu'à la fin des temps. Les Compagnons nous en ont rapportés quelques-uns et beaucoup leur ont été effacés de la mémoire.

Le noble Messager a veillé à préserver l'unité de sa Oumma sachant ce qu'il savait de l'incontournable Dessein de Dieu, celui par lequel il a été décidé de l'existence des épreuves terrestres dont l'une est personnifiée pour les musulmans par des tyrans de toutes catégories.

Dieu ne lèse personne et ne laisse paraître la corruption sur mer ou sur terre qu'en conséquence de ce que les hommes commettent. Peut-être acquerront-ils sagesse ou bien auront-ils une rétribution dans la Vie Dernière (pour n'avoir pas commis directement la faute mais subi la conséquence tout de même, *ndt*). À condition qu'ils soient croyants, patients et s'en remettent à Dieu, répétant dans la conviction et en le prouvant : « *Nous sommes à Dieu et à Dieu nous retournerons* ».

Dieu a donc informé Son Prophète de ce qui sera, et nul Messagern'enrévèle des signes que selon Son aval, Glorifié soit-Il. Avec l'accord de Dieu donc, notre Envoyé, très compatissant et miséricordieux, a parlé, nous recommandant l'écoute et la soumission. Il savait que les instincts de domination et de puissance arrogante surviendraient ainsi que la course au pouvoir et la lutte pour le garder. Il ne fallait pas que cela se fit au détriment de l'unité et de la cohérence de la Oumma. Le prix à payer, dans l'endurance, en serait l'autoritarisme et ce qui en résulte comme éclipse des droits, d'injustice.

Ces épreuves furent aussi brûlantes pour la Oumma que celles des guerres intestines qui, sans cette recommandation d'écoute et d'obéissance, l'auraient consumée sans en laisser de restes. D'où le consensus des oulémas, agréé par la majorité écrasante de cette Oumma, à propos de ces recommandations considérées comme des préceptes fondamentaux du *Dîn*. Cette guidance initiée par le Prophète était un point d'ancrage pour les sunnites après la corruption de l'attache représentée par le pouvoir.

Les turbulences politiques et de gouvernance qu'a connues notre Histoire ont bien pour origine, après celle métaphysique du Destin, un grand dilemme. Que ce soit les turbulences concernant les écoles de pensée et leur diversité, celles relatives au droit islamique et au dogme, celles qui ont provoqué la désertion des soufis aux souffles purs de l'implication sociale ou celles relatives au silence de nos oulémas vis à vis des fameuses « ruses de Satan ».

Nous sommes pris en tenaille entre le devoir de fidélité à fournir envers le Coran, référence suprême préconisant la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane* d'un côté et la Sunna qui ordonne l'écoute et l'obéissance et met en garde contre une mort païenne celui qui ose renier l'union communautaire de l'autre.

Écouter et obéir à des monarques qui ont mérité de fâcheux qualificatifs suivant cette même *Sunna* tels que celui de « mordants » et qui ont trahi et la Concertation et l'Équité et l'*Ihsane* ! « *Si un esclave au nez mutilé⁶⁶ vient à vous gouverner (...) vous menant au nom du Livre de Dieu, écoutez-le et obéissez-lui* » ont rapporté Mouslim, Boukhari et Nassai.

Pour ces raisons, il était impossible de trouver un despote d'antan qui ne se réclamât du Livre de Dieu, du moins en apparence, ou qui ne lui fit allégeance, se disant à son service et fidèle à lui. Ceux qui parmi eux étaient sincères dans leur foi, et certes il y en avait, car nous ne stigmatisons point des personnes mais un système, ont fait de leur mieux pour mettre en pratique des préceptes de foi malgré un contexte déviant. Les autres s'exposaient à la malédiction du Coran. La Oumma, dans sa globalité et très souvent, évitait de désobéir par peur de la fameuse et terrible menace (de mort païenne, *ndt*).

⁶⁶ On mettait souvent aux esclaves des anneaux au nez, marque d'extrême humiliation et d'asservissement.

Ceux qui osèrent braver ce consensus se basaient sur une interprétation et une exégèse particulières de la recommandation prophétique. Ceux qui se sont soulevés comme Houssein ibn Ali, Zayd, Mouhammad, Idriss, Yahya et bien d'autres durant les siècles bénis étaient de la descendance du Prophète et appartenaient au Sunnisme. Le chiisme qui était à l'origine une allégeance de cœur et un soutien spontané à *Ahl al Bayt* ne s'était pas encore transformé en doctrine ni en dogme.

Ces insurgés, en colère pour Dieu, champions⁶⁷ de la vérité, connaissaient sans le moindre doute les hadiths où le ton était très sévère concernant l'écoute, l'obéissance, l'agrément du consensus et le devoir de faire corps avec la communauté. Cependant, ils savaient aussi que ces hadiths mentionnaient que l'obéissance était tributaire du fait que le gouvernant conduisît la Oumma selon le Livre de Dieu comme mentionné plus haut. Ils connaissaient ces hadiths qui prescrivaient d'obéir à celui qui pratique et préserve la prière et non pas à celui qui ne le fait pas.

Mouslim rapporte que 'Awf ibn Malik a dit : « *J'ai entendu l'Envoyé de Dieu dire : - Les meilleurs de vos gouvernants sont ceux que vous appréciez et qui vous apprécient, que vous bénissez et qui vous bénissent. Les pires de vos gouvernants sont ceux que vous haïssez et qui vous haïssent, que vous maudissez et qui vous maudissent. Nous dîmes : - Ô Messager de Dieu, ne devrions-nous pas les destituer dans ce cas ? Il répondit : - Non, tant qu'ils préservent parmi vous la prière. Non, tant qu'ils préservent parmi vous la prière. Qui vient à subir un gouvernant et qui le voit désobéir à Dieu, qu'il renie dans son cœur son acte mais qu'il ne lui retire point son allégeance ! »*

Ces deux hadiths rapportés par Mouslim posent deux conditions exigibles pour le devoir d'obéissance : que le gouvernant mène la communauté par le Livre de Dieu et qu'il

⁶⁷ Dans le sens médiéval de noble défenseur.

y préserve la prière. Il reste alors aux croyants la responsabilité d'évaluer dans quelle mesure le gouvernant guide, ou pas, la communauté par le Coran et aussi ce que signifie concrètement « préserver la prière » dans la communauté.

Si le noble Messager, cher à Dieu, inspiré par la Révélation et de bon conseil, nous a éclairés sur certains aspects du Destin que Son Seigneur a bien voulu lui dévoiler, il n'avait cependant pas précédé ce Destin en divulguant son détail et n'a pas levé totalement le voile sur ce qui devait rester du domaine du Mystère jusqu'en temps voulu. Les deux conditions *sine qua non* sont ainsi restées ouvertes à des appréciations dont il n'a pas restreint le champ. Il se retint et n'explicata pas plus afin de nous laisser assumer nos responsabilités et « *pour que les gens n'aient pas d'arguments contre Dieu après les Messagers* »⁶⁸.

Le Dessein de Dieu qui va selon Sa volonté transcendante ne se contredit pas avec ce que la Charia cautionne et n'empêche pas l'efficacité de l'action des humains et la liberté de leurs choix. C'était un des miracles accordés au Prophète que cette annonce des troubles à venir auxquels serait confrontée sa Oumma après lui et que personne ne pourrait lui éviter, destinée commune et sort partagés avec le reste de la création obligent. Ses nobles recommandations n'ont eu d'objectif que celui de tracer un large cercle dont les limites préserveraient l'unité du tout sans aliéner la responsabilité individuelle dans le choix du mode de vie ou de mort. Dieu entend et sait.

Il n'y a pas le moindre doute que lorsque Houssein Ibn Ali, qui s'insurgea dans la colère, le fit dans la conviction que Yazid était rebelle à l'ordre de Dieu, gouvernait par autre chose que le Coran et ne préservait pas la prière. Si un autre que lui

⁶⁸ Formule souvent citée dans la littérature islamique étant en réalité un verset coranique justifiant l'envoi de Messagers auprès des humains et faisant allusion au Jour du Jugement Dernier où Dieu écoute les arguments de ses créatures.

pensa le contraire et préféra l’obéissance, cela reste un ijтиhad de la part de cet autre. Des générations d’oulémas sunnites occultèrent la tragédie sans nom de l’assassinat de Houssein, ou, dans le meilleur des cas, la condamnèrent timidement. Leur attitude à nos yeux est une horreur que cette profusion de textes authentifiés qui appellent à la préservation de l’unité ne mitigera que quelque peu. Ils trouvèrent excuse aux comportements de Yazid et de ses pairs, avalisèrent le laisser-faire et l’humiliation alors que les Omeyyades prescrivaient explicitement l’épée pour « les maux de la Oumma » et la pratique de la décapitation comme seul remède efficace.

Nos frères chiites, quant à eux, ne cherchent d’excuses à personne et ne pardonnent pas le silence aux gens de la Sunna et de « la soumission ». Ils ont pour arguments des références scripturaires auxquelles ils se fient et où ils trouvent la recommandation prophétique concernant les deux « choses de poids » : le Livre de Dieu et la descendance du Prophète.

Le Coran et les *Ahl al Bayt* sont liés dans leur conviction autant que dans la nôtre, les sunnites. Nous trouvons les traces de ce lien dans le hadith de Thirmidi selon lequel Yazid ibn Al Arkam relate : « *L’Envoyé de Dieu a dit : - Je laisse entre vous ce à quoi, si vous vous y accrochiez, vous permettrait de ne point vous égarer après moi. L’une des deux choses est plus importante que l’autre et c’est le Livre de Dieu qui lie le Ciel à la Terre et (l’autre, ndt) mes proches, les gens de Ma Maison (Ahl Bayti). Ils resteront liés jusqu’au jour où ils viendront à moi au « Hawd »*⁶⁹. À vous de voir comment prendre ma relève les concernant. »

⁶⁹ Le *Hawd* est une source d’eau fraîche et désaltérante accordée au Prophète le Jour du Jugement Dernier alors que la soif est au paroxysme ainsi que la chaleur.

L’Envoyé de Dieu annonça, comme nous l’avons déjà mentionné, que la « fin »⁷⁰ de sa Oumma viendrait de la main de rejetons de Quraych. Le mot « fin » dans sa noble bouche ne signifie point « extermination » puisque, près de quatorze siècles après, elle est encore présente. Ce n’est donc pas l’acception juste. Ces « rejetons» ne sont arrivés au pouvoir que grâce au système héréditaire « mordant », corrupteur et corrompu. Leurs semblables n’auraient jamais réussi à s’en accaparer si la Oumma avait préservé la Concertation et si le retour du tribalisme n’avait pas généré une conjoncture favorisant le népotisme et la mainmise, antinomiques d’équité sociale. Conjoncture qui a fait dévier des objectifs du Coran et permis aux adeptes de l’épée et non à ceux de l’observance de Dieu et de l’*Ihsane*, d’accéder aux hautes fonctions.

L’arrivée de ces « rejetons » au pouvoir et la continuité du despotisme et de la tyrannie représentent la rupture la plus dangereuse des attaches de l’Islam puisqu’elle concerne l’attache suprême. La corruption du pouvoir, supposé protéger et défendre le Coran et ses préceptes, dans un État islamique, entraîna son cantonnement. Si, comme nous le remarquons aujourd’hui, le pouvoir est un faux à l’aune du Coran, qu’il est la marque d’une trahison et d’un leurre, c’est que le drame de la Oumma continue de plus belle ! Nous en appelons à l’appui de Dieu pour que ce déclin s’arrête et qu’une ascension vers les hauteurs se déclenche grâce aux efforts des gens du Coran qui œuvrent dans une action soutenue et une connaissance bénéfique. Leur but est que le pouvoir soit remis entre des mains sûres et honnêtes et que l’État soit un outil malléable entre les mains de l’Appel afin que la Oumma sorte des platitudes de la déliquescence pour se rehausser vers les sommets.

Il n’y a d’autre Dieu que Dieu et Mouhammad est son Messager ultime.

⁷⁰ Personnellement j’ai utilisé plus haut le terme « malheur » lorsque le Prophète disait littéralement « fin » pour les mêmes raisons que l’auteur s’apprête à expliquer dans le paragraphe qui va suivre.

EN AMONT DE L'HISTOIRE

La Oumma évoque, avec grandiloquence parfois, un sentiment d'impuissance et bien souvent d'aliénation, ce grand projet qui hante sa conscience et qu'elle intitule « Éveil islamique ». Ce projet a un horizon limité et obturé pour cause de différends doctrinaux et de mentalité juridique suiviste, pointilliste et incapable de viser les sommets de la connaissance et du volontarisme que le Coran nous enseigne.

Le litige doctrinal entre sunnisme et chiisme et les querelles byzantines entre les suivistes condamnent notre volonté tout comme notre efficacité à rester en dehors de l'Histoire. Nos êtres, nos raisons, nos destins et tout ce qui nous définit sont otages de la *Jahilya* dont les idées, les chicanes et le déni de Dieu et du Jour Dernier nous consument de l'intérieur. De l'extérieur, nous sommes rongés par l'hégémonie armée, la domination déterminée et l'économie de la suprématie arrogante.

Même parmi ceux qui ont commencé à appréhender leur *Dîn* dans la sincérité, il en existe qui vivent une césure désolante avec le monde, ses réalités et les évènements très lourds qui s'y déroulent. Citons l'exemple fréquent de tel « jurisconsulte », analphabète en matière de langue arabe, en matière de hadith, connaissant quelques versets qu'il lit en toute sincérité mais dans l'ignorance totale de leur sens et de leurs nobles objectifs : il attire à lui un essaim de petites gens, assoiffés de connaissance et en quête des choses de la foi, qui viennent écouter « la fatwa du siècle » concernant tel sujet explosif.

Terré dans un antre où en vérité Dieu est méconnu tant que l'est Sa Loi suprême basée sur l'Équité, l'*Ihsane* et l'effort, notre jurisconsulte s'applique à émettre des fatwas et à pérorer

sur « la vitale problématique » de savoir s'il est obligatoire ou pas d'égorger les escargots ! Qu'ont fait de la Oumma ces siècles d'autoritarisme durant lesquels se sont défait, ou plutôt l'on a défait l'un après l'autre, les points d'attache de l'Islam : le pouvoir puis la Concertation, puis l'Équité et enfin l'*Ihsane* ?

Remarquons que le revenu annuel brut d'un pays habité par des musulmans et gouverné par des tyrans est de cent milliards de dollars soit mille milliards de dollars en dix ans⁷¹. C'est aussi le montant de la dette du monde des opprimés et celui qui pourrait décharger quatre milliards d'habitants de la planète de ces créances dont la finance internationale a criblé le monde pauvre. On estime que cet argent, utilisé à bon escient, suffirait à produire des bénéfices qui assureraient pour chaque arabe un revenu évalué à six cent dollars *per capita* durant une année.

Celui qui a fait ce calcul n'a, bien sûr, pas pris en compte le devoir de fraternité et de solidarité exigés légalement par l'islam. Si nous incluons ce paramètre dans nos calculs, chaque musulman et musulmane sur la face de la planète, méconnaîtrait, de fait, la faim, le dénuement, l'analphabétisme, la misère, le manque d'hygiène, l'humiliation, l'abattement et la maladie. Qu'a fait des mœurs, de la responsabilité et de la virilité de la Oumma tout cet argent gaspillé dans les casinos, en aide aux alliés de l'Amérique ou au service de l'économie des nations érigeant des palais sur des sables d'or, à l'image d'Ubar aux mille piliers, nous vendant des usines tape-à-l'œil, des outils de loisir et des yachts de luxe ?

Les deniers de la Oumma servent à financer l'acte vil et la bassesse, à produire de la prostitution et de la pornographie.

⁷¹ Rappelons que la lettre a été écrite dans les années 80. Les chiffres actuels sont bien plus importants.

Et que meurt la Oumma de Mouhammad pour que vive les sans foi ni loi ! Qu'ont fait de nous les dissensions doctrinales apparues suite aux diverses attitudes face au pouvoir ? Quel genre d'influence avait l'attache du pouvoir sur les autres pour laisser une séquelle aussi fatale pour notre *Dîn* au point de s'en ressentir sur notre raison, nos mœurs, notre esprit de noblesse et notre humanité ?

Il est temps, si Dieu veut, de remonter des abysses et de restituer à la gouvernance son statut légal d'attache vitale. Les causes futiles, aussi ridicules et malheureuses que cette histoire d'escargots à égorer comme des moutons ou à considérer comme des sauterelles ou des poissons, ne sont que les ultimes échos de cette préséance donnée à la vie ici-bas sur le *Dîn*, les conséquences de ce désir d'avoir autorité ne serait-ce que sur le dernier des sots ! Ce n'est là qu'un moyen d'ascension dont use cette troisième classe de suivistes pour trouver une place au soleil de la célébrité, faute d'en trouver une aux portes du pouvoir comme l'ont fait leurs premières classes.

Puisse Dieu, gracieusement, nous prêter aide dans notre approche de l'Histoire depuis son amont et non son aval et sa compréhension à partir des hauteurs, remis entre les mains du noble Messager qui nous énonce le Coran et nous le commente. Peut-être comprendrions-nous les raisons pour lesquelles les attaches de l'Islam se sont déliées une à une après l'attache suprême représentée par le pouvoir ?

Pourquoi y en a-t-il qui se sont soumis et d'autres qui se sont soulevés et d'autres encore qui ont divergé ? Pourquoi la Oumma a-t-elle été touchée par un mal délétère depuis l'avènement des « rejetons » qui lui ont fait subir le calvaire par l'épée, assassinant sa fierté et son esprit de noblesse ? Pourquoi la volonté de la Oumma a-t-elle été congédie de l'Histoire ? Pourquoi la Concertation fut-elle tuée et la volonté du tyran a-t-elle injustement dominé le monde ? Pourquoi l'Équité

s'est-elle éclipsée et qu'une riche élite à l'arrogance outrancière naquit, grandit et promut les traditions des « mille et une nuits » ? Comment le *Dîn* s'est-il effrité jusqu'à en être réduit à un islam individuel, celui d'un bigot faisant quelques génuflexions sacrées pratiquées de façon expéditive ou un voyage lui assurant le prestigieux titre de *hâdj*⁷²?

Si nous faisions nos classes directement auprès de l'enseignant et bon conseil qu'est l'Envoyé de Dieu et ouvrions nos esprits à son enseignement et nos cœurs à son plein de miséricorde et de finesse, nous choisirions ainsi le plus approprié des angles de vue pour appréhender les évènements depuis leur amont et non depuis leur aval. Nous relieraisons nos actes avec nos valeurs de l'Effort, nous référant au Coran à lui révélé, comme à une source de lumière, de guidance et de vie. Nous atteindrions alors une hauteur spirituelle de choix depuis laquelle on pourrait jauger efficacement les évènements. C'est depuis cette altitude que le soleil du Coran nous baignerait et que la lune de la Sunna nous éclairerait. Debout sur ces sommets, notre esprit se projetterait alors sur les plaines de notre réalité au lieu que ce soit la réalité qui déteigne sur notre être.

Notre raison éclairée par l'approche du Coran à la manière du Prophète maîtriserait le sens des évènements au lieu d'être dépassée par leur complexité. Et dans nos cœurs, nourris de cette lumière divine, habiteraient alors une volonté inébranlable que n'intimide nulle menace et une compréhension exhaustive du *Dîn* basée sur la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane*. Une volonté qui nous épargnerait l'avilissement que les ambitions futiles, la servilité des servants et le vampirisme propre à toute obscurité générerent.

⁷² Titre donné à celui qui a accompli son devoir de *hadj* (pèlerinage à la Mecque, rituel obligatoire une fois dans la vie pour qui en a les moyens).

Quelques-uns parmi les musulmans et quelques auteurs illustres parmi les gens de l'Appel voient leur *ijtihad*, convenable somme toute, conditionné par une inclination bien ancrée en eux à reproduire mécaniquement un modèle. Ainsi ils ne réfléchiront, ne conseilleront, ne feront d'effort d'exégèse que dans le cadre du pouvoir omeyyade, de la magnificence abbasside, de la puissance militaire ottomane, du droit et de la jurisprudence du détail, de la rhétorique du courant philosophique premier ou de la défense inconditionnelle de l'Histoire des musulmans qu'ils confondent avec celle de l'islam.

Celui dont les sédiments de notre Histoire, qui en est bien fournie, comblient l'esprit et l'imagination, qui considère les ruptures des points d'attachments comme des repères positifs, qui porte en haute estime des faits passés, malgré leur gravité, et qui juge les défis du présent et de l'avenir à l'aune du magnifique et richissime legs jurisprudentiel sans plus, observe en fait cette Histoire depuis l'aval et n'estime sa maîtrise possible que si nous restons sous sa coupe. Cette mentalité, incapable de distinguer l'Histoire des troubles qui est celle des musulmans de l'Histoire de l'islam qui a promu un brillant modèle dans son orientation et ses réalisations au temps de la Prophétie et de sa suppléance (*khilafa*) éclairée, joue inconsciemment le jeu de ceux qui combattent cette foi parmi les nôtres.

Elle fait l'affaire des nationalistes laïcistes qui jugent notre Histoire comme étant une continuité homogène depuis les origines. Cette Histoire serait selon eux, relative, soumise à la dialectique et portant déjà les germes de ses transmutations et de ses dérives à son commencement. Ses dénouements, campés par eux dans l'ère de sous-développement et de défaite présents, seraient expliqués par la limite de la cause mouhammadienne, sa dimension locale restreinte et sa transformation naturelle comme celle de toutes les sociétés humaines, irrémédiablement

sujettes au matérialisme dialectique. Pour eux, le *Dîn*, la foi, Dieu, la Vie Dernière, la Révélation ne sont que pures allégations idéologiques ayant servi à une époque donnée et révolue, un projet, révolutionnaire en son temps.

Ainsi et sans le vouloir, nos adeptes du suivisme juridique fournissent en arguments et en preuves les détracteurs du *Dîn*, les aidant à démontrer que la pensée islamique est passéeiste, tout juste bonne à plaidoyer et à se justifier et inapte à discerner les défis présents et à venir, à une époque où tous les événements se précipitent.

Nous ne comptons pas, par la grâce de Dieu, renoncer à l'absolu coranique et à ce que nos pieux prédecesseurs croyants ont acquis en matière de Connaissance, de droit islamique et d'autres branches susceptibles d'enrichir notre expérience. Cela ne nuit aucunement que l'on prenne tel ouléma, tel juriste ou telle école doctrinale comme guide pour une quête cognitive tant que cette guidance, cette acquisition de la connaissance, cette instruction ou cette référence se font à la lumière du Coran et à la clarté de la Sunna.

Ce qui dérange, c'est de souscrire à une évaluation d'untel concernant des dimensions aussi cruciales que celles de la Concertation , de l'Équité et de l'*Ihsane*, faite à partir de son époque, de son emplacement géographique, de son intention, de ses conditions, alors que notre époque est autre, que notre contexte géographique est autre , que nous sommes en prise avec nos propres conditions et qu'en nous, nous avons notre propre détermination.

Afin que les événements ne nous dépassent pas et que nous ne soyons pas condamnés à rester à la marge à cause d'un zèle révolutionnaire ou de la haine de notre Histoire ou encore de l'acceptation sans conditions des troubles passés, il nous faut nous camper sur des attitudes aussi solides que notre foi en

Dieu, en Son Messager et en Sa Promesse. Il nous faut dresser nos volontés à la face de l’Histoire et les éléver plus haut que le firmament, afin d’être les dignes disciples d’un « *Envoyé de Dieu lisant des feuillets purifiés, aux écrits précieux* »⁷³.

Les attaches de l’Islam se sont-elles défaites ? L’assimiler et savoir par où a commencé ce processus et comment il s’est perpétué et enchaîné est une connaissance indispensable à qui désire les renouer à nouveau. Non pas en restaurant des ruines, comptant sur leur prestige moral d’avoir appartenu à l’Histoire des musulmans mais en usant de la matière pérenne et toujours nouvelle du Coran et du modèle glorieux d’une Sunna si noble qu’aucune bassesse ne l’entache.

Ce n’est qu’à partir de ces hauteurs que nous pourrions percevoir clairement, dans l’exhaustivité et la synchronisation de la raison, du cœur, de la foi et de l’action, où poser nos pieds sur le plancher d’une réalité tourmentée et par où réintégrer la « Voie Immaculée »⁷⁴.

Le Dessein de Dieu s’est manifesté dans le passé et la communauté qui nous a précédés en a porté la responsabilité. Nous ne la renierons pas et ne sommes pas de ceux, qu’à Dieu ne plaise, qui se renvoient l’anathème. Mais nous avons entre les mains un guide infaillible pour un avenir fructueux, celui de la seconde phase de suppléance (*khilafa*) sur le modèle initié par le Prophète. Une heureuse annonce faite par le meilleur des fils d’Adam, celui qui nous a légué le fruit d’un effort et d’un modèle réussis lorsqu’il a éduqué, rassemblé et fait fraterniser les croyants, a tracé les objectifs, a guidé et a triomphé.

Une heureuse annonce du Prophète et un parcours calqué sur sa vie sont les deux paramètres garantissant le futur escompté.

⁷³ Sourate 98 « La Preuve », Verset 2.

⁷⁴ L’auteur fait allusion au hadith : « *Je vous laisse sur la Voie immaculée dont la nuit est aussi blanche que le jour. N’en déviera qu’un égaré.* » : il s’agit des enseignements du Coran et de la Sunna.

Un futur que nous n'atteindrons certes pas si nous déviions ou si nous choisissons la voie de ceux qui se plaisent à retourner la terre des aïeux, provoquant des nuages de poussière servant plus à occulter le soleil et à en mitiger la lumière qu'à autre chose. Si nous faisions des controverses poussiéreuses exhumées de la terre des anciens notre étandard et que nous établissions comme fondations les vestiges de leur vécu fait de motivations, de prises de positions, d'un certain dessein de Dieu et d'une certaine façon d'affronter les épreuves, nous n'irions pas loin dans notre visée et ne construirions pas grand- chose.

Ces héritages que rumine la Oumma au point d'en avoir des reflux caustiques sont ceux relatifs au contentieux que chaque faction, à la satisfaction de Satan, instrumentalise à son propre compte. Des tyrans mal intentionnés voudraient bien que le manège de ces dissensments ne s'arrête point et que l'on finisse par un basculement fatal en allumant les feux d'une guerre qui ressusciterait l'Histoire de la *Fitna*. D'aucuns porteraient alors la bannière des Kharijites, d'autres réincarneraient les chevaliers sunnites qui fracasseraient les têtes des Rafidites et tous finiraient par se ranger docilement, là est le but, soumis au joug lancingant de la tyrannie. Démissionnaires, paresseux, ignorants, ils trouveraient telle excuse chez tel Compagnon, tel représentant de telle génération suivante ou tel ouléma qui aurait prié derrière tel perverti. Bref, des modèles qui auraient fait allégeance aux injustes et choisi la solennelle omerta.

L'appel à la controverse est, de nos jours, une arme des plus dangereuses contre le mouvement islamiste, dont usent des tierces parties appartenant aux États *jahilyens* ou leurs acolytes et leurs ordonnances. Il touche facilement l'oreille sourde au Coran, ne lui accordant pas l'attention salvatrice et éblouit les yeux aveugles à cette épopée héroïque qu'est la vie de Mouhammad, symbole d'unité et de tout bien, et de ses compagnons. Il trouve écho dans des esprits inaptes à saisir

les lois universelles de Dieu et de l’Histoire et incapables d’assimiler l’idée de Décret divin et de Destin, de manifestation de l’un grâce à l’autre et ne comprenant pas comment le second n’est que le voile du premier.

C’est un appel qui trouve preneurs dans une aire où les langues complices se sont abstenues de défendre la vérité et de dénoncer le complot structurel. Complot où de pseudo-oulémas, traitres à leur responsabilité ont emprunté l’habit des justes et pieux anciens pour justifier leur lâche abstention. Ils s’approprient, et en font argument, des thèses de ceux qui ont vécu les troubles initiaux et qui ont fait ce qu’ils ont pu pour sauvegarder l’unité de la Oumma en optant à contrecœur pour l’endurance et l’obéissance servile.

Les anciens, eux, n’ont pas pris les signes de Dieu à la légère et n’ont pas instrumentalisé les paroles de l’Envoyé de Dieu qui annonçait la suppléance (*khilafa*) éclairée et sa durée, la « royauté mordante » puis la « royauté coercitive » après celle-ci. Ils n’ont pas émis, eux, de fatwa légitimant l’injustice et l’absolutisme pour l’éternité ; une fatwa prônant la soumission totale même si la Concertation n’est plus qu’un mot creux que l’on répète pour épater la galerie, et qui désigne des participations à d’immatures assemblées factices.

Vouloir guérir les maux de la Oumma et ses blessures en se référant aux clichés du suivisme et de la docilité béate ne fera qu’en ronger son être plus encore. Ce n’est qu’à partir du Coran et de la Sunna, exclusivement, soutenus par une connaissance initiée par des gens craignant Dieu que nous pourrions réintégrer le cours de l’Histoire ; des gens que ni la trahison, ni l’esprit fragmenté ou la compromission n’entache. Ce n’est qu’ainsi que nous pourrions juguler les conséquences des troubles passés et leurs séquelles, remonter la pente, faire l’effort sacré de purger (les séquelles, *ndt*), refonder, reconstruire et avoir gain de cause. Puisse Dieu nous insuffler de Sa force.

UNIFICATION DE LA NATION ISLAMIQUE

L’unité de la nation islamique, le chez-soi islamique, est une urgence, une prescription légale et un espoir qui berce le cœur de la Oumma. Lisons dans la parole de Dieu cette interpellation destinée aux Prophètes : « *Cette Oumma-ci qui est la vôtre est une et Je suis votre Seigneur, adorez-Moi* »⁷⁵. « *Votre Oumma que voici est une et Je suis votre Seigneur, révérez-Moi* ». ⁷⁶

Lisons ces paroles adressées cette fois-ci spécifiquement à notre Oumma de la Miséricorde, Glorifié soit l’Interlocuteur : « *Vous fûtes la Oumma la meilleure, consacrée aux gens, exhortant à l’acte louable, réprouvant le blâmable et croyant en Dieu* »⁷⁷.

Toi qui lis le Coran dans un esprit de souvenance de Dieu et non avec une mentalité de mime, un cœur qui révère Dieu et non les gens, comment peux-tu accepter dans le silence, qu’une faction inconsciente veuille faire de la Oumma un corps scindé en Sunnisme et Chiisme ? Comment peux-tu rester insensible devant de faux lettrés juste bons à déterrer la hache de guerre et à semer la discorde ? Que veux-tu de ce monde pour ta Vie Dernière ?

En veux-tu vraiment et sincèrement quelque chose ou bien te laisses-tu séduire par la rhétorique stérile, la fierté du paraître et la jouissance d’avoir le dernier mot dans la prise de becs, au dépend de ta Vie Dernière ? Dans quelle condition rencontreras-tu ton Seigneur, le Magnifique, le Puissant, alors que ton cœur, ici-bas, ne s’est point fendu de compassion

⁷⁵ Sourate 21 « Les Prophètes », Verset 92.

⁷⁶ Sourate 23 « Les croyants », Verset 52.

⁷⁷ Sourate 3 « La famille de Imrane », Verset 110.

pour la Oumma du Coran et ce à quoi l'ont réduite l'iniquité, l'ingratitude, la discorde et la désertion ? Comment peux-tu te prétendre de la Oumma de Mouhammad alors que tu ne lui as succédé dans cette Oumma que pour attiser les feux de la discorde ?

Le gaspillage des forces vives de la Oumma est une stratégie menée par les tyrans depuis toujours, et aujourd’hui encore, elle est perpétuée par eux de façon plus diabolique encore. La rupture des fameuses attaches s'est faite sur des siècles, jusqu'à celui où la prière sera négligée et les basses inclinations suivies.

Un croyant fidèle à Dieu, L'adorant et Le révérant, ne peut tirer un voile de pudeur et chercher excuse aux méfaits des tyrans. Tyrans qui non seulement n'ont pas gouverné la Oumma par le Coran et n'ont pas eu de scrupules à instrumentaliser la cérémonie de la prière sur les écrans de télévision, mais ont de plus pactisé avec les dénégateurs de sa cause alors que Dieu dit : « *Et ceux qui parmi vous qui s'allient à eux⁷⁸ sont comptés des leurs. Dieu ne guide pas le peuple injuste* »⁷⁹.

Tout moment non consacré à unir les efforts des dévoués à Dieu partout à travers les continents et dans chaque pays est un gaspillage et un dommage évident causé à la Oumma. Toute propagande appelant à la division doctrinale et se limitant aux palabres sur la licéité d'égorger l'escargot est une attitude suicidaire. Tout effort susceptible de servir l'Appel à Dieu que l'on gaspillerait et que l'on ne fructifierait pas serait un drame de plus.

⁷⁸ Cette prescription coranique concerne l'état particulier de guerre contre les dénégateurs qui livraient bataille à l'Islam naissant, n'est en aucun cas une règle générale et ne peut valoir qu'en cas de guerre déclarée. Il est avéré que le Prophète commerçait avec des dénégateurs et avait des rapports de bon voisinage avec eux.

⁷⁹ Sourate 5 « La Table », Verset 51.

Nos nations morcelées ne seront que cendres au vent si en plus de l'impact de l'hégémonie stratégique mondiale qui nous étouffe, nous joignions celui de notre propre attitude qui sape les bases de notre entité. Nous serions plus aptes à résister et les évènements ne nous corrompraient et ne nous annihileraient point si nous nous en remettions à l'attache la plus sûre, pérenne et transcendante : le Livre de Dieu. Il nous faut nous rassembler autour du Coran et progressivement, avec l'endurance nécessaire et le temps qu'il faudra, viendra l'unité, par la volonté de Dieu. Elle ne viendra certes pas par quelque injonction ! D'où émanerait cette injonction d'ailleurs ? Qui la cautionnerait ? Pourquoi donc ? Qui l'appréhenderait et pourquoi ? Qui ne l'apprécierait pas et chercherait à l'étouffer ? Pourquoi ? Qui mène ces nations effritées ? Qui les finance et les arme ?

Les grands malheurs qui, normalement, rapprochent les peuples de la terre dans un élan de solidarité ne font que creuser l'écart entre les musulmans. Pourquoi donc ?! Parce qu'ils sont otages de la poigne orgueilleuse du pouvoir, de celle des doctrinaires qui divise et détruit, de celle de l'inculture politique, de la méconnaissance de l'Histoire, de l'analphabétisme analphabète !

Maîtriser ces problématiques, savoir les poser convenablement et les sonder nous permettrait de quitter cet espace où l'on s'agenouille vilement aux pieds de la suprématie *jahilyenne* et de la finance mondiale pour nous hisser jusqu'aux hauteurs d'une fierté cautionnée par Dieu, Son Messager et Son *Dîn*. Fierté que vivront, dans les lendemains de l'Islam, comme un hymne à Dieu et non pas comme un désir de puissance sur terre, mille millions de musulmans, aujourd'hui comptant pour du vent.

Notre lourd bagage en matière de discordes, de sédiments émotionnels et intellectuels et de traditions ainsi que nos

calculs nombrilistes ont pour cause première l'effroi provoqué par l'ombre de l'épée. Le joug du pouvoir nous inhibe et combat en nous nos inclinations vers la foi. Pour cela, nous sommes assaillis par le cauchemar du doute, de la suspicion, nous acculant à nous replier sur un islam individuel, un bagage juridique amputé et une allégeance à Dieu, à Son Messager et à Son *Dîn*, bien mitigée. Une allégeance que nous ne dédions pas exclusivement et directement à Dieu puisque nous y admettons des intermédiaires tels que les avis des Imams, les assertions des oulémas, les discours des rhétoriciens.

Notre perte de vue de l'horizon que sont le Coran et la suppléance (*khilafa*) sur le modèle institué par le Prophète ne nous a pas seulement privés de la Concertation et de L'Équité mais nous a aussi effacé du cœur le sens de l'*Ihsane* qui mène à « l'adoration de Dieu comme si on le voyait ». La crainte des créatures, cette lâcheté des plus basses, a congédié la vertu majeure qu'est la révérence de Dieu.

Le noble sentiment de vouloir préserver l'union sacrée de la Oumma a dégénéré, en chutant du firmament que représente cette volonté, au terre-à-terre de la complaisance muette et du défaitisme. Notre attitude n'exprime plus le désir de sauvegarder l'unité salvatrice de la communauté et la perpétuation de sa puissance d'État mais est l'expression d'une démission inconditionnelle vis à vis du pouvoir, démission établie en religion. Dans notre réascension vers le sommet initial, il nous sera indispensable d'initialiser une éducation basée sur la foi et l'*Ihsane* sinon nous ne recouvririons ni l'unité perdue, ni la puissance neutralisée et brisée, ni la Concertation, ni l'Équité.

Il est impératif de renouer avec notre esprit de l'Effort. Il ne suffit pas de diagnostiquer ce qui ronge ainsi notre être et érode notre énergie bien qu'un diagnostic soit toujours préalablement nécessaire à la médication. Il ne suffit pas de connaître la

charge de l’Histoire et les étapes de ses retombées sur nos têtes bien que cette connaissance soit une condition *sine qua non*. Il n’est possible de se débarrasser de cette maladie invasive et de ce fardeau fatal que par un éveil de la foi, une poussée de l’*Ihsane*, une forte sensibilisation à l’esprit de l’Effort.

C’est au moment de l’éveil et de la course à l’Effort que nous aurons besoin de profiter de nos expériences historiques, de recenser les méfaits du passé et ses négativités et d’en tirer des leçons positives pour l’Histoire à reprendre. C’est à ce moment-là seulement que nous serions aptes à choisir en toute conscience et prêts à assumer ce qu’exigent de nous de suprêmes projets.

Allons-nous intégrer l’aire des grandes puissances avec nos schismes, notre pensée disloquée, nos sempiternelles disputes doctrinales, prêtant le flanc à leurs machinations ? Ou bien choisisrons-nous le rapprochement, la compréhension mutuelle, l’entraide permettant d’atteindre une intention consensuelle et l’ambition épurée d’unir la Oumma et de lui restituer la solidité de sa structure initiale ? Le voulons-nous ? Vraiment ?

Ce choix ainsi que la renaissance seront possibles par un volontarisme renouvelé. La roue de la *Jahilya* broie véritablement notre être et notre sens. Le rythme effréné dans lequel elle broie, concasse et menace de nous pulvériser, exige de nous une extrême urgence dans le choix.

Ce que nous observons *de visu* de la volte-face intractable dans l’Afghanistan⁸⁰ des Moudjahidines, dans

⁸⁰ Il est important de noter que l’auteur qui a fait l’éloge de la très honorable résistance afghane des années 80 dans cet ouvrage, écrit durant cette période, n’a pas hésité à fustiger les glissements tribaux qui se produisirent durant les années 90. Il prit même dans d’autres de ses écrits plus récents les

le Liban des Fédayins, dans l'Iran de « la haine de tous les diables » n'est pas vraiment un choix réfléchi mais peut-être son heureuse annonce. Ce n'est pas une marche consciente vers l'unification mais c'en sont peut-être les prémisses. Les évènements n'attendent pas ! Les réalités de l'Histoire et la sagesse divine qui veut que des hommes s'opposent à d'autres hommes⁸¹, ont pour caractéristiques une interférence entre des mouvements, une opposition entre des volontés, un heurt entre des parcours et une superposition des situations.

Si nous admettons la nécessité vitale d'un éveil de la foi, d'une ferveur dans l'*Ihsane*, d'une sensibilisation pour un esprit de l'Effort, nous ne pouvons donc pas imaginer que les dévoués à Dieu (*jound Allah*) puissent jouir de retraites sereines dans des lieux d'intimité avec Dieu où l'on savourerait la limpidité d'une compagnie ou la douceur d'une fraternité, loin du tumulte des évènements, à la marge d'une Histoire houleuse, attendant d'être appelés au service un beau jour. Ces retraites qui font figure de sanatoriums où l'on se soignerait, dans une atmosphère aseptisée, des séquelles de la *Fitna* et des maladies de l'ego, évitant de fréquenter qui que ce soit, de peur de la contamination, jusqu'à ce que nous recouvrions la santé et l'immunité.

On ne peut, hélas, pas se permettre ces havres de paix, de régénération et de réajustement où l'on déposerait nos fardeaux passés et où l'on occulterait nos pesantes misères présentes. Parler de vue globale et d'approche de l'Histoire

affrontements intertribaux en Afghanistan comme illustration du concept de *Jahilya* qui dans sa pensée qualifie toute action porteuse d'ignorance de Dieu et de violence. Il dit un jour en français à un étudiant qui prit note : « les talibans se sont trompés d'époque, ils pensent le présent avec un esprit du passé et adoptent les raisonnements d'une époque révolue ».

⁸¹ L'auteur fait allusion au verset disant : « *Si Dieu ne faisait pas que des gens s'opposent à d'autres, la terre se corromprait* ».

depuis l'amont, et non l'aval, signifie qu'il nous faut intégrer son cours, remonter sa pente, fréquenter la société, initier l'Effort dans cette société perturbée et engoncée dans l'apathie ou l'agitation. Il nous le faut bien, alors que les idées bouillonnent, que les courants politiques sont en conflit, que les sous-développements industriel, scientifique et économique sont au plus haut, que les tyrans rusent et nous trompent, et que de l'extérieur, la meule de la *Jahilya* broie sans relâche.

La possibilité de choisir et de renaître de nos cendres par la grâce de la foi et de l'*Ihsane* miroite au loin pour les dévoués à Dieu (*jound Allah*). Malgré la combustion des évènements et le bruit de bottes de la guerre globale qui frappe à toutes nos portes, l'occasion est à saisir. L'ordre de Dieu n'épargne que celui à qui Il fait miséricorde. Il est, ainsi que Son Envoyé, la seule source de dignité.

Admettons alors que l'on ait face à soi son frère chiite, un frère qui appartient à un groupe qui n'est pas le nôtre ou tout simplement un musulman dont ne nous sépare au fond que bien peu de distance. Voilà qu'il nous tend timidement et non sans appréhension la main. Le regard que l'on poserait sur lui aurait-il la noblesse qu'exigent l'union et la fraternité ou bien serait-il empreint de ces lectures sur des luttes passées, datant du temps des deux-poids-deux-mesures ? Une Histoire passée, une guerre présente, la divergence des points de vue sur les moyens à adopter, les principes, les manières de faire auraient-ils irrémédiablement défiguré à nos yeux des visages frères ? Pourrait-on, alors que d'horribles et ignobles forces du mal réduisent à néant notre patrie, rendent nos enfants orphelins, annihilent notre humanité, négliger le seul et unique refuge qui nous resterait, en l'occurrence le Livre de Dieu, cette attache suprême, unificatrice et salvatrice ?

Essuyons de nos yeux la rémanence du suivisme et de notre cœur la forte couche de l'oubli du Seigneur des mondes.

Arrachons de notre esprit cette mentalité de paresse blasée. Ainsi pourra-t-on discerner le visage de notre frère dans le miroir de l'affection. L'amour qu'il porte à Dieu et à Son Prophète, sa foi en Lui et en le Jour Dernier, son intérêt pour le Coran, sa défense corps et âme de la voie de Dieu et de ce qui la compose, nous le feraient alors voir sans les difformités que nos illusions ont fabriquées.

Nos ennemis profitent du fruit de notre labeur dans la facilité alors que nous n'en profitons que dans la double amertume de la pauvreté et de l'humiliation. Cette triste réalité nous vaudra ainsi deux âpres regrets : celui relatif à la vie ici-bas d'avoir déserté et renié l'esprit de l'*Ijtihad* et celui, tenant à la Vie Dernière, d'avoir perdu l'unité de la Oumma de Mouhammad. Cette unité était et reste la condition de notre survie.

LES EXIGENCES DE LA CHARIA

L’unité de la Oumma s’est défaite en même temps que le pouvoir, et l’Islam historique est depuis, structurellement fragilisé. Tout ce qui s’ensuivit comme guerres intestines, turbulences doctrinales, déviations et permissivités, perversions de la croyance, révoltes et violences, à bien y réfléchir, a pour cause ce schisme premier.

J’écris cela alors que la guerre dévastatrice entre un Iran faisant sa révolution au nom de l’islam et un Irak bouillonnant de nationalisme bat son plein et bouclera bientôt sa septième année. Cette guerre n’est qu’une manifestation parmi d’autres de cette maudite rupture historique et une simple flammeche de son brasier. Ce que nous vivons et voyons de ce drame douloureux, vient s’ajouter à ce que nous avons vécu durant les multiples drames passés.

Ce fut un drame lorsque la trahison des tyrans envers la Oumma permit l’occupation de Jérusalem. Ce fut un drame lorsqu’ils l’empêchèrent de conjuguer ses efforts pour combattre l’ennemi, dilapidèrent sa fortune, firent allégeance aux dénégateurs. Ce fut un drame lorsqu’ils sacrifièrent les lieux sacrés pour l’amour du pouvoir, faisant fi du morcellement de la Oumma, de ses scissions et de son humiliation.

Tout cela devrait contraindre notre conscience à reconstruire le classement préétabli par nos oulémas en matière d’objectifs de la Charia. L’objectif le plus noble du Créateur en dépêchant ses Messagers auprès de ses créatures était visiblement d’initier une société entière et solidaire. Les Compagnons ont bien cerné ses contours au temps de la Prophétie, puis de la suppléance (*khilafa*) éclairée, qui ne dura pas plus de trente ans après le départ de l’Élu. Cet auguste objectif était très

clair dans les esprits et dans les cœurs, les intentions et l'effort fourni dans les actes en témoignant. Il était clair de cette clarté du Coran, de la blancheur immaculée de ses paroles et de leur fraîcheur intarissable.

Cet objectif est que le *Dîn* soit entièrement voué à Dieu, qu'il n'y ait plus de troubles sur terre, que toute la Création se rende à la volonté de Dieu, accomplissant ainsi le but de l'existence dans ce monde : « *Je n'ai créé les hommes et les djinns que pour qu'ils soient voués à mon adoration* »⁸². L'adoration d'une Oumma, une et indivisible, portant un Message aux mondes, bravant les difficultés pour cela, s'unissant autour de lui, et observant ses instructions.

L'union autour d'un objectif primordial fédéra des adeptes issus de différentes tribus dans l'allégeance à Dieu et dans le déni de toute autre allégeance. L'objectif commun unifia le rang, la visée et les efforts mais aussi la perception et le sens. Leur recours au Livre de Dieu, cette attache qui fédère et ne disperse point, était le symbole de cette unification et le garant de cette union. Tout comme l'était aussi l'allégeance dans le libre choix et non dans la contrainte, qui raffermit les pactes, comme celle faite au Prophète ainsi qu'à ses sages suppléants (*khalifas*).

D'un côté, si nous nous référons à notre intuition de Dieu et à notre foi en l'accomplissement de Sa Volonté dans l'univers et l'inéluctabilité de Son Dessein, nous devons reconnaître que : le Prophète très pur nous a informés avant son départ que cette première phase de suppléance (*khilafa*) éclairée ne durerait pas plus de trois décennies. Il nous a averti que l'attache du pouvoir serait la première à se défaire et que la catastrophe pour cette Oumma arriverait par les mains de gamins, piétres

⁸² Sourate 51 « Les tornades », Verset 52.

monarques. Certes, la science de Dieu s'étend aux choses à venir !

D'un autre côté, si nous observons les choses depuis l'angle de la responsabilité qui nous incombe et du devoir sacré, nous devons reconnaître que les musulmans ont perdu l'unité marquée par la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane*. Après cela, soit ils ont préservé une union obligatoire à l'ombre de l'épée, se soumettant à celui qui en use, en référence aux conseils du miséricordieux Prophète, soit ils se sont rebellés contre le gouvernant. Les uns et les autres ont agi selon leur estimation de la légitimité de l'obéissance au détenteur du pouvoir.

Si nous optons pour la vue globale regardant vers le Dessein cosmique de Dieu et Sa Volonté dispensatrice de prescriptions traduites par la noble Loi, nous devons admettre que : la Oumma de Mouhammad, sous la tutelle de ses oulémas, de ses pieuses gens, des personnes de bien de tous temps, a fourni des efforts, a résisté et a préservé son existence malgré ses épreuves successives et par la grâce de Dieu. Elle survécut aux épreuves de la corruption des gouvernants, de la rébellion des Kharijites, de la déviance des philosophes, de l'insurrection des Qarmates et de l'invasion des Tartares puis de la colonisation.

Cette Oumma résistante que la miséricorde de Dieu couvre, cette Oumma exposée à l'épreuve continue, bien qu'éparpillée, existe encore et est promise au succès lors d'une seconde phase de suppléance (*khilafa*) sur les pas de la Prophétie. Elle aura à se propulser, à se redresser, à lutter pour aller à la rencontre de cette promesse véridique. Elle aura à développer une volonté grande et soutenue pour que son objectif et que son projet futur empruntent les sentiers des préceptes légaux, expression du *Dîn*. Elle prierà alors le Seigneur, Généreux, que l'intention et l'objectif définis par les préceptes légaux aillent dans le sens de Sa Volonté transcendante.

Lorsque l’unité première des musulmans fut ébréchée sous le joug de la « royauté mordante » puis de la « royauté coercitive », les jurisconsultes de cette époque, turent la nécessité de restituer la Concertation comme mode de gouvernance tant que la puissance militaire était assurée par le pouvoir sur l’intégralité de la superficie de *Dar al Islam*⁸³. Ce fait avéré dans les premiers siècles devint plus symbolique qu’autre chose après l’indépendance des différentes régions. Notre dernier souvenir de cette puissance militaire centrale remonte à l’ère des Ottomans.

Nos oulémas d’autrefois n’ont pas mentionné cet objectif fédérateur lorsqu’ils ont abordé le sujet des objectifs de la Charia. Quant à notre époque, alors que la *Jahilya* est accrochée bec et ongles à notre chair, le besoin de recouvrer l’unité se fait vital. C’est une question de vie ou de mort, l’objectif par excellence et la condition indispensable de l’accomplissement de tout autre objectif.

Nos prédécesseurs représentaient sur l’échiquier mondial, quelque chose de concret, de craint et de respecté qu’ils voulaient préserver, en l’occurrence une indépendance et un État qu’ils ne critiquaient jamais dans les faits même si au fond, l’envie ne leur en manquait pas. Ils désiraient préserver cet état de choses parce qu’il représentait leur survie, leur toit, leur foyer, leur défense et parce qu’à son ombre ils pouvaient sauvegarder ce qui tenait encore des autres points d’attaches de l’Islam. C’est la raison pour laquelle, dans leur exposé, les objectifs de la Charia sont abordés en termes de « préservation ». Nous lisons dans leurs

⁸³ Littéralement *Dar al Islam* signifie « La maison de l’Islam ». Cela désigne donc l’aire géographique de l’empire musulman où l’on pouvait pratiquer l’islam sans crainte. On opposait ce concept à celui de *Dar al Harb* ou « La maison de la guerre », vision binaire des choses qui continue de sévir chez ceux qui refusent d’admettre la complexité du réel et départagent le monde selon des critères géopolitiques sommaires.

écrits que les objectifs de la Charia c'est de « protéger » ceci ou « préserver » cela.

Quant à notre situation actuelle, les petits états autoritaristes qui nous vendent, au gros et au détail, à la *Jahilya* ne sont perçus par la Oumma ni comme un foyer, ni comme un toit, ni comme une force dissuasive. Elle vit à contrecœur sous leur joug, dans l'humiliation et la contrainte et s'en remet à Dieu contre Satan. Il serait donc plus pertinent pour nous de traiter des objectifs de la Charia en des termes de « revendication » et non de préservation et d'énoncer clairement ces « exigences » dans ce sens nouveau.

Alors que nous planifions une feuille de route, il faudrait accorder aux lois sacrées leur place d'honneur et de fierté et nous inscrire dans une perspective de requête de la prescription divine et non de sa préservation. Il nous faut énumérer les moyens pédagogiques, scientifiques et matériels capables de soutenir cet Effort et de réaliser les objectifs de la Loi.

La constitution d'une entité sociale est requise pour ces tâches. Elle serait chargée de promouvoir ces exigences et leur nécessités premières, de déterminer la façon d'y accéder et de détecter les obstacles à venir. Elle aurait à faire des études comparatives entre les universalismes *jahilyens* et celui propre à l'islam auquel ces premiers refusent le droit à l'existence. Elle aurait à définir les différentes étapes de cette promotion, à évaluer les charges et ce, en tenant compte du temps qui ne pardonne guère.

Nos nobles oulémas étudiaient les objectifs de la Charia dans son éparpillement et par thèmes isolés. Nous trouvons par exemple dans la classification des hadiths ou dans le droit islamique, un chapitre traitant de la gouvernance et de l'effort de guerre sur le même pied d'égalité que d'autres et ne

jouissant pas du traitement dû au statut d'attache suprême dont dépendent structurellement toutes les autres.

C'est à croire que nos oulémas, lassés de contrer l'arbitraire ont fini par abandonner cette épineuse affaire de gouvernance pour se consacrer à leur mission protectrice. Ils se sont abstenus de s'occuper de sa problématique et ont perdu la vision globale qui permet d'appréhender, dans son exhaustivité, le *Dîn*. Nous espérons que Dieu facilitera à nous autres la possibilité de revenir à la source première, de prendre le Coran comme arbitre et d'observer depuis l'amont afin de découvrir combien est importante l'union et combien elle est tributaire d'un pouvoir de Concertation, seul garant de l'Équité et de l'*Ihsane*.

Avant l'Imam Al Ghazali, les oulémas n'ont pas jugé utile de recenser les objectifs de la Charia et de formellement les classifier, parce que la *fitra*⁸⁴ était encore saine, tous étant encore imprégnés de Coran. Leur catalogage et leur classification dans cette branche de la connaissance et dans celle des autres sources scripturaires n'apparaîtront qu'au huitième siècle de l'hégire chez l'Imam Châtibi, et dans la forme finie que les suivistes ruminent encore jusqu'à nos jours sans se poser de questions sur l'énoncé ou sur la manière de classifier.

J'aimerais, si Dieu veut, souligner une ou deux choses. Nous respectons grandement ce noble ouléma, passé maître de l'art, à la piété de haut vol et à la grande influence, mais la souffrance et le souci qui nous taraudent ne laissent guère place à la tempérance. Peut-être même que l'amateurisme affranchit du suivisme démissionnaire tranquille qui se contente de ce que les anciens ont réalisé.

⁸⁴ La *fitra* signifie une sorte de substrat spirituel propre au genre humain. L'auteur aimait à traduire ce terme par « innéité » ou « prime nature » tout en soulignant qu'aucun terme en français ne convenait parfaitement.

Nous détectons chez cet ouléma, spécialiste des sources, une certaine réserve et un silence révélateurs d'une souffrance dont Dieu seul connaît l'ampleur pour un homme ayant vécu au derniers temps de la présence musulmane en Andalousie. Il vécut à une époque et dans une contrée où les schismes et la décadence politiques avaient atteint un seuil critique, largement dépassé depuis par les gouvernants contemporains dans nos misérables pays.

Il écrit à la fin de son ouvrage « Les concordances » (*Al mouwafakat*) ce qui suit : « *Il reste cependant des choses que nous n'avons pas eu l'opportunité de traiter car leur formulation est fort peu aisée pour les intéressés en la matière et peu nombreux sont ceux qui désaltèrent leur soif de ce sujet, soif pourtant immense. Ma crainte est grande, hélas, que leurs origines n'en puissent être cernées et que la cohésion de leurs sens dispersés n'en soit retrouvée. J'ai réprimé donc le désir ardent d'en discourir et j'ai dispensé mes doigts et ma plume de leur écriture. Il y a cependant entre les plis de mon livre quelques signes y faisant allusion et quelques rayons filtrant de leur soleil lumineux.* »

Il reconnaît qu'il y a des problématiques qu'il a empêché sa plume d'exposer, malgré la ferveur de cette plume et sa grande inclination à le faire ! Ces choses qu'il voit ses contemporains jurisconsultes occulter et pour lesquelles ils se retiennent de lutter, sont-ce d'insignifiants détails de la connaissance sacrée, de simples anecdotes ou bien des choses essentielles du *Dîn*, voire ses fondements même ? Qu'est ce qui restait ainsi en travers de la gorge de cet exégète hors pair, fierté des siècles tardifs, voire l'un des plus grands oulémas tout-terrain, conjuguant la maîtrise des sources scripturaires et la réflexion personnelle ; une référence de haut niveau s'étant désaltérée à l'eau vive de la Sunna et brillé de tous ses feux ? Quelles sont donc ces choses qu'il a tuées et évité

d'évoquer par crainte que les intéressés n'en trouvassent l'accès trop difficile ?

C'est en fait une façon de s'excuser à la fin de son livre auprès de ses lecteurs qui ont avaient un souci similaire au sien. Ceux qui se plaignaient de la complaisance d'une Oumma où sévissaient la sécheresse et la rareté de cette soif de vérité qui devrait la marquer. Cette Oumma qui est privée du droit à la vérité requise mais bannie par la faute de l'immobilisme des suivistes et de l'objection des pseudo-jurisconsultes.

La perception des jurisconsultes dispersés dans les détails les empêche d'avoir une approche des sources qui puise à son argumentation dans le Coran et la Sunna, justifierait les prescriptions, synthétiserait, extrairait des règles et démontrerait ainsi que le *Dîn* a des finalités suprêmes et une logique qui se tient. Ce genre de pensée n'est pas assimilé par les esprits sclérosés et n'est guère intercepté par l'immobilité fataliste ambiante. On ne s'empresse pas de le partager, on ne se pose pas de questions à son propos ni ne le justifie. On ne le dispute pas et on évoque encore moins ses tenants et ses aboutissants.

Notre ouléma déclare dans l'introduction de son livre, se plaignant et dévoilant presque le mal brûlant qui le ronge : « *Toi qui es en quête des réalités de la connaissance suprême et des résultats les plus lumineux de la tempérance. Toi qui désires te désaltérer aux plus douces sources de la connaissance. Toi qui lorgnes au-delà des limites de l'apparent préétabli en espérant atteindre l'occulte codé et le sens de ces concepts ésotériques dissimulés dans l'écrit exotérique. Il est temps que tu prêtes ouïe à qui a le même penchant que toi, que tu dialogues avec celui qui est préoccupé par ce qui entrave sa gorge comme la tienne, que tu entres dans sa confidence si tu vis les mêmes affres que lui jusqu'à ce qu'il te livre sa plainte, que tu endures en sa compagnie, sur cette route,*

ce qu'il a lui-même enduré, la traversant dans ce brouillard où la clarté se mêle à l'obscurité tout comme il la traverse. »

Cet homme qui a voulu observer les choses depuis l'amont, a cherché pour cela « les réalités de la Connaissance suprême » et découvert que peu nombreux étaient ceux qui pouvaient le comprendre et le suivre. Il découvrit que le souci qui le hantait et le manque qu'il avait, n'étaient guère partagés par ses contemporains immobilistes. Pour cela, il marcha seul dans le brouillard, sur une route aussi aride que le désert : j'ai nommé le désert du conformisme, l'aridité des esprits et la mort du volontarisme.

Il dit, parlant de lui à la troisième personne : « *Il traversa, en quête de son objectif, des déserts sans fin et des aléas de la route, rencontra du bon et du mauvais, croisa des visages fermés et d'autres resplendissants, trouva en ses différents compagnons de voyage ceux qui réfutent et ceux qui adoptent. Tantôt il était exténué par l'éprouvante marche, tantôt atterré par la difficulté qui ne le quittait pas ou blessé par sa lutte contre de décourageants obstacles. Et de façon générale, la pire des choses qui puisse arriver à celui qui marche sur la voie de Dieu est de perdre la guidance et de se retrouver avec un mental obscurci et inapte à distinguer le vrai du faux et un cœur malade de trop de chocs malheureux. Il ira certes, en paria, sur un chemin escarpé. »*

Quelque pénible que soit le degré de l'immobilisme auquel peut être confronté un ouléma adepte de l'*Ijtihad*, sa nature d'homme pieux et réfléchi ne laissera point les blessures encourues dans l'arène des idées l'amener à espérer la mort pour échapper aux tourments de cette vie. Un ouléma tel que le nôtre ne se laisse point impressionner à ce point par les réfutations et les objections jurisprudentielles. Il exprime plutôt la souffrance de constater la déperdition de la Connaissance

suite à la stagnation des pseudo-juristes et, de là, celle des objectifs de la Charia.

La démission de ces prétendus adeptes de la Connaissance qui se réfugient dans les questions secondaires et s'appliquent à traiter de futilités depuis l'aval est ce qui donne libre cours aux exactions des gouvernants. Notre ouléma vint réveiller les dormeurs mais en vain. Alors, il poursuivit son chemin, portant dans son cœur sa vaste solitude, s'exprimant une fois, se taisant une autre, se retenant, faisant allusion, se plaignant.

Que peut-on trouver de notre temps comme référent solide dans la pensée d'un tel homme et de ses pairs (connaissant leurs circonstances, *ndt*) ? Doit-on répéter inlassablement leurs formules et décoder studieusement leurs allusions alors qu'elles appartiennent à une époque et à une contrée où les musulmans se sont soumis sans appel aux despotes ? Notre ineptie et notre inconséquence seraient alors plus avérées encore que celles des contemporains de ce Maître et Imam, qui se sont complu à regarder l'Andalousie se défaire sous leurs yeux, sans que leur cœur ne se fût fendu de tristesse et n'eût été submergé de désespoir.

Nous serions les représentants de la pire décadence si nous nous contentions de ressasser l'*ijtihad* de nos prédecesseurs dans la foi, puisse Dieu leur pardonner ainsi qu'à nous, et sans que nous ne définissions nos propres requêtes et que nous n'établissions nos propres stratégies. En ces temps et lieu, malgré les malheurs de tous genres, aucun gouvernant n'osait s'inscrire en faux contre les tendances globales du *Dîn*. L'islam faisait sens, jouissait de la sacralité et avait du poids dans les rangs de la Oumma, adeptes de l'immobilisme inclus. Concernant notre époque et nos contrées, le *Dîn* est en train d'être arraché depuis les racines et l'invasion globale, politique, économique, culturelle et médiatique menace de le réduire à néant.

Voici certes un Maître pérennisé par sa foi, sa connaissance et sa défense du *Dîn*, noble d'avoir regardé vers les hauteurs et d'avoir supporté le désespoir mortifère de ne trouver personne avec qui partager son dépit. Mais à quoi cela sert-il de se mettre à son école si en la fréquentant, on ne capte pas l'étincelle de la Connaissance de Dieu et des objectifs de Sa Loi.

Il ne s'agit point de nous contenter du tison remué par lui, de le préserver, de le conserver. Il s'agit de ranimer sa flamme avec le souffle de notre propre défense du *Dîn*, de notre propre ardeur, de notre propre souffrance. Il s'agit de faire de cette flamme à la fois une barrière de feu contre les ennemis de ce *Dîn* et une force irradiante au sein de nos poitrines nous permettant de renouer avec le Livre de Dieu et la Sunna. Il s'agit de nous élever à la hauteur des anciens, dans nos intentions, nos revendications, notre *ijtihad* tout comme l'Imam Châtibi l'a fait dans son intention et dans sa lecture.

LES OBJECTIFS DE LA CHARIA

L’Imam Châtibi déclare en ouverture du chapitre « Des objectifs », chapitre clé de voûte de son ouvrage « Les concordances » (*Al mouwafakat*) et sa substantifique moelle : « *Les objectifs à examiner sont de deux catégories : la première a trait à l'intention du législateur et la seconde à l'intention du concerné par la Loi* ».

En prologue à cette assertion, l’auteur part d’une évidence dont il fait le fondement de tous ses développements dans le livre et qui est : « *La prescription des lois islamiques est, pour l’immédiat et pour le futur, dans l’intérêt des gens* ». L’immédiat signifie la vie ici-bas et le futur est la Vie Dernière.

À notre époque, alors que les musulmans sont défaites intellectuellement et militairement, les auteurs invoquent très souvent ces fameux objectifs de la Charia et précisément celle tenant à « la préservation du *Dîn* » pour défendre « l’authenticité islamique ». Ils avancent cet argument et cette référence comme une preuve que l’islam est porteur de civilisation et de respect pour les intérêts de l’Homme.

Ce genre d’auteurs continuera sur sa lancée dans une comparaison détaillée entre les lois islamiques et les lois positives, tout cela parlant de la vie ici-bas, omettant pudiquement d’évoquer et laissant bien de côté la Vie Dernière, La Résurrection, le Jour du Regroupement, le Jour de la Comparution et de La Pesée des actes, le Paradis et l’Enfer.

Ces auteurs avanceront, réticents à s’exprimer sur les choses du monde invisible dans une foire où les intérêts de l’Homme se mesurent en chiffres, en statistiques, en quantité et en termes de plaisir, de « bonheur », de niveau de vie, de modes de

développement, de rentabilité de l'investissement, de sources de revenus et de stratégies d'industrialisation.

Un régiment de concepts obnubile celui qui appréhende son islamité à partir de l'angle de vue le plus bas, et fausse son intuition, transformant son appartenance en une sorte de doctrine politico-économique ou autre bizarrie répondant à une appellation en vogue. La Vie Dernière devient alors un simple mirage : nul compte à rendre ni nul châtiment ni nul Destin.

Il se peut certainement que ce genre d'auteurs, écrivains, penseurs ou chercheurs qui traitent de l'islam ait, tout en étant fasciné par les choses du siècle, une lueur de foi en Dieu enfouie au fond du cœur. On penserait avoir affaire à une sorte de Batinisme⁸⁵ contemporain tant leur discréption à ce propos et leur tendance au secret confine à la clandestinité douteuse.

Les écrits « islamistes » sont, Dieu nous préserve, devenus exempts jusqu'à l'aridité de toute allusion à la Vie Dernière. Ils sont devenus superficiels dans cette foire aux enchères des intérêts et des garanties et déchirés entre un Orient croyant en la Révélation et aux Messages divins et les diktats d'un Occident positiviste et cupide ayant répudié cette croyance. Tout ce qui fait allusion à la Révélation et à ses « imperceptibilités » (*ghaybyâtes*) fait perdre en crédibilité auprès des lecteurs. L'Appel et le *Dîn* en prennent pour leur compte.

Si dans le discours d'un ouléma du huitième siècle de l'hégire il y a contradiction, réserve et choses tues, les conséquences de la *Fitna* ne sont pas pour autant arrivés à congédier chez lui l'évocation de Dieu, de La Vie Dernière et de la Rétribution.

⁸⁵ Le Batinisme (*Baatinya* en arabe) est une doctrine qui donne une interprétation occultiste du Coran. L'auteur fait allusion non pas à la philosophie en elle-même mais au fait que ce genre d'école ayant été traquée recourrait au double discours et à l'occultation de leur foi.

Elles ne réussirent pas à taire cette dimension et son rappel tant c'était une évidence immuable prise pour telle par les musulmans. Les oulémas de ce temps étaient des hommes d'Appel et de foi bien que l'aspect juridique législateur eût pris le dessus dans leur façon de présenter les choses.

C'est une qualité que nous n'avons pas et qu'eux possédaient parce qu'ils observaient les évènements depuis les hauteurs de la foi en Dieu et la confiance en Lui, une confiance défiant fièrement la dénégation malgré tous les déboires vécus sous l'emprise du pouvoir corrompu et de la raison figée. Les objectifs de la Loi se définissent pour Châtibi en se basant sur l'intention du législateur et celle du concerné par la Loi. Nous le laissons là à ses explications minutieuses et abondantes, que Dieu abonde envers lui, pour nous arrêter à des paliers nous permettant de surplomber ce sujet à partir du Coran et de la Sunna.

Une première halte s'impose pour distinguer entre la volonté cosmique de Dieu et son intention dans la prescription de la Loi. Le Dessein de Dieu est un dessein transcendant et éternel qui se réalise inexorablement par la voie du Destin. Sa Volonté est celle du Régisseur Omniscent qui a décidé que la vie ici-bas est le lieu d'un examen dont les questions sont ardues et que c'est à l'être créé, qu'appartient l'effort d'y répondre. « *Ce qui t'arrive de bien vient de Dieu, Ce qui t'arrive de mal vient de ton ego.* »⁸⁶

Les Qadarites qui récusent toute prédestination établie par Dieu, sont égarés, tandis que les Jabrites le sont de renier le libre arbitre de la créature. De même que sont égarés les Murdjites qui déniennent tout rapport, établi pourtant par le Coran, entre la Rétribution et l'acte commis ici-bas. L'intention de Dieu, en prescrivant la Loi est, selon le Coran et la Sunna, de

⁸⁶ Sourate 4 « Les femmes », Verset 12.

préconiser ou de défendre tel acte. Les prescriptions d'agir dans un sens ou de s'en défendre se classifient entre l'obligatoire ou le recommandé, l'interdit ou le non apprécié. Autrement, la permission et le pardon sont de mise dans les prescriptions de Dieu.

Les deux aspects de la Volonté de Dieu joignent le royaume terrestre à celui des Cieux et accomplissent Sa Sagesse. Les êtres n'ont aucune emprise sur le royaume des Cieux mais leurs bienfaits ou leurs méfaits y ont des répercussions que notent dans leurs registres, de nobles scribes⁸⁷. La guidance de Dieu s'accroît pour ceux qui suivent la bonne voie. Le degré de perdition augmente aussi, aggravé par leurs actes, pour ceux qui ont choisi de sombrer dans la *fitna*.

Marquons maintenant un arrêt sur le concerné par la Loi. L'intention et l'inclination, sincère ou pas, de celui-ci envers son Seigneur, Créateur et Pourvoyeur, détermineront son statut auprès de Lui : musulman croyant, idolâtre dénégateur ou hypocrite déchu au plus bas. Le second baromètre concerne les actions qui en découlent, en bien ou en mal. Pour chacune d'elles, il y a Rétribution (dans La Vie Dernière). D'aucunes méritent le courroux de Dieu bien que nul musulman ne soit voué éternellement au Feu. D'autres rapprochent de Dieu à travers des degrés du Paradis allant jusqu'à celui des visages lumineux en contemplation de leur Seigneur.

⁸⁷ Expression coranique désignant les deux anges qui accompagnent l'être humain durant tout son séjour terrestre notant ses moindres actes dans un livret qui sera à charge ou à décharge pour lui le Jour du Jugement Dernier, suivant les actions, bonnes ou mauvaises, commises durant sa vie. Celui de droite note les bonnes actions, celui de gauche, les mauvaises. Des hadiths indiquent que celui de droite est le supérieur hiérarchique de celui de gauche qui ne lui donne la permission d'écrire qu'une fois la journée passée sans avoir demandé pardon à Dieu. Cela ne concerne évidemment pas les péchés capitaux comme le crime, le vol, la médisance, l'adultère, etc.

L'intention du concerné par la Loi a trait au cœur et au fait de croire en la véracité du Message ou de la dénier et de mécroire en les Messagers. C'est le sens-même de la foi et sa base. Là réside l'indice du Bonheur ou du Malheur dans la Demeure Dernière quelles que puissent être les difficultés du chemin terrestre auxquelles est confronté le musulman et les facilités à posséder les acquis de ce bas monde qu'aurait un dénégateur.

Il nous faut faire attention à présent à deux directions opposées mais toutes deux susceptibles d'éloigner le croyant du chemin le plus juste dans ce bas monde, tout en sachant que son sort reste toujours de bon augure dans l'autre monde. Quelque preuve de faiblesse qu'il donne en se réfugiant sur une cime solitaire, le croyant peut gagner la Demeure Dernière, d'autant plus qu'il aura épargné aux gens ses méfaits. Cependant n'est-il pas mieux d'être un croyant à la forte personnalité qui veille à fructifier les acquis terrestres afin de suffire à ses besoins dans cette vie et de prodiguer de la vitalité à sa Oumma ?

Quant à celui qui courtiserait la vie ici-bas aux dépens de la Vie Dernière, oublier de Dieu et distract par les acquis terrestres, il prendrait le chemin le plus court vers la perdition. Il perdrait de vue alors l'objectif de la croyance ainsi que le sens de l'agissement et se mesurerait à d'autres, les concurrençant dans l'arène de la politique, de l'économie et du développement, sans jamais évoquer la dimension divine des revendications nécessaires à la Oumma.

Ceci aurait pourtant donné à sa course une dimension aimée de Dieu : celle de l'Effort. Demandons-nous maintenant où se recoupent l'intention du législateur avec celle du concerné par la Loi ou plutôt où devraient-elles se recouper pour que la personne puisse en même temps garantir ses intérêts dans

cette vie et retrouver ses actes thésaurisés, dans la Demeure de la Dignité ?

Le Dessein de Dieu s'accomplira à travers le Destin, que les individus se soumettent à la Loi ou pas, qu'ils croient ou dénient, qu'ils veuillent ou refusent ! S'ils partent d'une intention de contrer la prescription de Dieu dans leurs actes, Son Dessein cosmique fera aboutir de toute manière ceux-ci vers ce qu'Il a décidé à leur sujet. « *Agissez, chacun va vers ce pour quoi il a été créé* ». Ainsi parla l'Envoyé !

L'idéal heureux serait qu'il y ait coïncidence entre l'intention et l'agissement du légalement concerné avec la prescription de Dieu et de Son Envoyé. L'idéal serait que, quel que soit le Destin, l'individu en question restât satisfait de Dieu dans l'accomplissement de son devoir envers Lui et dans l'expectative de Son pardon pour son péché ou pour les éventuelles erreurs commises dans son *ijtihad*.

Lorsque nous traitions plus haut des raisons qui ont poussé nos pieux prédecesseurs à écouter et à obéir aux despotes alors que certains étaient corrompus, corrupteurs et ont mené la Oumma à sa perte, nous avions évoqué les différentes étapes du Destin, concernant l'Histoire musulmane, dévoilées à l'Envoyé. Il nous en avait alors informés et nous avait recommandé écoute et obéissance afin que nos agissements coïncident, dans la miséricorde et la protection, avec la Volonté du Seigneur Tout-Puissant. Ainsi, nous allons en être rétribués quelle que soit notre option.

De cette façon allait être rétribué celui qui se tut tout comme celui qui eut une évaluation contraire des choses et qui objecta; celui qui, dans la sincérité, fit effort de vouloir changer le fait « blâmable » en prenant les armes tout comme celui qui fit retraite sur la cime d'une montagne. Si Dieu veut ! Une coïncidence prédestinée ! Les intentions étaient

débordantes de fidélité à Dieu, les agissements résolus et l'interaction avec les évènements, vivace.

La soumission inconditionnelle et l'excuse évoquant l'inévitabilité du Destin tenaient toutefois soit d'un certain fatalisme doctrinal soit d'un autre, engendré par la peur celui-là. Les deux genres de fatalisme se sont d'ailleurs souvent soutenus et ont trouvé excuse l'un à l'autre. Ce n'est donc pas un hasard si de nos jours, les modernistes, qu'ils soient socialistes ou nationalistes, encensent les Mutazilites dénégateurs de prédestination, leur rationalisme et leur révolutionnarisme. C'est là une déviation contemporaine vers un sentier douteux mais prévisible, somme toute, pour la zone de fortes turbulences que traverse la Oumma depuis la disparition de la Concertation, de l'Équité et de l'*Ihsane*. Une déviation mue par la volonté de réfuter à tout prix le *Dîn* et de le combattre.

De quelle « préservation » du *Dîn* parlons-nous alors dans ces conditions ? La question pertinente désormais est « comment querir le *Dîn* alors qu'il est méconnu et mis en quarantaine » ? Lorsque l'on interroge certains fatalistes contemporains dont l'attitude est plus due au laisser-aller, à la fainéantise et à la lâcheté qu'à autre chose : « *n'aimerais-tu pas que l'islam ait un État afin que le Dîn puisse être voué à Dieu ?* » Il te répondra : « *bien sûr, mille fois oui !* » Si l'on rajoute : « *pourquoi alors ne nous prêtes-tu pas main forte pour remettre en état le Dîn de Dieu ?* » Il répondra que Dieu est capable de réaliser ce que vous vous essoufflez à accomplir.

Ne répétons-nous pas ainsi les paroles des dénégateurs tels qu'évoquées par le noble Coran ? : « *Si Dieu avait voulu, ni nous, ni nos aïeux, n'aurions rien adoré en dehors de Lui. Nous n'aurions rien sacré en dehors de Lui* »⁸⁸. Le déni du

⁸⁸ Sourate 16 « Les abeilles », Verset 35.

bienfait de Dieu chez les démissionnaires par lâcheté rappelle l'attitude de ceux que Dieu cite ainsi : « *Et quand il leur est dit : « Donnez de ce que Dieu vous a attribué », ceux qui ont mécrû disent à ceux qui ont cru : - devons-nous nourrir ceux que Dieu aurait nourris s'Il l'avait voulu ? Vous êtes dans un égarement certain ! »*⁸⁹

Leurs intentions étaient emplies de fidélité à Dieu. C'est ce que nous pensons de ceux qui ont vécu les trois vertueux siècles premiers et de tous nos justes prédécesseurs venus après eux. La permissivité, les doctrines déviantes, les chantres célébrant hypocritement les gouvernants n'existaient qu'en marge d'une société vertueuse dans l'ensemble, regroupée autour de gens de bien parmi les oulémas qui alliaient la pratique à la Connaissance. Grâce à ce regroupement et à la résistance de ces gens de bien face aux gouvernants de l'arbitraire, Dieu a préservé les objectifs de La Charia. Il les a préservés grâce aussi à la crainte de ceux qui révèrent Dieu et à la foi des croyants de base en un Jour Dernier et en le Seigneur des mondes.

Quand nous traitons de rupture historique et de dénouement précoce de l'attaché représentée par le pouvoir, nous ne mettons pas en doute l'intégrité salutaire de la Oumma vouée à la Miséricorde de Dieu et protégée par elle. Nous ne la mettons pas non plus en doute lorsque nous assurons que « l'exhortation à l'acte louable et la réprobation du blâmable » a été confiné hors du champ de la gouvernance héréditaire « mordante » ou quand nous évoquons la dispersion de l'esprit des musulmans, de leur terre, de leur compréhension du *Dîn*, dispersion conséquente à la dispersion suprême.

La survie de cette Oumma et ce qui lui a été imparti comme victoires et comme participation à libérer le genre humain de l'idolâtrie et de ses malheurs, prouvent cette intégrité essentielle

⁸⁹ Sourate 36 « Ya-Sin », Verset 47.

que la corruption du pouvoir ne réussit pas à complètement maculer. La rupture historique ne réussit pas à briser son embarcation. L'institution de « l'exhortation à l'acte louable et la réprobation du blâmable », bien qu'interdite de traiter du pouvoir, ne faillit pas à ses fonctions vitales qui consistaient à protéger la société contre la pollution spirituelle. L'absence de concertation au sommet n'empêcha pas l'*Ijtihad* à la base et l'injustice sociale provoquée par le politique ne réussit pas à éradiquer l'idée, chez les musulmans que leur islam est un *Dîn* d'Equité et d'*Ihsane*.

Cette force unificatrice et protectrice tient certainement de l'attention de Dieu prêtée à cette Oumma en réponse à la foi qu'elle a en Lui et en Le Jour Dernier. La croyance en la Résurrection et en la Comparution engendrait un puissant scrupule collectif permettant d'éviter ce que nous observons de nos jours. L'ambiance générale était marquée par la foi et l'opinion publique portée sur elle. La Vie Dernière et ses réalités avaient droit de cité dans la vie quotidienne des gens, dans leurs actes d'adorations et dans leurs transactions.

Les objectifs de la Charia étaient compris de façon intrinsèque ou exprimés clairement par un expert en sources scripturaires tel qu'un Maître Châtibi de façon à ce que leur compréhension s'enracinât dans les esprits. Ils étaient alors évoqués, que ce fut pour les affaires d'ici-bas ou celles de La Vie Dernière, de façon exhaustive et insécable, l'un s'imbriquant dans l'autre, l'autre redéfinissant l'un et l'orientant. Châtibi dit très justement à propos de ces objectifs primordiaux : « *Quand on dit primordiaux cela veut dire qu'ils sont nécessaires pour que les intérêts humains soient effectifs dans la vie ici-bas et dans la Vie Dernière. Ces intérêts, si ces objectifs venaient à disparaître, seraient compromis, voire corrompus. Ce qui entraînerait confusion, anarchie et effusion de sang. Cela se*

traduirait par une vie ici-bas ratée et par l'impossibilité d'être sauvé et comblé dans l'autre : une défaite sans nom en somme ».

Pour les anciens, le monde ici-bas était construit sur la Vie Dernière laquelle était portée par la vie en ce bas monde. La Charia et sa pratique garantissaient les intérêts des sujets de façon globale, non compartimentée. L'approche historique qui n'observe que d'un seul œil, ne considérant que la vie ici-bas et excluant la Vie Dernière, elle, est une approche borgne. Elle juge l'Histoire des musulmans à partir d'un système de lois socio-politico-économique ayant pour critère la matière dans un monde de causes à effets universels. Cette approche critique matérialiste prône en alternative à ce passé analysé, la figure d'un avenir islamique vidé de toute notion de Vie Dernière et de toute relation entre les intérêts de celle-ci avec ceux de la vie ici-bas.

Le modèle proposé pour cet avenir en devient alors une copie crétine du présent de la civilisation *jahilyenne* où l'on fourrerait le développement, l'industrialisation, la production, la répartition des biens, avec une sorte de concertation ressemblant à la Démocratie et avec quelque justice à la socialiste. Bref, des concepts islamiques servant à couvrir des idées aveugles pour cause de cécité des cœurs envers la Vie Dernière, promues par des auteurs modernistes. Ainsi est ignoré le but pour lequel Dieu a créé les djinns et les hommes et qui est un but adoratif. Ibn Abbas a dit : « *L'adoration a pour sens d'appréhender Dieu à travers Sa parole : - Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.* »

Les islamistes évoquent fréquemment les objectifs de la Charia, leur supériorité, leur avance de quatorze siècle sur beaucoup de lois positives actuelles, leur facilité, leur malléabilité, leur exhaustivité. Le discours s'étend en apologie dithyrambique, oubliant que comparer la prescription de Dieu

à des lois positives revient à la faire chuter du hautement céleste vers le terre-à-terre des inventions humaines et leur prosaïsme. Parler d'objectifs terrestres réalisables grâce à la Loi en oubliant le but suprême tenant à la Vie Dernière est une dispersion et un dommage, voire un détournement du sens des concepts.

À ce propos, nous découvrons chez nos prédecesseurs les deux dimensions allant toujours de pair. Nous devrions leur envier cela au même titre que leur centralisation sur Dieu, l'évocation continue qu'ils ont de Lui et leur incessante référence au Sort Ultime. Dans chaque paragraphe d'un livre comme celui de Châtibi, il y a une souvenance de Dieu. Dans chaque chapitre, il y a corrélation entre les affaires de ce bas monde et celles de la Vie Dernière. Dans chaque thème traitant d'*Ijtihad* global, le fait du bas monde est rattaché à celui de l'autre.

Leur observatoire était des plus haut-perchés et leur vision réellement complète et intégrative parce que n'ayant pas troqué l'objectif de l'Éternité contre des visées éphémères vouées un jour au néant et parce que n'ayant pas occulté la Vie Dernière ni hypertrophié l'importance des affaires d'ici-bas. La vision des suivistes qui défendent à partir des connaissances des prédecesseurs, comme celles de ce maître à penser (Châtibi, *ndt*), la pertinence de « la solution islamique » ou de « l'alternative islamique » restera défaillante si son champ ne dépasse pas celui de ce monde, condamné à disparaître. C'est une vision superficielle, à l'acuité très basse, que celle qui fait de l'islam et sa Loi une clé et un guide de la vie ici-bas, de simples laquais appelant aux intérêts humains terrestres dans l'oubli de la Vie Dernière.

Nos bien-aimés et saints prédecesseurs s'agrippaient de toute leur force à ce qui leur restait entre les mains d'attaches

de l'Islam après que celle du pouvoir a cédé. Leur silence forcé, ou choisi, suivant le degré d'évaluation pour lequel on opte, faisait d'eux une génération moins valeureuse que la « génération coranique » fondatrice, celle des Compagnons du Prophète et celle des suppléants (*khalifas*) bien inspirés et des Suivants⁹⁰ (*attabi'ines*).

⁹⁰ Ceux de la génération qui suivit celle des Compagnons et qui est considérée comme sainte.

À HAUTEUR DU CORAN

Si nous nous haussions jusqu'au niveau du Coran et de ses intimes des premiers temps, nous évaluerions mieux la souffrance des musulmans venus après eux, se tenant cois dans l'obscurité d'une réalité sans Concertation ni Équité ; obscurité aggravée par la clandestinité des gens de bien et leur démission politique.

Les suivistes contemporains n'ont pas, hélas, l'ambition assez haute pour s'en référer directement au Livre de Dieu et à la Sunna. Ils dressent entre eux et ces sources de guidance et de lumière, des hommes qui, il est vrai, avaient une pensée riche pour leur temps malgré l'épreuve. Les genres se confondent alors pour eux et les voies se démultiplient jusqu'à les dérouter, les laissant incertains et perdus entre les concepts matérialistes actuels qu'ils entreprennent de bricoler avec ceux issus de l'effort de réflexion passé. Ils habillent ainsi des concepts d'Occident d'oripeaux islamiques et dénudent les dires des prédecesseurs de leur sens et de leur dimension exhaustive, les rabaisant jusqu'au plus bas niveau !

L'Imam Châtibi a exprimé ce que recelaient les cœurs de ces générations, saintes de cette sainteté que prodigue l'adéquation du souci de ce bas monde avec celui de la Vie Dernière. Il l'a fait lorsqu'il a construit son approche des objectifs de la Charia en termes de « préservation ». Ces générations avaient une chose qui, selon elles, valait d'être préservée.

À notre époque, nous pensons que nous avons perdu beaucoup de choses. Ce qui nous reste disparaîtra si nous ne nous apprêtons pas à aller en quête d'un islam exhaustif, d'une foi, de ses affluents, d'une suppléance (*khilafa*) sur le modèle

initié par le Prophète, d'une Concertation, d'une Équité et d'un *Ihsane*. N'interrogeons donc plus ces générations sur ces attaches défaites de l'Islam qu'elles n'ont pas cherché à reconstituer. Ce que Châtibi a dit de ce choix dans l'introduction de son ouvrage et dans son épilogue est assez éloquent et explique leur réserve, leur passage sous silence de certaines choses. Les interlignes de son ouvrage s'en trouvent incendiées par l'ardeur de leurs soupirs réprimés.

Suivons plutôt leur classification des objectifs de la Charia pour découvrir à chaque étape où elles parlent de « préserver » telle position, celle-là même qu'il nous faut acquérir. Cela nous donnera accès à d'autres requêtes que ces générations n'ont pas abordées pour la simple raison qu'elles étaient acquises pour elles comme l'unité de la Oumma par exemple.

Ces générations vivaient cette union des peuples que l'islam a fédérés. Elles ne ressentaient presque pas les découpages imposés par les gouvernements de l'épée et les différences de langues, de faciès et de régions. Les différends doctrinaux se traduisaient par des affrontements verbaux ou de la violence mais se vivaient toujours dans le cadre de l'unité et non en dehors d'elle. Ce qu'allait faire de nous l'État nationaliste et ce que la colonisation allait nous imposer après le déclin de la puissance ottomane n'auraient même pas frôlé leur imagination.

Châtibi dit : « *Deux choses permettent leur préservation* (les objectifs de la Charia, ndt). *La première servira à édifier ses bases, à assoir ses règles et à les perpétuer par la préservation des rituels de base comme la foi, l'énonciation des deux témoignages⁹¹, la prière, l'aumône légale, le jeûne, le pèlerinage et ce qui est du même ordre* ». Un autre volet des

⁹¹ Il s'agit de la formule consacrée pour devenir musulman : « *Il n'y a d'autre Dieu que Dieu et Mouhammad est l'Envoyé de Dieu* ».

objectifs de la Charia a trait à ce qu'il nomme « les habitudes »⁹² (*'adates*) et qui consiste à « *prendre des mesures conservatrices pour la vie et la raison en se nourrissant, en se vêtant, en ayant un gîte et tout ce qui est du même ordre* ». Il y a aussi le volet des « rapports sociaux » (*mou'amalates*) qui implique « *la prise de mesures conservatrices pour la progéniture, l'avoir et également celle de la vie et de la raison mais par le biais des habitudes* ».

De nos jours, nous avons pris le pli de classifications modernes faisant le distinguo entre le religieux, le culturel, le politique, l'économique et le social. Les classifications de nos prédécesseurs n'en sont pas moins exhaustives ni moins dignes d'intérêt. Il est même très équitable de juger qu'elles étaient plus adéquates, plus précises, plus pertinentes parce que tenant compte de l'humain et faisant de lui le noyau central. À l'intérêt de cet humain dans ce bas monde et dans la Vie Dernière revenait toute chose de la vie, ses systèmes et ce qu'elle produisait. Il était donc logique que le premier souci de l'expert en sources scripturaires fût « la préservation du *Dîn* » et que du devoir de préserver ce *Dîn*, et de celui d'être à son service, se ramifiassent les devoirs de préserver la vie, la raison, la progéniture et l'avoir.

Imaginons donc deux feuilles de route. L'une représenterait l'itinéraire de la *Jahilya* et son programme ; ses cases seraient la culture et la religion, telles que comprises par ses adeptes, le politique, l'économique et le social. L'autre évoquerait les objectifs de l'islam et ses exigences pour édifier le *Dîn* afin que l'homme vive stable sur terre, sécurisé pour sa vie, ses avoirs et sa progéniture, équilibré dans sa raison, vivant dans les

⁹² J'emploie « habitudes » pour rester le plus près possible du terme d'origine « *'Adates* » utilisé par Châtibi dans le texte originel. J'emploierai plus loin concernant le texte de l'auteur de cette lettre les termes « us et coutumes » plus adéquat avec le jargon juridique actuel.

meilleures conditions son passage de ce monde de l’Épreuve vers le Monde Ultime et sa Félicité.

Si nous superposons la première carte à la seconde, les zones dédiées à l’économie, la psychologie, les sciences médicales, l’urbanisme, la politique gouvernementale, la sécurité sociale, coïncideraient peu ou prou avec les zones traitant des « us et coutumes » et des « rapports sociaux » sur la seconde. Resterait alors une grande surface que la carte *jahilyenne* ne saurait couvrir ; celle du sens de l’existence humaine ; celle de la Vie Dernière et de notre destinée à elle ; celle de la relation de cause à effet entre cette destinée et la rectitude du comportement de l’Homme ; celle qui prône la douceur de l’Homme au lieu de sa violence, le don de soi au lieu de l’égocentrisme, la charité au lieu du gaspillage ; celle qui prône une conduite miséricordieuse envers les créatures ; celle qui dit de nourrir les pauvres au lieu de consommer du luxe alors que les démunis meurent de faim.

Comment situer la Démocratie, fruit de l’expérience humaine par rapport à la Concertation, révélée à Ses créatures par L’Inaccessible et Le Sage ? Reconnaître peut-être que la première est ce système humain que parodient nos gouvernants et dont jouissent d’autres que nous et que la Concertation est un système disparu et une requête qui exige un long souffle dans l’effort !

La Démocratie-réalité se mesure à la Concertation-requête dans les plis des ouvrages et les réflexions de moult auteurs dans un défi virtuel. Dans la vie de la Oumma, ce défi a une importance vitale parce que le *Dîn* se perd. Se perdra plus encore la Oumma si la tyrannie continue. Les gens répudieront le *Dîn* pour embrasser la religion de la Démocratie parce que la notion de « libertés publiques », entre autres, garantit la dignité de l’individu et le dispense de tout ce qui ferait obstacle à ses désirs. Le défi est vital : choisir entre une Démocratie humaine

mais bestiale et permissive et une Concertation indispensable à la rectitude de notre *Dîn*.

Nos oulémas, au huitième siècle de l'hégire encore, époque des vestiges de l'Andalousie des roitelets, exprimaient leur fierté d'appartenir à une haute civilisation. Ils ne subissaient guère le défi moral d'un modèle les écrasant de ses avancées. Pour cela, le summum de ce qu'ils demandaient était de « préserver » ce qu'ils avaient. Nous nous demandons, nous autres, comment situer le socialisme-réalité, autre fruit d'une expérience humaine, par rapport à l'Équité que Dieu prescrit avec insistance comme ayant valeur de rituel adoratif ? Où ranger ce socialisme vécu, cet idéal que fait miroiter le grand État soviétique pourtant repenti de son expérience ? Que vaut pour un monde composite ce socialisme-clé-magique et quel rapport peut-il avoir avec une justice-islamique-requête ?

Devrions-nous commencer par la démocratie ? Nous ne finirions alors jamais en socialisme ! Ou bien devrions-nous imposer le socialisme et reproduire la dictature du parti unique au nom d'une classe et faire ainsi fi de la liberté ? Ou alors devrions-nous opter pour la social-démocratie en imitant le rafistolage des sociétés riches, industrialisées, vivant dans l'opulence alors que nous ne sommes que de pauvres hères ? Ces sociétés où les cols blancs tout comme les cols bleus sont créatifs alors que les nôtres sont d'une incomptérence absolue.

Quel prix relatif à notre *Dîn* et à notre identité devrions-nous payer pour nous procurer une démocratie clés en main ou pour importer en douce un socialisme que nous imposerions par le fer et par le feu ? Comment classer l'humanisme *jahilyen*, « les droits de l'homme », la bonne conduite, la philosophie et l'art qui sont des faits avérés ailleurs, par rapport à l'*Ihsane*, cette quête enfouie dans les cœurs des croyants en Dieu, en la Vie Dernière et absente de leur réalité ?

Comment accéder à tout ceci ? Qui doit revendiquer cela ? En compagnie de qui faire cette requête ? Et à qui revendiquer quoi ? Contre qui protester ?

Ces questions n'intéressent certainement pas celui qui répète les formules des ancêtres, ressassant inlassablement les cinq objectifs principaux de la Charia : « Préserver » le *Dîn*, « préserver » la vie, « préserver » la raison, « préserver » la progéniture et « préserver » l'avoir. Il répète les mêmes discours et les décortique, dans un entêtement niais, comme si le *Dîn* gérait l'aire musulmane, que les « us et coutumes » étaient restés comme ceux des anciens, inaltérés au cours du temps et que les rapports sociaux étaient encore organisés comme répertoriés autrefois.

Que désires-tu donc préserver exactement ô docte ouléma !?

IJTIHAD ET CONTEXTUALISATION (*Tahqiq al manâte*)

Notre sage référence en matière de sources scripturaires, l’Imam Châtibi, a expliqué que des « mesures conservatrices » (*hifdh min janib al woujoud*) doivent être prises pour que soient protégées les intérêts de la vie ici-bas et de l’autre monde, et pour que soient fixées les règles qui définissent les objectifs de la Loi. Ainsi, pour préserver les rituels (*’ibadates*), il faudrait perpétuer la profession de foi, la prière, etc. Pour préserver la vie et la raison, il faudrait assurer les besoins vitaux usuels tels que le gîte et le couvert. Pour préserver la progéniture et l’avoir il faudrait gérer les rapports sociaux dont les conditions et les buts se recoupent avec « les us et coutumes » (*’adates*).

Les « mesures conservatrices » est une expression qui désigne les agissements positifs incomptant à tout humain et indispensables à sa vie sociétale quotidienne. Tout cela est considéré comme des adorations (*i’badates*) préservant le *Dîn*. Prendre des « mesures conservatrices » par le biais des « us et coutumes » et des rapports sociaux signifie qu’il faudrait prendre toutes les mesures licites susceptibles de nous faire atteindre les finalités terrestres dont font partie la protection contre le besoin et la peur, la santé psychique et mentale, la tranquillité chez soi et dans la vie sociale. Ces mesures réglementées par la Loi, permettraient de répondre aux exigences de la vie en termes de sécurité et de quiétude physique et matérielle.

« Les rituels prescrits », eux, ne sont ni sujets à débat ni soumis au bon vouloir des individus. Ils procurent une âme et donnent du sens aux objectifs terrestres cités plus haut. Ils lui donnent du sens en l’orientant vers l’objectif ultime, et une âme en éveillant le cœur du croyant au but de sa création.

En l'occurrence, l'adoration de Dieu, la quête de Sa largesse, de Son Paradis, de Sa bénédiction et de Sa noble Face.

L'agencement linéaire des objectifs légaux (préservation du *Dîn*, de la vie, de la raison, etc.) fait abstraction de la corrélation entre les moyens et les objectifs terrestres d'une part et la Finalité Dernière d'autre part. C'est une lacune qui dénature l'ensemble des objectifs de la Loi. L'*Ijtihad* dans les temps passés pouvait se contenter d'une simple allusion à ce sujet car il était présent à Dieu et à la Vie Dernière au sein d'une société vertueuse.

Les *mujtahidines*⁹³ contemporains sont appelés à souligner l'importance de cette corrélation entre la classification des objectifs et leur finalité. Ces objectifs devraient être des requêtes reliées entre elles et classifiées selon leur priorité. Leur finalité devrait quant à elle assurer, dans la synergie, les différents moyens nécessaires à l'individu : biologiques, psychologiques et sociétaux. Ainsi il pourra fournir l'Effort nécessaire dans le cheminement vers Dieu.

Maître Châtibi évoque un quatrième volet de ces objectifs de la Charia qu'il intitule « Des délits » (*jinayates*). Si les « rituels », les « us et coutumes », « les rapports sociaux » constituent des « mesures conservatrices », le volet des « délits », lui, implique des « mesures préservatrices » (*hifdh min janib al 'adam*).

Il explique que la formule « mesures préservatrices » signifie qu'il faut protéger les objectifs d'un désordre « réel ou éventuel ». Il classe aussi sous le chapitre « Des délits » le thème de l' « exhortation à l'acte louable et réprobation du blâmable »⁹⁴. Nous comprendrons

⁹³ Ceux qui font l'effort de contextualisation et de réflexion ou *Ijtihad*. À ne pas confondre avec Moudjahidines, ceux qui font l'effort de guerre.

⁹⁴ En fait, il classe cette fonction comme étant un outil de lutte contre les

que pour l'auteur, traiter de façon précise et concise de « délit » dans le cadre limité de cette « exhortation à l'acte louable et réprobation du blâmable » est une diversion pour ne point désigner la source du délit majeur à l'encontre des objectifs de la Loi, en l'occurrence, le pouvoir lorsqu'il est corrompu et non légitimé par la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane*.

Les délits des individus à l'encontre du *Dîn* peuvent être traités par le juge, endigués par un service de prévôté (*hisba*) ou par la vigilance générale de la société, trois volets du principe de l' « exhortation à l'acte louable et réprobation du blâmable ». Mais le délit de l'État (*Dawla*) à l'encontre de l'Appel (*Da'wa*) et le rejet du *Dîn*, de ses composants essentiels comme la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane* par le système sont des atteintes majeures que nulle cour ni annexe de justice n'oseraient affronter, que nul prêcheur n'oserait dénoncer. Sauf peut-être si des prêcheurs constituaient une force politique collective qui refuserait la gouvernance despotique et la tyrannie et militerait pour réédifier un système de suppléance (*khilafa*) sur le modèle initié par le Prophète.

Est-ce là une omission d'un érudit expert en droit islamique, obnubilé et faisant cavalier seul ? Que non ! Notre ami a une perspective très vaste et une vision très pertinente des choses. Mais que faire lorsque la réalité devient trop pesante et que préserver ce qui reste devient la moins pire des attitudes ? Les spécialistes des sources de la Charia ont une formule consacrée : *tahqiq al mânatâ* désignant l'action juridique « d'établir une règle qui corresponde à l'esprit de la Loi »⁹⁵.

délits susceptibles de nuire à la perpétuation du *Dîn* qui est une façon de croire mais aussi de vivre.

⁹⁵ Ce qui est la raison même de l'*Ijtihad*. Le but est de rester toujours proche des prescriptions divines et d'éviter le Mal. Mais en faisant preuve de souplesse et d'adaptation.

La définition admise par la globalité des experts en la matière est : « s'accorder sur la justification de la règle jurisprudentielle à partir d'une source scripturaire ou par le consensus des oulémas ».

Nous n'avons pas la prétention de concurrencer des experts inspirés par Dieu dans l'art de manier des expressions aussi pointues. Nous dirons de façon plus simple et plus vulgarisée que ce principe consiste à cerner les tenants d'une réalité pour savoir où situer les recommandations et les réprobations légales et comment les appliquer à cette réalité. Cela consiste à orienter cette réalité dans le sens de la Charia et à la façonnez de telle sorte qu'elle puisse en accepter la primauté plutôt que celle du penchant subjectif. Sans cette compréhension des choses, cette adaptation, et cette mise en œuvre, la Charia resterait une théorie flottant dans le vide : « ... si ce principe de transposition, outil de contextualisation par excellence, venait à être abandonné, les prescriptions légales n'auraient plus d'existence que dans l'imagination des gens... » (Selon la formule de Châtibi, *ndt*).

Par le passé, l'*Ijtihad*, tout comme la pratique de l'islam, était une affaire individuelle vécue sous la férule d'une puissance politique islamique. Le mufti et le juge, dans leur interprétation, chacun en son âme et conscience, répondaient aux attentes des musulmans ou à des problèmes tenant d'un ordre privé et restreint. Le pouvoir excluait tout *ijtihad* concernant la chose publique, les affaires de l'État, la finance publique et ce qui touche à l'organisation de l'armée et à la gestion du politique.

Si le *moujtahid* émettait un avis sur « la politique légale », il ne pouvait le faire que dans des limites qu'il ne pouvait franchir : celles du prêche individuel. Ceci s'appliquait même à un juge « d'affaires générales » comme Abou Youssouf, l'élève de Abou Hanifa ou à un juge suprême comme

Al Mawardi. La connaissance que ce dernier avait de la réalité s'était étendue étant donné la hauteur de son rang mais son pouvoir est resté trop limité pour être en mesure de la changer.

Dans un État inspiré par le modèle initié par le Prophète, l'*Ijtihad* devrait être une affaire collégiale soumise à la Concertation. Notre contexte actuel est lourd et ses problématiques sont ardues. Il est tellement loin du *Dîn* que tout ce que nous avons hérité de jurisprudentiel est dépassé et que la contextualisation des règles semble une tâche impossible. Par où appréhender cette réalité pour la rattacher à la Charia ? Comment procéder ? L'amadouer ? La contraindre ? Agir progressivement jusqu'à la domestiquer ? Un *moujtahid*, quelle que soit sa maîtrise des prescriptions légales, ne pourra affronter cela en faisant cavalier seul. Il faudrait le concours de différents spécialistes, d'instituts sous l'égide de l'État islamique le jour où ce dernier ne serait plus le bourreau de l'Appel mais un État de Concertation, d'Équité et d'*Ihsane*.

LA DÉDUCTION AU SERVICE DE L'OBJECTIF

L'imam Châtibi dit : « *L'Ijtihad requiert deux qualités : la première est la compréhension des objectifs de la Charia dans sa globalité et la seconde consiste à pouvoir en extraire des règles suivant ce qu'il en a été compris (...) cette seconde qualité est comme un valet pour la première* ».

La droiture des oulémas, leur révérence du Seigneur des mondes et leur foi en Lui ainsi que la centralité qu'ils accordent à la Charia étaient une évidence. C'est la raison pour laquelle ce maître à penser ne parla que de compréhension des objectifs et de capacité à déduire des règles qui sont toutes deux des qualités intellectuelles. De notre temps, l'éloquence est devenue l'apanage d'une hypocrisie courante. Pour cette raison, la condition première exigible chez les *moujtahidines* serait d'être des personnes de foi et d'*Ihsane*, acquis à la Concertation et à sa pratique. Leur foi ne devrait pas être chose allant de soi pour nous tant que leur sincérité n'est pas prouvée sur la durée et contre toute épreuve.

Si nous ne voulons pas nous perdre dans les dédales de « l'islam politique », il nous faut accorder la pratique de la foi avec la réalisation des objectifs de la Charia. Ce qui garantissait la pratique de la foi, comme l'ont théorisé les oulémas du temps de l'émettement de l'islam individuel, c'était cet engagement d'honneur de l'individu musulman. Châtibi, maître en la matière dit : « *Les objectifs à considérer sont de deux sortes : ceux tenant au législateur et les autres tenant à celui concerné par les loi* ».

Certes, la responsabilité de l'individu est, somme toute, la considération première puisqu'il sera seul face à Son Seigneur et qu'au jour de la Résurrection, il sera jugé sur la conformité

de son intention et de ses actes avec les objectifs de la Loi. Nul ne répondra des charges d'autrui. Mais alors de quelle entité collective de musulmans, chargée de transmettre le Message, le Coran parle-t-il lorsqu'il dit : « *Vous qui avez cru* » ?

Les oulémas se sont-ils posé des questions à propos de la structure initiale édifiée par l'Envoyé de Dieu sur « l'allégeance mutuelle » (*walaya*) dans l'effort entre les *Mouhajirines* et les *Ansars*? Comment cette structure a-t-elle disparu au fil des générations, comment s'est-elle effritée et qui l'a effritée jusqu'à ce que le droit islamique se retire de l'espace public pour se limiter à des avis privés concernant les délits de droit commun en réponse aux attentes d'un islam individuel ?

L'Ijtihad et la déduction de règles législatives pour les affaires de la Oumma de notre temps et dans le contexte actuel doivent être du ressort d'une communauté musulmane unie. Cette communauté unie que cherchent à réaliser les gens de l'Appel est un projet enfoui dans la conscience de tous. La personne à qui s'adressent les lois, si elle est isolée en tant qu'individu dans une société de troubles, est menacée dans son *Dîn*, sa vie, sa raison, sa lignée et son avoir. Elle ne peut, pour toutes ces choses-là, en garantir ni la préservation ni la conservation.

La construction de la communauté musulmane, brique par brique jusqu'à l'unification de tous les musulmans à travers les contrées modelées par les troubles séculaires et la colonisation doit être notre doléance première dans l'énumération des objectifs de la Charia à quérir. « *L'intention du législateur et l'intention du concerné par les lois* » est une formule abstraite et a une dimension individualiste. Seule une entité conjuguant l'Appel à Dieu avec un projet de société islamique unifiée autour d'un pouvoir basé sur la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane* prendrait réellement en compte les objectifs de la

Charia dans son *ijtihad*. Elle aurait foi en ces objectifs qu'elle porterait et pour la réalisation desquels elle se consacrerait corps et âme.

L'*Ijtihad* en deviendrait un acte plein de vie puisqu'émanant d'une entité vivante et préparerait le terrain dans le domaine juridique à ce rassemblement de gens de foi. Des gens éduqués aux valeurs de l'*Ihsane* mus par l'indignation contre l'iniquité, désirant être agréables à Dieu et portant dans leur cœur Son amour apaisant et celui de Son Messager. Ces croyants en quête du sens et aspirant à des objectifs, seraient habités par l'espoir enchanteur en la promesse de Dieu qui tient toujours parole : celle d'une seconde phase de suppléance (*khilafa*) sur le modèle institué par le Prophète et d'une félicité éternelle.

L'appartenance à l'un de ces groupes d'Appel puis à la communauté mondiale des musulmans unifiés, puisse Dieu dans Sa Générosité nous accorder cette faveur, est une condition nécessaire pour pratiquer l'*Ijtihad* dans la Concertation, l'Équité et l'*Ihsane*. Ceux qui nous ont précédés dans la foi, Dieu nous pardonne ainsi qu'à eux et fasse qu'on les retrouve dans la paix de la Vie Dernière, ont classé les objectifs suprêmes et les ont limités à cinq, jugeant sacré le devoir de les préserver : le *Dîn*, la vie, la raison, la progéniture et les biens. Quelques auteurs moins anciens ont ajouté « l'honneur ».

Nous n'avons pas à nous nourrir de leurs restes et nous ne les querellons pas pour autant. Nous avons plutôt à examiner leur référencement à travers la lunette du Coran et de la Sunna et tenant compte de notre réalité et de nos conditions. Nous avons à examiner ce qu'il est possible d'atteindre aujourd'hui et dont l'accès était scellé à l'époque où le Destin nous éprouvait par le despotisme et la tyrannie. Époque pour laquelle prévalait le conseil prophétique d'écouter et d'obéir afin de sauvegarder l'unité salvatrice de la Oumma dont la brisure aurait entraîné

le coup fatal et le déclin de cette puissance étatique qui la protégeait contre toute violation ennemie.

Depuis une perspective coranique surplombante et à partir de l'angle de vue de notre contexte et de nos nécessités actuels, créer un groupe organisé qui conjuguerait l'Appel et l'édification d'un État s'inspirant de la méthode instituée par le Prophète, paraît être l'objectif prioritaire par excellence dont sont tributaires tous les autres. N'est-il pas nécessaire de trouver d'abord un acteur fort et honnête avant de parler d'exécution d'un projet ?

L'éducation, l'organisation, la sincérité, la souvenance de Dieu et l'acquisition du savoir utile révélé par Dieu et celui acquis de l'expérience de la réalité et du monde, sont autant de recours utiles à ce groupe pour développer sa foi, sa force et le devoir de fidélité envers la Charia et ses objectifs.

L'Ihsane et *l'Imane*⁹⁶ sont deux vertus qui devraient toujours être mêlées chez qui prétend à l'effort dans la quête de Dieu. Le plus haut degré de l'échelle des objectifs de la Charia à réaliser est l'excellence spirituelle qui consiste à adorer Dieu comme si on le voyait et à agir en conséquence. Les paliers de l'ascension vers ce degré relèvent certes du monde d'ici-bas mais acquièrent un statut sacré dès lors qu'ils deviennent des moyens de gagner la félicité éternelle. La vie terrestre est la monture du croyant et son bagage pour la Vie Dernière.

Tirmidhi, Ibn Maja et Boukhari ont rapporté, dans le domaine de la « convenience spirituelle », que 'Oubayd Allah ibn Mohsane relate que : « *L'Envoyé a dit : - Celui qui se réveille en sécurité parmi les siens, sain de corps, ayant sa subsistance journalière a comme le monde à ses pieds* ».

⁹⁶ *L'Imane* désigne un degré de croyance plus élevé que celui de l'*islam* et inférieur à celui de l'*Ihsane*. Il correspond à la foi en *al Ghayb*, c'est-à-dire aux choses du monde imperceptible comme les anges, le jour dernier, etc.

Remarquons comme la vie quotidienne est au centre des objectifs de la Charia lorsque c'est la Révélation qui en traite ! La personne est interpellée à propos de sa santé, de sa sécurité, de sa force, de sa vie ici-bas afin qu'il se consacre à Sa Vie Dernière et à l'Effort sur la voie de Dieu.

Ce que nos loyaux oulémas ont abstraitemen t développé sous le titre de « us et coutumes » et de « rapports sociaux » (préservation de la vie, de la raison, de la progéniture et des biens) est évoqué concrètement dans la citation prophétique, campé dans le temps (« *celui qui se réveille...subsistance journalière* »), dans l'espace et la dimension sociale (« *parmi les siens* ») et ayant rapport au corps (« *sain* »).

Ces quêtes et ces objectifs terrestres qui, une fois acquis, mènent au but, ne peuvent se réaliser que dans une société où tout ce qui est quantité, statistique, production, répartition des biens, justice trouve place aux yeux de la Loi. L'échelle des valeurs s'inverse, hélas, chez certains qui vous défendent l'idée que l'islam est le plus court chemin vers le développement et l'expansion économiques. Le *Dîn* devient alors un moyen et l'économie, une fin. La vie ici-bas a ainsi vite fait d'occulter la Vie Dernière !

Dieu ait en Sa miséricorde nos oulémas. Si nous suivions leur exemple en accordant la centralité à l'*Imane* et à l'*Ihsane*, nous resterions fidèles au Coran que certains considèrent comme étant une simple encyclopédie culturelle ou une référence intellectuelle parmi d'autres. Il se dégage de ce genre de pensée erronée produite par certains esprits modernistes comme une odeur d'oubli de Dieu et de la Demeure Dernière. À Dieu nous nous en remettons de nos faiblesses !

Nous sommes tout à fait d'accord que le développement, l'économie, la production, la répartition des biens et la statistique doivent nécessairement trouver une place aux

yeux de la Loi. Ces quêtes viennent en tête de liste des objectifs terrestres qui aident au voyage serein du croyant et de la croyante vers leur Seigneur. L'Équité est un concept fédérateur et un objectif fondamental à une époque où la répartition des biens accordés par Dieu, leur production, le financement du développement et l'organisation de tout cela représentent pour la Oumma un défi vital à relever.

Quand l'*Ihsane* sert d'éclaireur, il n'y a pas de faux pas à craindre. Mais une question reste insistante pour les *moujtahidines* et pour les penseurs de façon plus générale : celle de savoir quel est le système qui serait le plus adéquat avec l'islam. Le capitalisme ou le socialisme? Un Islam capitaliste ? Socialiste ? Si l'on ignorait l'Équité dans la répartition des biens comme l'ont fait les prédécesseurs nous serions emportés par le courant capitaliste. Si l'on évoquait l'Équité en termes d'injustice de classes, nous serions taxés de communistes se dissimulant sous l'habit de l'islam.

DES DÉLITS

Les pires enfants du communisme et du nationalisme sont ceux qui ne se démarquent pas de l'islam dans leurs discours et leurs slogans. Ils vont même jusqu'à s'en réclamer, l'air factice, trompant leur monde presque mieux que Satan lui-même.

Nous avons souligné plus haut la nécessité qui a valeur de condition incontournable : celle de créer une organisation de musulmans chargée de porter le Message⁹⁷. La préservation du *Dîn* est tributaire de cette création et de l'unification de la Oumma. Nous avons aussi évoqué la sécurité, la santé, et l'autosuffisance alimentaire, ces exigences cataloguées dans les chapitres des « us et coutumes » et des « rapports sociaux ». Nous avons mentionné les moyens économiques de production, la répartition des biens, le développement, l'industrialisation, ces outils nécessaires à l'Équité garante des objectifs terrestres indispensables à l'*Ihsane*.

Dans ce chapitre, nous ferons une pause avant d'entamer le sujet des « mesures préservatrices » de la Charia soit celui des outils nécessaires à sa défense, à sa protection et à la prémunir contre une « altération effective ou éventuelle »⁹⁸. Dans le chapitre suivant, si Dieu veut, nous parlerons donc de Concertation et d'État ainsi que de leur rôle dans la protection des exigences de la Loi.

Le dysfonctionnement effectif du *Dîn* et de ses objectifs, dû à la consomption des petits états despotiques, à la débâcle

⁹⁷ Non pas dans le sens messianique ou belliqueux mais plutôt dans le sens d'en faire une expérience vécue qui ferait boule de neige et conduirait à la conviction du reste de la Oumma à y adhérer. L'auteur a développé une théorie qui met la non-violence au centre de cette façon de porter le message.

⁹⁸ Formule jurisprudentielle classique en sciences islamiques.

de l'islam individuel héréditaire face à la colonisation et à l'invasion intellectuelle, est extrême. Le fait d'encenser nos anciens oulémas et de reconnaître l'authenticité de leur conviction et de leur foi n'est pas une tentative de fuir la réalité en nous accrochant à leurs traînes. Les citer et nous arrêter à leurs réflexions et aux règles didactiques posées et soutenues qu'ils nous ont léguées n'a guère pour but d'occulter la source limpide : l'Envoyé qui récite le Coran et le professe et enseigne aux gens ce qui leur est adressé par Dieu.

Nous les citons dans le but de les protéger de dévoyés contemporains qui se cachent derrière l'islam dont un particulièrement. Ni sa pensée, ni sa personne ne sont intéressants mais ses écrits avouent des intentions pour le moins suspectes envers le *Dîn*. Ce genre d'intentions alimente les messes basses de l'hypocrisie. Certains brandissent ces intentions dans toute leur nudité, déclarant leur animosité à l'encontre de l'islam et signant, ce faisant, la non recevabilité de leurs thèses parce que la Oumma rejette spontanément ceux qui font la guerre au *Dîn*.

Ceux qui se déguisent comme notre ami dont nous dévoilerons plus loin, si Dieu veut, le nom et le titre de l'ouvrage, disent tenir à l'héritage culturel et au legs des ancêtres et en appellent de toutes leurs forces à l'*Ijtihad*, à l'initiation et à la promotion d'une science des sources revue et corrigée . J'ai nommé la « gauche islamique » et notre compère est un de ses chefs de file. Voyons donc ce qu'il écrit !

Il dit, page 7⁹⁹: « (...) *Il faut tenter de refonder la science classique des sources scripturaires en tant qu'idéologie révolutionnaire qui donne les bases théoriques générales et procure les règles de conduite aux peuples musulmans* ».

⁹⁹ L'auteur citera plus loin l'ouvrage et l'auteur, choisissant de présenter d'abord les idées sujettes à controverses afin d'alimenter la curiosité du lecteur.

Page 11, il expose les fondements de sa théorie définissant le patrimoine culturel comme suit : « *C'est un trésor national qu'on peut découvrir, exploiter et dont on peut tirer profit pour reconstruire l'Homme et sa relation avec la Terre* ».

Page 16, Il explique aux adeptes de mascarade comme lui, comment adhérer aux slogans du patrimoine culturel resté vivace dans la conscience de la Oumma après la panne, l'échec et la mort des idéologies. Il leur explique aussi comment concurrencer les défenseurs classiques de l'islam en vue d'un leadership sur les bases populaires : « *Le patrimoine culturel est donc encore une valeur vivante dans la conscience contemporaine et peut en conséquence l'influencer (...). La rénovation de ce patrimoine permettra de rompre les charmes passés, de dissoudre les complexes hérités et d'en découdre avec les obstacles à l'évolution et au développement. Cela contribuera aussi à préparer le terrain à un changement radical de la réalité. C'est un travail que doit obligatoirement mener le révolutionnaire sinon l'archaïsme resterait présent tel un fantôme des prédécesseurs (il fait allusion au renouveau islamique). Ce fantôme aurait pour mission de nuire aux successeurs si ces derniers s'émancipaient, refusant la domination, l'obéissance et l'allégeance. Faute aussi de ce travail, les adeptes du conservatisme et du statu quo investiraient cet héritage, gagneraient les masses à leur côté, couperaient définitivement la route aux partisans du changement et de l'évolution et leur retireraient le tapis de sous les pieds... ».*

Son discours sur les systèmes actuels, leur exploitation du *Dîn* et leur manipulation soporifique des masses est une parole de vérité énoncée dans un exposé qui n'en reste pas moins dévoyé. Sa cible avant tout est le mouvement islamiste, vif, actif et montant. Il dit, page 20, que le patrimoine culturel

est une affaire nationale et que le *Dîn* n'est qu'une partie intégrante de celui-ci.

Page 34, insistant sur la nécessité d'élaborer une idéologie « islamique »¹⁰⁰ fondée sur la pensée mutazilite « vivifiante »¹⁰¹ et sur « l'indépendance de la raison et de la volonté » (par rapport au *Dîn* bien sûr).

Page 53, Il avance explicitement et courageusement une déclaration « progressiste » et « révolutionnaire » : « *L'athéisme dans ce sens* (celui de cultiver l'action révolutionnaire au lieu de la foi et de la reconnaissance de l'unicité et de la déité du Seigneur des mondes)¹⁰² signifie que l'ancien choix (c'est à dire celui de l'acceptation de Dieu comme Seigneur, l'islam comme *Dîn*, et Mouhammad comme Prophète et Messager)¹⁰³ a évolué puis est passé de la parole à l'action, de la théorie à la pratique, de la pensée à la réalité. Le choix est celui d'une voie difficile : celle du martyre (les athées marxisants croient au martyre ?!)¹⁰⁴ (...). *L'athéisme est un passage de la forme au contenu, de l'apparence à l'essence...* ». Le contenu et l'essence signifient, pour ses pairs, le développement, l'économie, la répartition des biens et la lutte des classes.

Pour nous mes frères, y a-t-il place dans notre islam pour le sens de l'Équité et de ses exigences matérielles ou bien resterons-nous au stade des fatwas pour escargots à égorger jusqu'à ce que le courant dénégateur nous emporte ?

Notre islam ! Cet islam non seulement de « l'image » et de « l'apparence » mais aussi celui de la foi avec tous ses confluents et celui de l'*Ihsane* jusqu'aux degrés les plus élevés.

¹⁰⁰ Les guillemets sont dans le texte d'origine cité.

¹⁰¹ Cette fois-ci c'est l'auteur de la présente lettre qui rajoute des guillemets.

¹⁰² Parenthèse de l'auteur.

¹⁰³ Idem.

¹⁰⁴ Idem.

À la page 54, l'*« athée révolutionnaire »* explique que l'homme est indépendant dans sa raison et sa volonté, libre de son comportement, responsable de la réalisation de la justice sociale. Il continue, page 55, disant que la laïcité est une conquête centrale parce qu'elle fait de l'Homme le seul centre de tout : « *La laïcité donc est un retour au contenu sans la forme, à l'essence sans l'apparence* (la forme est encore ici la pratique du *Dîn* qui doit être rejetée. L'essence et le fond sont les exigences révolutionnaires progressistes matérialistes et terrestres)¹⁰⁵ à *la sincérité sans faux-semblants, à l'unité de l'Homme sans duplicité, à l'Homme et rien d'autre que l'Homme* (l'*« autre »* c'est Dieu)¹⁰⁶. *La laïcité est la base même de la Révélation. Celle-ci est laïciste dans son essence et la religiosité est un fait nouveau fabriqué par l'Histoire...»*. C'est ainsi que réfléchissent les apprentis sorciers, disciples de Marx.

La fièvre de la dénégation grandit, les slogans flambent et notre auteur inspiré prend bien place dans la file des chercheurs chagrins, dénégateurs de Dieu : « *Toute l'humanité est en quête d'un sens pour le concept de « Dieu ». Et plus elle approfondit la recherche, plus les avis se compliquent et s'opposent. Chaque époque insuffle de son âme à ce concept* (autrement dit : Dieu est une création de l'Histoire. Magnifié soit le Très-Haut) *et structure son sens à sa manière. Les sens et les structures changent avec les époques et les sociétés. Dieu, pour celui qui a faim, est un morceau de pain, pour celui qui est réduit à l'esclavage, c'est la liberté, chez la victime de l'injustice, c'est la justice, chez celui qui manque de tendresse, c'est l'amour. Dieu, c'est la satiété... le cri de l'opprimé... c'est la science... c'est le développement... c'est la terre... c'est*

¹⁰⁵ Idem.

¹⁰⁶ Idem.

la libération, c'est le développement et la justice, c'est le pain et le bien, la nourriture, la volonté et la liberté...»

Pardon à Dieu de citer un tel blasphème !

Donnant suite à sa logique, l'auteur évoque les termes véhiculant un sens archaïque dont il faudrait se débarrasser. Il déclare, Page 98 : « *La langue ancienne est une langue religieuse marquée par des concepts religieux tels que : Dîn, messager, miracle et prophétie. C'est une langue impropre à communiquer son sens à l'époque présente...»*. Page 99, notre philosophe rénovateur propose de résilier le terme islam : « *Le mot émancipation est le nouveau mot adéquat à ce que signifie l'islam plutôt que l'ancien...»*.

Page 103, le « docte » Hassan Hanafi propose dans son ouvrage « Le patrimoine culturel et le renouveau » (*Attourat wa attajdid*)¹⁰⁷ d'interagir dans « la langue de la raison », autrement dit, celle de l'athéisme au lieu d'interagir et de croire en la langue du *Dîn* et en les concepts qui lui sont propres : « *La langue de la raison est celle à la portée de tout le monde sans avoir besoin d'explications, de commentaires, de questions ou d'interrogations (...) Le travail, la liberté, la concertation, la nature, la raison sont des termes rationnels dans la théologie (...) alors que les termes de Dieu, paradis, enfer, vie dernière, jugement dernier, châtiment, passage, balance, bassin désaltérant, sont des concepts absous que la raison ne peut traiter sans compréhension, ou explication ou interprétation...»*.

Lourdes de conséquences sont de telles paroles !

¹⁰⁷ Première éd. 1981, Dar attanouir.

L'APPEL ET L'ÉTAT

Lorsque j'use du terme Appel, je fais allusion aux hommes de la revendication qui ont le souci de la Oumma et qui œuvrent pour édifier le *Dîn* de Dieu sur terre et qui ont à charge de concrétiser les exigences de la Charia, en réponse à l'interpellation du Coran : « *Ô vous qui avez cru !* »

La responsabilité de l'Appel, qu'il soit organisé en une seule entité unifiée dans chaque pays parmi les contrées morcelées héritées ou en organisations distinctes qui s'entraident pour plus de proximité, voire de fusions menant à l'union, est de fonder une puissance transnationale sur le modèle initié par le Prophète fédérant des États-nations. La façon de les relier progressivement doit être soumise à une réflexion préalable.

L'Appel a pour tâche de démasquer la pensée telle que celle du docteur-philosophe athée et de la démysterier. C'est une réprobation de l'acte blâmable nécessaire à toutes les étapes mais seul l'État musulman, une fois établi, est habilité à faire valoir les lois à l'encontre des voix mensongères.

Le rôle de l'Appel est de créer une vie islamique et de construire les piliers du *Dîn* dans la société. C'est à dire qu'on se doit de respecter les objectifs de la Charia dans les « rituels » comme disent les spécialistes des sources. Le rôle de l'Appel, usant de l'outil étatique, serait de mettre des moyens matériels, financiers, techniques et administratifs au service des exigences terrestres. Autrement dit, l'Appel se doit de prendre des « mesures conservatrices » pour la Charia dans le domaine des « us et coutumes » et des « rapports sociaux ». Parmi les fonctions les plus importantes de l'État acquis à l'Appel figureraient celle consistant à préserver les objectifs

islamiques et à leur assurer la protection nécessaire contre une « altération effective ou éventuelle ».

Retrouver un rapport de caractère islamique entre l’Appel et l’État après tous ces siècles où le despotisme et la tyrannie ont prévalu sur le Coran est une tâche qui nécessite un effort soutenu d’éveil collectif et d’*Ijtihad*. Sous le joug du despotisme, nos oulémas entreprenaient cet *Ijtihad* dans des conditions restrictives. Pour cela, ils ont catalogué sous le chapitre « Des délits » cette dimension cruciale des prérogatives de l’État qu’est la préservation des objectifs de la Charia. Ils les ont tous appréhendés depuis le précepte des « mesures préservatrices » les reliant ainsi au devoir sacré de l’« exhortation à l’acte louable et la réprobation du blâmable ». Ce devoir était perçu par eux comme concernant des individus isolés et non une communauté puisque de leur temps cette communauté s’était morcelée sous la pression du despotisme héréditaire spoliateur.

L’*Ijtihad* pour l’avenir de l’Islam devrait, à notre avis, se faire en concomitance avec la construction de l’État. Cet effort de réflexion devrait être une pratique de groupe visant autant que possible l’unanimité dans la Concertation. Si nous reproduisions le modèle à partir de l’aval, nous ne pourrions ériger qu’une construction suiviste condamnée à la sclérose comme le modèle passé. Si nous lâchions bride à qui veut proférer des niaiseries comme le font les États qui se prétendent démocratiques et se gaussent du respect des libertés publiques, prolifèreraient alors des « docteurs ès » dévoyés et des innovations athées.

Si nous réfutons les règles de la science des sources scripturaires, science enracinée et pondérée, « pilier central de la Connaissance » comme disait Chawkani, surgiraient alors des roturiers du savoir, roturiers du dogme, frustes avides de leadership se mêlant de fatwas et d’exercice du pouvoir.

D'aucuns parmi eux n'ayant même pas la capacité de lire convenablement un seul hadith estimeraient que l'acquisition des six livres¹⁰⁸ en la matière est une condition suffisante pour faire de l'*Ijtihad*.

Si nous regardions depuis l'angle le plus étroit, celui du juge ou du mufti en casuistique ou bien encore depuis celui de l'enseignement théorique, un *ijtihad* exhaustif, fidèle aux sources et susceptible de couvrir le vaste champ des objectifs de la Charia serait inaccessible. Il serait impossible qu'il puisse le couvrir dans la mesure où il aurait d'abord fallu réécrire une chose réduite à néant et défendre une propriété déjà violée.

Afin que cela puisse être possible, l'Appel devrait être du ressort de la responsabilité collective et avoir la prééminence sur l'État : c'est à dire que le Coran devrait prévaloir sur le pouvoir et non le contraire.

Les conditions posées par nos oulémas pour acquérir le statut de *moujtahid* sont encore valables bien qu'incomplètes. Il doit être apte à expliquer les règles relatives aux textes scripturaires authentifiés et clairs. Il doit pouvoir déduire des règles hypothétiques dans le cas contraire, en usant d'arguments permettant d'évaluer si l'intérêt est suprême ou pas. Mais, tenant compte des remarques développées plus haut, il faut compléter ces conditions en y ajoutant d'autres qui répondent à des exigences de haute catégorie.

Nos oulémas ont établi en outre, d'un commun accord, que nous respectons, les conditions suivantes : le *moujtahid* doit maîtriser les textes du Livre et de la Sunna, connaître les règles qui ont fait unanimité, maîtriser la langue arabe, maîtriser la science des sources juridiques « pilier central et base de la

¹⁰⁸ Les six livres de référence pour les hadiths : les deux « authentiques » de Boukhari et Mouslim et les recueils de Abou Daoud, Thirmidi, Ibn Maja et Nassa'i.

structure de l'*Ijtihad* », connaître les versets abrogatoires et les versets abrogés. Ils ont divergé sur d’autres conditions comme la maîtrise de l’argument logique, la maîtrise des sources et des branches du *Dîn* dont la connaissance et la pratique font figure d’exercices utiles.

Ils ont également divergé concernant l’indispensabilité de la maîtrise de « la critique et l’apologie des narrateurs de hadiths »¹⁰⁹ (*al jarh wa at-ta’dil*) pour apporter une contribution dans ce domaine auquel des générations de musulmans doivent et devront beaucoup jusqu’à la fin des temps. Ne fait pas non plus unanimité la maîtrise des conditions et des soubassements de la transposition par analogie des règles établies (*al qyas*). Cette discipline, support de l'*Ijtihad*, référence l’avis inédit et permet la ramification du droit islamique.

Combien même toutes ces conditions seraient acquises à un seul individu, il ne pourrait cependant pas à notre époque être à même de faire le tour des outils indispensables pour réaliser les objectifs de la Charia. Il lui faudrait, pour ce faire, avoir une fine connaissance de ces objectifs alors qu’ils sont devenus flous dans les esprits, mitigés dans les intentions et introuvables dans la réalité.

Comment ferait-il pour les retranscrire en termes d’exigences ? Comment réveillerait-il la Oumma de sa léthargie ? Comment créerait-il un mouvement champion de la cause de Dieu et comment l’éduquerait-il ? Comment le pousserait-il à ériger le *Dîn* et ensuite à en assurer préservation et protection tant au niveau de l’Appel qu’au niveau de l’État ?

Une personne ne peut affronter seule ces tâches d’*Ijtihad* et le devoir des *moujtahidines* ne se limite pas à extraire

¹⁰⁹ Discipline pointue consistant en des méthodes rationnelles et l’investigation poussée et très sévère dans l’authentification des narrations qui rapportent les dires du Prophète.

une règle ou à la codifier. Il faut qu'ils viennent de l'Appel, du cœur même de l'Appel, qu'ils vivent pour l'Appel, respirent son essence, aient son souci et s'indignent contre l' « altération effective ou éventuelle » qui peut le toucher. Si ce ne sont que des amateurs de feuillets, de carnets, de textes, d'abstraction et de suivisme, des esprits qui tournent autour d'une langue érudite alors que le cœur sonne creux, ils ne produiront jamais qu'une autre catastrophe qui menacerait la survie du *Dîn (min janib al 'adam)*.

Dans l'Islam de demain, une vision des choses depuis l'amont est aussi indispensable à ceux qui pratiqueront l'*Ijtihad* que la Connaissance et la foi. Cet amont, c'est le Coran ayant le pouvoir entre ses mains et à son service. Pour avoir le bon angle de vision, il leur faudrait regarder loin vers l'horizon de l'union de la Oumma et celui de la justice sociale, de la Concertation et de la transmission du Message du Seigneur des mondes aux mondes. Comment pourraient-ils être capables de cela s'ils ne sont pas des aspirants à l'excellence dans sa noble et vaste acceptation, telle que nous la développerons, si Dieu veut, dans l'ouvrage à venir « *L'Ihsane* »¹¹⁰.

Nos juristes n'étaient pas tous des pointillistes prisonniers de sphères étroites. L'Imam Châtibi comptait parmi les plus valeureux d'entre eux et avait un horizon vaste et une vision très large. Il critiquait la littéralité étroite et faisait peu de cas de ceux qui se prévalaient de l'*Ijtihad* « *par méprise ou par mauvaise intention* »¹¹¹ sans que les sommités de cette discipline ne leur aient reconnu quelque mérite. Il disait : « *La preuve en est* (c'est à dire la preuve que la Charia prend en considération les objectifs et les prône) *que l'examen de la*

¹¹⁰ L'ouvrage a été effectivement écrit à la même époque et a été publié quelque dix années plus tard. L'auteur y traite en deux volumineux tomes de la spiritualité en islam et son lien étroit avec l'implication sociale.

¹¹¹ Citation tirée de l'ouvrage de Châtibi.

Charia et l'observation de ses arguments globaux et partiels ainsi que ce qu'elle recèle de ces globalités, se fait selon une approche intuitive. Celle-ci ne se base pas sur une référence particulière mais sur un cumul d'arguments aux objectifs différents mais de la conjugaison desquels ressort une seule et même règle les faisant tous converger...».

Combien sont belles, précises et nobles ces paroles ! Des arguments divers qui se rajoutent les uns aux autres pour converger vers un seul et même but : voilà l'exhaustivité requise contre cette dispersion des esprits qui alimentent la dissension dans la Oumma, accusent à tort d'innovation blâmable (*bid'a*) et se soucient d'escargots à égorer. Pendant ce temps, les tenants de l'athéisme renient Dieu, la Prophétie, la Vie Dernière et rallient la masse fragile des démunis autour du fait révolutionnaire fédérateur : le pain, la dignité humaine, la production et la répartition des biens.

Là est la parole que je vous destine mes frères et sœurs en vous priant et en priant tous ceux qui la lisent de ne pas m'oublier dans vos invocations. Puisse Dieu Le Généreux nous accorder Son bienfait et à vous-mêmes. Paix, salut, Miséricorde et agrément de Dieu à vous. Paix et Salut au Prophète notre seigneur Mouhammad, à ses proches, à ses compagnons.

Et que notre dernière assertion soit : Louange à Dieu !

